TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11499 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 17 - LUNDI 18 JANVIER 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 11.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207-23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le risque israélien

En annonçant vendredi 15 janvier qu'il se rendra en Israël au début de mars, M. Mitterrand a causé quelque surprise. Lorsqu'il avait confirmé, le 20 décembre, l'ajournement de ce voyage initialement prévu pour le 10 *février*, le gouvernement français avait fait savoir que la question serait réexaminée « à l'issue des débats qui doivent se poursuivre aux Nations unies » sur l'annexion du Golan par Israël. Or ces débats ne sont pas terminés, mais seulement suspendus depuis que la défection du Panama, revenu sur sa décision de voter des sanctions contre Jérusalem, a conduit les Arabes à retirer leur projet de résolution. Et l'on ne peut que relever l'empressement de Paris, qui annonce la nouvelle date du voyage en Israël plusieurs heures avant que cette fausse « issue » ait été connue.

Sans doute peut-on alléguer que les choses avaient été clarifiées par les débats des derniers jours : la France, de toute façon, avait déjà décidé de s'abstenir sur les sanctions à l'encontre de l'Etat juif. Mais l'on avait pu penser un temps que Paris allait choisir une autre voie : M. Mitterrand attendrait pour se rendre en Israël que l'Etat juif ait évacué la totalité du Sinaï, soit la fin avril. Ce geste de bonne volonté compensant en quelque sorte la provocation gratuite qu'a été l'annexion du Golan, la *page* pourrait être ainsi *tournée*. Surtout, le choix d'une date plus tardive aurait ajouté aux pressions exercées de tous côtés sur M. Begin pour qu'il se conforme à cette promesse de Camp David.

Il n'en a rien été, et le gouvernement français prend ainsi un double risque : celui d'avoir à constater un maintien des forces d'Israël dans le Sinaï après avoir pourtant fourni à ce pays la grande satisfaction d'accueillir son premier chef d'Etat français ; celui de mécontenter dès maintenant certains Etats arabes pour des raisons qui ne sont pas parfaitement claires. D'aucuns ne manqueront pas par exemple d'y voir un geste de politique intérieure française à la veille d'élections partielles importantes.

On répondra sans doute que l'attitude présente de M. Begin rend très probable l'évacuation du Sinaï en avril (le conseil des ministres israélien devrait d'ailleurs se prononcer définitivement ce dimanche sur la participation européenne à la force de maintien de la paix dans cette région) et aussi qu'il n'y a pas de « bonne date » pour faire le voyage de Jérusalem. Rien n'indique par exemple que le chef du gouvernement israélien ne fera pas de nouveaux « coups » fin avril ou début mai, précisément pour faire passer auprès de son opinion son ultime concession à l'Egypte. En outre, la diplomatie française a sans doute jugé qu'elle ne devait pas suspendre à cette hypothèque pendant plus de quatre mois son activité au Proche-Orient, une activité qui comportera plusieurs gestes à destination des pays arabes.

C'est précisément dans ce contexte que se situe l'audience que M. Mitterrand accordera lundi à deux maires de Cisjordanie expulsés par Israël — une autre première puisque les deux hommes n'avaient jamais été reçus auparavant par un chef d'Etat occidental. De même on peut s'attendre que les préparatifs et les dates du voyage présidentiel en Tunisie seront réglés et annoncés dans les prochaines semaines. Il en faudra cependant un peu plus pour faire passer auprès de certains gouvernements arabes l'amère « pilule » que constitue pour eux ce voyage en Israël moins de trois mois après le nouveau fait accompli au Golan.

(Lire page 5.)

La violence en Amérique centrale

Le Guatemala est au bord de la guerre civile

Opérations militaires contre les groupes de guérilla, embuscades et coups de main contre les forces de l'ordre, massacres de populations civiles et mitraillages de camps de réfugiés, exécutions sommaires par des groupes para-militaires : on assiste à une accélération dramatique de la violence et de la confusion en Amérique centrale, tout particulièrement au Salvador et au Guatemala, où des élections doivent avoir lieu en mars. Ce dernier pays semble au bord de la guerre civile.

La guerre civile est solidement installée au Salvador. La junte civile et militaire soutenue par les Etats-Unis et dirigée par un démocrate-chrétien, M. Duarte, paraît incapable d'arrêter, ou même de freiner, l'élan des groupes de la guérilla de gauche, maintenant bien implantés dans plusieurs régions, en particulier le long de la frontière avec le Honduras. M. Duarte, approuvé par l'administration Reagan, le Venezuela et, plus mollement, par l'Organisation des Etats américains, fonde tous ses espoirs sur les élections générales, prévues en mars, et qui doivent théoriquement mettre un terme à la violence.

Cette thèse est rejetée par l'opposition armée de gauche qui préconise des négociations politiques avec le gouvernement et affirme que les élections n'auront pas de sens dans le contexte actuel de violence généralisée. La crédibilité et le prestige de cette opposition politique et militaire ont été renforcés au Salvador même, par la déclaration conjointe franco-mexicaine d'août 1981, prise de position *dénoncée*, en revanche, par la plupart des pays d'Amérique latine. Cette opposition peut compter sur le soutien de l'Internationale socialiste et du gouvernement français qui espèrent encore éviter que le Salvador ne devienne un simple pion de la lutte entre les super-puissances. Tel a été le sens des entretiens que M. Guillermo Ungo, un social-démocrate, porte-parole et dirigeant du Front politique de l'opposition salvadorienne vient d'avoir à Paris avec MM. Cheysson et Jospin.

En attendant les élections, le bilan des victimes s'alourdit. Opérations héliportées de l'armée, embuscades, attentats, exécutions sommaires : c'est chaque jour une moyenne de trente personnes qui sont tuées au Salvador.

Paradoxalement, la situation semble encore plus tragique au Guatemala où la violence connaît une montée spectaculaire à l'approche d'élections générales prévues pour le 7 mars. Les activités des différents groupes de guérilla (en particulier, celles de l'ORPA, organisation révolutionnaire du peuple en armes, et de l'E.G.P., armée de la guérilla des pauvres.

Parallèlement, la répression devient plus brutale, exercée par l'armée régulière et aussi, et surtout, par des groupes de civils armés. Près de trois cents personnes ont été tuées depuis le début de l'année au Guatemala. Parmi les victimes, deux familles entières froidement massacrées. Les affrontements armés entre des commandos insurgés en uniforme et les soldats se multiplient sur la côte Pacifique, près d'Escuintla, dans le Quiche, où la population indienne a commencé de se rallier aux maquisards, près de la frontière mexicaine, par où arrivent renforts et soutiens.

Vendredi 15 janvier, des commandos de l'E.G.P. ont occupé plusieurs émetteurs de radio dans la capitale. A Coban, une véritable bataille rangée a éclaté le même jour entre guérilleros et soldats. Un groupe de chrétiens, organisés en comité pour la paix et la justice dénoncent l'enlèvement de deux prêtres, dont un Belge, le Père Schildermans, à Escuintla. Lentement, mais sûrement, le Guatemala s'enfonce dans une situation « à la salvadorienne ».

MARCEL NIEDERGANG.

Le budget de la C.E.E.

Les Neuf consentiraient de larges concessions à la Grande-Bretagne

Les ministres des affaires étrangères des Dix se sont séparés, vendredi soir 15 janvier, sans être parvenus à terminer leurs négociations agricoles et budgétaires. Ils ont décidé de se revoir le 25 janvier pour « boucler », a commenté M. Cheysson, qui a ajouté : « Il y a maintenant des chances considérables que nous y parvenions. » D'autres participants, en particulier M. Tindemans, le ministre belge qui préside les travaux des Dix, faisant état de progrès appréciables, se sont montrés également confiants.

Le président de la Commission, M. Thorn, a manifesté, en revanche, plus de réserves. « Je suis très déçu. Nous piétinons », a-t-il déclaré. En fait, s'agissant du point central de la discussion, à savoir la compensation budgétaire à accorder au Royaume-Uni à partir de 1982, rien ou presque n'est réglé.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Une chose est certaine à l'issue de ces deux longues journées de discussions : les Britanniques veulent beaucoup d'argent et pour longtemps. Les autres Etats, même s'ils n'expliquent pas — ce qui est frustrant — la raison d'une telle attitude, sont prêts à faire des efforts considérables pour aller à la rencontre des préoccupations britanniques. C'est sans doute M. Genscher, le ministre allemand, qui illustre le plus nettement cette tendance, mais elle est le fait de tous. Cette bonne volonté systématique explique sans doute l'optimisme du plus grand nombre. Comment penser qu'une négociation pourrait échouer, alors que l'on se sent soi-même très largement disposé aux concessions. Il reste que ces dernières ont des limites — du moins peut-on encore l'espérer — et que jusqu'à présent ces limites reflètent aux yeux de lord Carrington une générosité encore insuffisante.

Les principaux problèmes qui se posent à propos de la compensation à accorder au Royaume-Uni pour alléger sa contribution nette au budget sont les suivants :

● *la durée de la compensation :* les Britanniques réclament cinq ans, les autres acceptent quatre ans. Il reste à voir aussi si, à l'issue de cette période de quatre ou cinq ans, l'octroi d'une compensation demeurera envisageable ou bien sera complètement exclue ;

● *sa dégressivité :* rien n'est réglé là non plus. Les Britanniques veulent établir un lien direct entre cette éventuelle dégressivité et la diminution spontanée, par le jeu des politiques communes, de leur contribution nette au budget européen. C'est uniquement dans la mesure où, grâce à l'évolution imprimée aux politiques communes, leur situation à l'égard du budget européen s'améliorerait qu'ils pourraient se résigner à ce que le montant du chèque remis chaque année par les pays partenaires diminue ;

● *sa base et son montant :* les ministres se sont bien gardés de parler chiffres. La raison en est sans doute que ceux qu'ils ont en tête diffèrent sensiblement. Les Britanniques penseraient plutôt à une compensation se situant autour de 1,5 milliard d'ECU (1 ECU = 6 F), les autres à un montant inférieur au milliard. Le calcul de la somme à prendre en considération pour fixer le montant de la compensation sera établi en utilisant un « indicateur objectif » : la différence entre la quote-part du Royaume-Uni dans le produit intérieur brut de la Communauté et le pourcentage des crédits destinés au Royaume-Uni dans l'ensemble des dépenses du budget européen. Ce calcul étant fait, il faudra définir la part du total ainsi atteint qui devra faire l'objet de compensations.

Les trois points agricoles traités par les ministres des affaires étrangères — le renforcement du soutien aux productions agricoles méditerranéennes ; le rythme respectif de croissance des dépenses agricoles et des ressources propres ; la révision du règlement laitier — ne devraient pas être à l'origine du blocage de la négociation. Les deux premiers sont pratiquement réglés grâce à des formulations peu contraignantes. Le troisième, celui du lait, a fait l'objet de longs débats, mais qui n'en sont pas pour autant convaincants.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 13.)

POINT

La T.V.A. fera l'affaire

Il faudra attendre le printemps pour connaître les projets du gouvernement en matière de réformes fiscales. Jeudi 14 janvier, au cours d'un colloque, organisé par l'Institut du droit des affaires de l'université de Paris-II et l'Institut européen des affaires, sur le thème de l'entreprise et de la fiscalité, M. Fabius a déclaré qu'on commencerait « peut-être » à discuter de la réforme au Parlement avant l'été, mais que celle-ci serait de toute façon achevée cette année.

Plusieurs impôts vont être modifiés : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe sur les plus-values. Modifiées ou supprimées ? M. Fabius ne l'a pas dit. Même le sort de l'impôt sur les plus-values n'est pas certain, cet impôt dont M. Mitterrand avait pourtant dit, il y a quelques mois, qu'il devait être supprimé dans sa forme actuelle. M. Fabius a fait remarquer que cette taxe commençait à rapporter de l'argent et que la question était de savoir si on devait condamner le principe de l'imposition des plus-values ou seulement son application.

Quant à une modification de la législation sur les droits de succession, M. Fabius s'est montré plus que réservé — hostile, — rappelant le précédent catastrophique qu'avait été la réforme Ortoli de 1968 (on avait alors augmenté l'ensemble des droits de succession, y compris sur les héritages modestes).

Le point de vue du gouvernement en matière fiscale est donc loin d'être arrêté. Une idée semble tout de même faire son chemin : celle d'augmenter la T.V.A. pour financer — il n'y a pas d'autre mot — une partie de la réforme, celle qui concerne la taxe professionnelle. Déjà il y a quelques jours, s'adressant aux journalistes, M. Delors, tout en restant extrêmement prudent sur le sujet, n'avait pas complètement écarté l'éventualité d'un appel à la T.V.A. Et jeudi, M. Fabius a adopté la même attitude.

A l'évidence, cette idée qu'avait défendue il y a quelques années le C.N.P.F. — quelle coïncidence ! — gagne du terrain. Est-ce pour autant une bonne idée ?

Partisans et adversaires de la coopération avec l'Ouest s'affrontent à Varsovie

Tandis que partisans et adversaires de la coopération économique avec l'Ouest s'affrontent à Varsovie, l'organe de l'armée, « Zolnierz Wolnosci », réclame une purge « importante » et à tous les niveaux du parti, de l'administration et de la presse écrite et parlée.

Le général Jaruzelski fera un exposé devant la Diète, dont la session plénière prévue pour les 19 et 20 janvier a été convoquée, en fin de compte, pour les 25 et 26 de ce mois. Cet ajournement, croit savoir le journal yougoslave « Borba », serait dû à un prochain voyage, à Moscou, du chef de la junte militaire. Selon « Borba », cette première rencontre au sommet depuis l'instauration de l'« état de guerre » devrait permettre aux deux pays de « prendre une position commune sur l'internationalisation de la crise polonaise et la détérioration des relations internationales » qui a suivi, et déboucher sur une « déclaration conjointe » sur les événements de Pologne et les réactions occidentales.

De notre correspondant
BERNARD GUETTA

Varsovie. — L'agressivité commence à se mêler à la prudence observée par les autorités polonaises face aux perspectives de sanctions économiques occidentales. Quatre jours après la déclaration des pays de l'OTAN sur la situation créée en Pologne, la presse de Varsovie a en effet publié, vendredi 15 janvier, un texte « autorisé » et encore très circonspect de l'agence PAP et de virulents articles dénonçant la « *prétendue amitié de l'Ouest* » pour la Pologne.

Le texte de PAP, visiblement inspiré par le ministère des affaires étrangères, insiste — pour l'opposer à « l'évolution » des gouvernements occidentaux — sur la continuité, malgré l'instauration de l'état de guerre, de la politique internationale de Varsovie. Cette « évolution » est toutefois mise au compte des seuls Etats-Unis, qui auraient réussi à « se soumettre » leurs alliés européens pour servir le « jeu global » qu'ils mèneraient contre l'U.R.S.S. après avoir à nouveau qualifié les décisions de Bruxelles d'« *ingérences sans précédent (...) contraires aux principes de la coexistence internationale* ». L'agence écrit donc en conclusion : « *Nous désirons éclaircir les malentendus et développer la coopération dans les domaines de la politique internationale, de l'économie, de la science et de la culture.* » C'est là un rappel quelque peu anxieux des principes de la détente ou du moins à la conception qu'en ont les capitales communistes.

Eloignés de cette démarche, les articles des quotidiens du comité central et de l'armée, *Trybuna Ludu* et *Zolnierz Wolnosci*, appellent au contraire à tourner le dos à la coopération avec l'Ouest au profit d'un développement des liens économiques avec l'Est. A la « *prétendue amitié* » manifestée par l'Ouest pour la Pologne du temps où elle était « *plongée dans l'anarchie* » ont succédé les « *menaces* » maintenant qu'elle « *refuse de jouer le rôle que voulaient lui imposer ses ennemis* », écrit ainsi *Trybuna Ludu*. Par leur aide actuelle, les pays socialistes ont montré qu'ils sont les seuls à « *se soucier du prestige international de la Pologne* », ajoute le quotidien avant de conclure : « *Nous n'oublierons pas qui voulait nous aider dans les temps les plus durs et qui voulait continuer cyniquement son sale feu. (...) Nous nous souviendrons de la frontière entre les vrais amis, sur lesquels on peut toujours compter, et les faux.* »

Zolnierz Wolnosci, pour sa part, estime que les « naïfs » qui avaient fixé leurs yeux sur le « *dollar occidental* » doivent aujourd'hui les « *tourner dans la direction opposée* », où les attendent « *certainement d'amicales réponses* ». « *De ce côté*, ajoute le quotidien de l'armée, *nous ne rencontrerons jamais d'embargo économique et nous résoudrons nos difficultés ensemble.* »

Il y a, dans le recours à des gammes aussi différentes, une volonté de susciter un appui occidental à des positions « *modérées* » qui risqueraient d'être battues en brèche au sein du pouvoir polonais par des éléments plus « *durs* », prêts à ajouter au réalignement politique un repli économique sur le COMECON. Plus profondément, pourtant, il y a peut-être aussi là l'indice d'un véritable débat dans les hautes sphères du régime. Dès avant le coup de force du 13 décembre, de nombreuses voix officielles avaient dénoncé non seulement l'abus fatal du recours à l'emprunt mais aussi la dérive idéologique dont la fascination pour le développement des liens économiques avec l'Occident aurait été le fruit.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Solidarités

Edmond Maire est solidaire de Walesa ; Lionel Jospin est solidaire d'Edmond Maire ; le gouvernement est solidaire de Lionel Jospin ; les ministres communistes sont solidaires du gouvernement ; l'Humanité *est solidaire des ministres communistes ; Moscou est solidaire de* l'Humanité *; Jaruzelski est solidaire de Moscou.*

Jaruzelski est donc solidaire de Walesa. C.Q.F.D.

ANTARÈS.

MAGDALENA ABAKANOWICZ A L'ARC

Altérations et métamorphoses

L'ARC vient d'inaugurer une exposition Magdalena Abakanowicz, une artiste de Varsovie. Une grande artiste qui, depuis longtemps, à des moments moins dramatiques de l'histoire de son pays, et en d'autres lieux que Paris, a su retenir l'attention. Mais le drame polonais est là, et l'œuvre tendue, déchirée, expressive, sensible comme un organisme vivant au poids et aux atteintes des réalités extérieures l'assume. Ou nous le lui faisons porter. Aujourd'hui, c'est une image infiniment douloureuse de l'homme blessé au plus profond de sa chair que transmettent ses sculptures de cordes et de tissus grossiers, rapiécés, couturés, crevés. L'artiste les regroupe sous le générique d' « Altérations ».

Magdalena Abakanowicz est connue dans les milieux artistiques internationaux, notamment pour sa participation régulière, depuis vingt ans, et régulièrement spectaculaire, à la Biennale de Lausanne ; pour son indiscipline face aux conventions décoratives anciennes et nouvelles en matière de tapisserie. Elle est une des premières, sinon la première, au milieu des années 60, à avoir tissé des reliefs et des formes libérées du mur, puis à s'être engagée dans une réflexion sur la nature de son matériau : la fibre textile. Elle a choisi de construire des abris de laine et de sisal et d'immenses pelisses, avant de confondre les deux enveloppes, vêtement et peau, pour dire la vie et le devenir de l'homme.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 9.)

M. YVON GATTAZ INVITÉ DE L'ÉMISSION R.T.L. - « LE MONDE »

M. Yvon Gattaz, nouveau président du C.N.P.F., sera, le dimanche 17 janvier, l'invité de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et *le Monde* et diffusée de 18 h. 15 à 19 h. 30. Le président du Conseil national du patronat français répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du journal.

Le Monde

étranger

EUROPE

Finlande

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les orphelins de Kekkonen

Huit candidats, dont une femme, briguent la présidence de la République de Finlande rendue vacante par la démission, le 27 octobre 1981, pour raisons de santé, de M. Urho Kekkonen, qui l'exerçait sans interruption depuis 1956.

L'élection a lieu au suffrage indirect. Le dimanche 17 et le lundi 18 janvier, quelque trois millions neuf cent mille électeurs désigneront trois cent un grands électeurs parmi les candidats présentés par onze partis. Les grands électeurs se réuniront à leur tour, le mardi 26 anvier, pour élire le successeur de M. Kekkonen. Le nouveau président de la République prendra ses fonctions le 27 janvier, pour six ans.

Les grands électeurs ne reçoivent pas de mandat impératif. Ils ont la latitude, si aucune majorité ne se dégage au bout de deux tours, de négocier un compromis entre les deux candidats les mieux placés.

Helsinki. — Depuis la fondation de la République finlandaise au lendemain de la révolution d'octobre, aucun de ses huit présidents n'a appartenu à la gauche. Ni l'« indépendant » maréchal Mannerheim ni les sept autres, dont l'appartenance a varié des libéraux aux conservateurs en passant par les agrariens dont était issu le président Kekkonen. Les agrariens, qui s'appellent aujourd'hui centristes, pour tenter de gagner dans les villes l'audience que leur fait perdre dans les campagnes l'exode rural.

De notre envoyée spéciale

Le plus populaire des huit candidats en lice est pourtant un homme de gauche, M. Mauno Koïvisto, premier ministre social-démocrate, qui exerce actuellement l'intérim de la présidence de la République. Si l'élection présidentielle avait lieu au suffrage direct, il serait élu haut la main. Selon le dernier sondage, dont les résultats ont été publiés le 9 janvier, 56 % des personnes interrogées souhaitent l'élection de M. Koïvisto et 37 % ont l'intention de voter pour les grands électeurs sociaux-démocrates, bien que la représentation parlementaire de ce parti n'atteigne pas 24 % des suffrages exprimés.

M. Harri Holkeri (ancien président du parti conservateur) vient en tête des autres candidats avec 12 % des intentions de vote, devançant d'un point M. Johannes Virolainen. Ce dernier, ancien président du Parti du centre, a été choisi en novembre au cours d'un congrès orageux contre la volonté du jeune président du parti, M. Paavo Väyrynen, ministre des affaires étrangères, et de l'état-major du parti, qui soutenaient la candidature de M. Ahti Karjalainen. Mais la *Pravda* de Moscou avait, sans le nommer, indiqué clairement sa préférence pour cet ancien premier ministre, qui est aussi président de la commission économique soviéto-finlandaise. Un appel dans le même sens de la Fédération finlandaise des industries et la popularité réelle de M. Virolainen en milieu rural ont fait le reste.

Cette division entre la base et la hiérarchie risque de coûter cher au Parti du centre, qui estime que le poste de chef de l'Etat lui revient pour ainsi dire par héritage. Qui mieux que l'un des siens pourrait poursuivre la politique d'amitié et de coopération avec l'U.R.S.S. et celle de « neutralité active » qu'a su consolider, en vingt-cinq ans de règne incontesté, le vieux président démissionnaire ?

Mais l'outsider possible, M. Karjalainen, ne recueille que 2 % des intentions de vote, tout comme d'ailleurs Mme Helvi Sippilä, grande dame amène aux cheveux blancs qui fut secrétaire général adjoint des Nations unies de 1972 à 1980. Sans étiquette politique, elle est présentée par le parti libéral et veut surtout frayer la voie à l'autres candidatures féminines ultérieures.

Choisi par le parti de la minorité de langue suédoise, le professeur Jan Magnus Jansson ne recueille pas plus, lui aussi, que 2 % des intentions de vote. Mais le rédacteur en chef du quotidien d'expression suédois *Hufvudstadbladet* pourrait fort bien bénéficier des votes des grands électeurs des partis bourgeois en cas d'impasse.

Disert et affable, le professeur Jansson est un spécialiste éprouvé de politique étrangère, expert en matière de compromis politique. Son comportement tranche par son aisance avec la bougonnerie de M. Virolainen, président du Parlement, qui accentue à plaisir son image de paysan, ou les allures dégagées du candidat conservateur, M. Holkeri, quadragénaire aux allures de jeune loup. Dans la « famille bourgeoise », M. Raino Westerholm, président de l'Union chrétienne, fait figure d'avocat des valeurs traditionnelles et de contempteur du relâchement des mœurs. Dans ce pays où subsistent encore des sectes protestantes fort puritaines, les chrétiens disposent d'une dizaine des deux cents députés au Parlement ; mais leur candidat ne recueille que 1 % des intentions de vote.

Enfin, deux autres partis de droite apportent à M. Koïvisto un soutien qui le dessert. Non, certes, qu'ils adoptent les thèses du candidat social-démocrate, mais parce qu'ils sont farouchement opposés à l'hégémonie centriste. Le premier est le parti constitutionnel, créé par un ancien député, M. Georg Ehrnrooth, transfuge du parti conservateur; le second est dirigé par le bouillant, Veikko Vennamo qui, par haine du président Kekkonen, créa un parti rural pour affaiblir le Parti du centre. Toutefois, ses slogans démagogiques, ont fait long feu, et, après un réel succès initial, il ne dispose plus que de six députés au Parlement. Son ennemi juré quittant la scène politique, M. Vennamo estime que M. Koïvisto est le seul candidat à même de refaire l'unité du pays.

La campagne électorale est menée à l'américaine. A la télévision, les candidats doivent affronter les questions impertinentes des journalistes et les réunions publiques sont de véritables spectacles pour lesquels les partis se disputent les meilleurs artistes.

Sur le fond, la campagne électorale n'apporte rien de bien inattendu à l'heure du dépérissement des idéologies. Les conservateurs plaident évidemment pour la libre entreprise et s'attirent quelques voix en mettant l'accent sur la nécessité d'une aide accrue aux jeunes ménages. Car l'accroissement de la population est minime et la Finlande risque fort de ne pas dépasser avant longtemps une population de cinq millions d'âmes.

Les centristes misent tout sur la politique régionale pour éviter l'exode vers le sud industrialisé. Ils veulent aider davantage les petites exploitations agricoles et faciliter la création de petites entreprises. Ils prônent aussi une politique de soutien aux familles et insistent sur l'importance des problèmes spirituels, de l'écologie, etc.

Le « petit livre bleu » du président Urho

En fait, toute la campagne électorale du centre et de la droite consiste à attaquer, plus ou moins ouvertement, l'adversaire commun, M. Koïvisto. Le professeur Jansson estime, certes, que sa désignation « *ne serait pas une catastrophe* » mais que « *le laisser être sans résistance ne serait pas faire le jeu de la démocratie* ».

Brandissant en toutes occasions le « petit livre bleu du président Urho » (recueil des thèses de M. Kekkonen sur la politique étrangère du pays, paru en 1980), comme pour rechercher une légitimité dans l'autorité du Père incontesté, on chante le couplet rituel sur les bonnes relations avec l'U.R.S.S. avant de reprocher à M. Koïvisto son « *manque d'expérience en politique étrangère* » et le fait qu'il n'ait pas de « *relations personnelles avec les dirigeants soviétiques* ». Or, dans ce pays où le président de la République dirige la politique étrangère, qui d'autre que M. Kekkonen eût pu s'assurer de tels atouts, sinon M. Koïvisto qui exerce depuis deux mois l'intérim de la présidence ? Gouverneur en titre de la Banque de Finlande depuis 1968, n'a-t-il pas su — par ailleurs — discrètement mais efficacement, tenir les rênes de l'économie ?

Les détracteurs du candidat, tout en assurant n'avoir rien à lui reprocher, brandissent le spectre des sociaux-démocrates dont Dieu seul connaît les noirs desseins.

C'est oublier un peu vite qu'en raison de la représentation proportionnelle, les sociaux démocrates peuvent tout au plus espérer gagner deux à cinq points au maximum. C'est aussi faire peu de cas des garde-fous de la Constitution. Celle-ci prévoit, par exemple, dans son article 6, la protection de la vie, de l'honneur et des biens matériels de chaque citoyen. A telle enseigne qu'avant de pouvoir ratifier la convention internationale sur le café, qui pouvait mettre en danger les intérêts des importateurs, le gouvernement a dû en solliciter la permission en recourant à la procédure d'urgence... Comble de précaution : tout amendement à la Constitution ne requiert qu'une majorité des deux tiers, mais doit être adopté, sans changement aucun, par deux législatures successives

M. Koïvisto, taxé à tort d'« *indécisions* », s'entend surtout à exaspérer ses adversaires par ses réponses laconiques et son art de rester en dehors du débat, de se placer très au-dessus de la mêlée. A quoi est donc due sa grande popularité ? D'abord au fait que les Finlandais se reconnaissent en lui : d'origine modeste, cet homme s'est fait lui-même. De haute taille, la mèche rebelle sur un grand front, vêtu sans recherche, il s'exprime sans vulgarité ni ostentation. Cet ancien docker inspire le respect. Mais il suscite aussi la confiance, et même l'affection. Entré au parti social-démocrate en 1947 — il avait vingt-quatre ans, — il n'a jamais fait partie de l'appareil de cette formation. Il a bâti sa carrière à force de travail opiniâtre, et ses qualités de bon mari et de bon père de famille lui valent beaucoup de succès auprès des électrices.

On le tient, non sans raison, pour un homme honnête et réaliste. Il se veut réformiste mais ne croit pas à la possibilité d'instaurer une société idéale. S'il estime que le système qui accorde des privilèges et des droits au président « *est meilleur qu'il n'en a l'air* », il considère que c'est au gouvernement et non au président à mener la politique intérieure. L'évolution de l'économie est positive, puisque la dette extérieure est passée de 21 % du produit national brut en 1977 à 15 % ; les conventions collectives conclues au printemps ont été respectées sans dérapages excessifs. Reste le chômage, qui frappe 6 % de la population active.

On compte encore un autre candidat de gauche, un socialiste indépendant, président de la Ligue démocratique, qui regroupe communistes et apparentés. Il s'agit du jeune ministre de l'éducation, M. Kalevi Kivistö. Selon le sondage, il bénéficie de 3 % des intentions de vote. Le parti communiste ne présente pas de candidat, sans doute parce que le P.C. reste divisé en une fraction majoritaire de communistes nationalistes, à laquelle appartient le président, M. Arne Saarinen, et une minorité très active de communistes pro-soviétiques, dirigée par M. Taisto Sinisalo. Ces profondes divergences internes posent à terme le problème de l'existence du P.C. Pour en préserver l'unité, le président Saarinen avait proposé de démissionner si le chef de la fraction minoritaire en faisait autant. Mais, lorsqu'il s'est récemment rendu à Moscou, les Soviétiques l'ont prié de n'en rien faire. Quels « conseils » donneront-ils à leurs amis orthodoxes ? On l'ignore, et on ignore donc si tous les grands électeurs communistes soutiendront M. Koïvisto.

Depuis la gaffe initiale de la *Pravda*, les Soviétiques ne sont pas intervenus ouvertement dans le débat. Lorsque M. Karjalainen s'est rendu début janvier à Moscou en tant que coprésident de la commission mixte, il n'a rencontré que son collègue, M. Patolitchev, mais non pas, comme d'habitude, un vice-premier ministre. Il n'a donc pas été consacré comme outsider privilégié. Quelques jours après son retour, les Soviétiques ont rendu publique la réponse de M. Brejnev en date du 8 janvier aux félicitations que lui avait adressées M. Koïvisto, le 19 décembre, pour son anniversaire. Le chef de l'Etat soviétique rappelle la « *grande importance* » qu'il accorde au développement des relations avec la Finlande, mais relève surtout « *le désir et la volonté de la Finlande de contribuer activement à la perpétuation de cette ligne dont le temps a montré la justesse et qui correspond totalement aux intérêts de nos peuples et sert la cause de la détente internationale et de la paix durable* ».

Ce n'est certes pas un encouragement pour M. Koïvisto, mais ce n'est pas non plus interdit. Après tout, la Finlande est le seul pays d'Europe occidentale avec lequel l'U.R.S.S. a aujourd'hui de bonnes relations, en particulier après l'affaire polonaise.

Les relations économiques entre les deux pays sont étroites et représentent 23 % à 24 % du total du commerce extérieur de la Finlande. Contrairement à ce que fait l'U.R.S.S. avec ses alliés du pacte de Varsovie, elle vient d'augmenter ses livraisons de pétrole

La Finlande restera un partenaire fiable pour l'U.R.S.S. tant qu'elle n'aura pas l'impression que Moscou s'arroge le droit d'intervenir. Si M. Koïvisto est élu, Moscou devrait trouver en lui un interlocuteur pondéré, plus intéressé par l'économie que par les jeux compliqués de politique intérieure.

AMBER BOUSOGLOU.

Albanie

SUCCESSEUR DE M. SHEHU

M. Carcani a remanié le gouvernement

M. Adil Carcani a présenté, vendredi 15 janvier, son gouvernement au Parlement albanais. Le fait marquant est le départ du ministère de l'intérieur de M. Pecol Shehu, neveu de l'ancien premier ministre Mehmet Shehu, dont le suicide avait été annoncé par Tirana le 18 décembre.

M. Carcani a affirmé, dans son discours, que son pays poursuivra « la juste ligne marxiste-léniniste » *définie par le chef du parti, M. Enver Hodja, et n'aurait* « jamais de relations avec les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ». *En ce qui concerne la Yougoslavie, il s'est élevé contre* « la guerre froide de la direction yougoslave ».

Enfin, à Vienne, l'ambassade albanaise a affirmé que, contrairement à ce qu'avait indiqué l'agence yougoslave Tanyoug, le discours d'ouverture du Parlement de M. Hodja avait bien été retransmis en direct par la télévision.

De notre correspondant

Belgrade. — Le nouveau chef du gouvernement albanais, M. Alil Cercani, a remanié le cabinet, a annoncé le 15 janvier l'agence de presse albanaise. Parmi les quatre membres du gouvernement précédent qui ont quitté leur poste figure notamment M. Pecol Shehu, ministre de l'intérieur et neveu de l'ancien premier ministre, M. Mehmet Shehu. Celui-ci, selon la version officielle, se serait donné la mort le 18 décembre, à la suite d'une dépression nerveuse. Le départ de M. Pecol Shehu — l'agence n'en donne pas les raisons — a relancé les rumeurs sur une nouvelle épuration, qui aurait commencé avec le suicide de M. Mehmet Shehu à l'issue d'une réunion du comité central.

Selon la presse yougoslave, M. Mehmet Shehu avait reçu le 12 décembre une délégation commerciale grecque, à laquelle il avait remis un message pour M. Papandréou. Quatre jours plus tard, soit vingt-quatre heures seulement avant son suicide, il recevait une délégation économique roumaine. Aucun de ses interlocuteurs n'aurait remarqué quoi que ce soit d'anormal dans son comportement. La presse yougoslave constate, d'autre part, que la mort de M. Mehmet Shehu, qui fut à la tête du gouvernement pendant vingt-sept ans, n'a donné lieu à aucune journée de deuil, que les drapeaux sur les édifices publics n'ont pas été mis en berne et que la date des funérailles n'a pas été annoncée.

Le numéro deux de l'Albanie, considéré comme le successeur incontesté de M. Hodja, a disparu dans des circonstances pour le moins mystérieuses. « *Il y a de nombreuses raisons de conclure,* écrit un hebdomadaire belgradois, *que M. Mehmet Shehu est tombé victime d'un système d'épuration à l'édification duquel il avait contribué personnellement.* » La presse rappelle que l'ancien ministre de la défense, M. Baluku, et plusieurs autres dirigeants avaient disparu de la même manière, ces dernières années, et que M. Hodja demeure le seul membre encore en vie du premier comité central albanais, formé il y a une quarantaine d'années. Tous les autres, à deux ou trois exceptions près, ont été liquidés dans des purges successives que l'Albanie a connues depuis sa rupture avec la Yougoslavie, en 1948.

PAUL YANKOVITCH.

LE NOUVEAU CABINET

Président du conseil des ministres : M. Carcani.

Vice-présidents : MM. Manush Myftiu, Pali Miska et Qirjako Mihali, également ministre des finances (1).

Ministres :

Affaires étrangères : M. Nesti Nase.

Défense populaire : M. Kadri Hazbiu.

Intérieur : M. Hekuran Isai (2).

Plan d'État : M. Petro Dode.

Industrie et des mines : M. Llambi Gegprifti (3).

Énergie : M. Prokop Murra.

Industrie légère et alimentaire : M. Esma Ulqinaku (4).

Agriculture : M. Themie Thomai.

Construction : M. Rahman Hanku.

Communications : M. Luan Babameto.

Commerce extérieur : M. Nedin Hoxha.

Économie communale : M. Rrapo Dervishi.

Enseignement et de la culture : M. Tefta Cami.

Santé : M. Llambi Ziciahti.

(1) Succède à M. Haki Toska.
(2) Succède à M. Pecol Shehu, le neveu du défunt premier ministre.
(3) Remplace M. Djaffer Spahi.
(4) Succède à M. Kristaq Dollak.
— Le ministère de la justice, dont le titulaire était M. Bilbil Klosi, n'est pas mentionné dans la liste diffusée à Tirana.

Pologne

Partisans et adversaires de la coopération avec l'Ouest s'opposent

(Suite de la première page.)

L'un des premiers commentaires publiés après la proclamation de l'« état de guerre » avait de cette manière violemment accusé M. Gierek d'avoir interdit de réprimer réellement l'opposition en expliquant que cela nuirait à l'image extérieure du régime.

Beaucoup semblent craindre aujourd'hui que l'histoire ne se répète et que les pressions économiques occidentales n'amènent le pouvoir à rentrer si peu que ce soit dans la voie des concessions à l'opinion internationale. A Varsovie (et sans doute dans l'ensemble du bloc soviétique), c'est, comme à l'Ouest, tout le problème du prix, du contenu et des objectifs de la détente qui est en train d'être posé au grand jour par la crise polonaise et ses répercussions.

Appel à une épuration générale

Le fond de la question des sanctions économiques occidentales — beaucoup plus que la nature encore incertaine de leur impact politique immédiat à Varsovie — est de savoir si le maintien de l'équilibre européen implique l'acceptation des « normalisations » à répétition. La réponse à l'Est est évidemment « *oui* », et l'étonnement de cet officiel polonais (« *Espère-t-on je ne sais quelle révolution en Pologne ? Non. Alors quel sens tout cela a-t-il ?* ») exprime bien la vision qu'on y a de la détente.

A l'Ouest, on a longtemps répondu « *oui* », mais une évolution, que l'agence PAP n'a pas tort de relever, s'est amorcée. Le plus frappant maintenant est qu'on puisse deviner un début d'évolution parallèle à l'Est, où l'on commence parfois à murmurer que l'ouverture économique et la libéralisation des échanges humains n'ont pas non plus été gratuits pour ce côté-ci. Il est vrai que les liens financiers et industriels tissés à l'Ouest par la Pologne ont largement favorisé l'explosion et le développement de la vague démocratique à laquelle il vient d'être mis un terme ; de même, la stabilité d'un pays comme la Roumanie est beaucoup plus menacée par son endettement vis-à-vis de l'Occident que par une contestation interne à peu près totalement muselée.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les réactions de l'Ouest aient provoqué un embarras certain à Varsovie, ni qu'une incertitude totale continue de régner sur les gestes de détente que le pouvoir pourrait ou non faire, ni enfin qu'on entende exiger à grands cris des pas encore plus décidés dans la reprise en main. *Zolnierz Wolnosci* vient ainsi de se prononcer, par la plume d'un M. Adam Rostowski, en faveur d'une « *purification conséquente* » des cadres du pays « *non seulement parmi les plus hauts rangs des directeurs, mais aussi aux niveaux moyen et inférieur* ».

« *La période de l'état de guerre* », écrit le quotidien de l'armée sous le titre « *N'élevons pas un nouveau cheval de Troie* », « *Crée les conditions véritablement idéales à la conduite d'une vérification réelle et effective et non pas seulement apparente et formelle des cadres dans le parti, l'appareil administratif, la presse, la radio, la télévision et dans d'autres domaines de notre vie.* » Le quotidien explique ensuite qu'il s'agit d'écarter ceux qui, dans les seize mois écoulés, ont montré une attitude « *équivoque* » ou sont carrément passé du côté de « *l'adversaire politique* ».

« *Aujourd'hui que la situation se normalise,* est-il encore écrit, *ils changent comme des caméléons (...) et il est triste que de telle attitudes soient prises pour argent comptant par certains supérieurs* (qui voient là) *une preuve de sagesse politique et de réalisme. Nous nous souvenons des appels publics de certains journalistes conseillers* (allusion à M. Rakowski ?) *à ce que le parti rende le pouvoir politique au nom d'une paix illusoire avec les ennemis déclarés du socialisme (...), nous nous souvenons de ces « militants » qui, dans divers accords, ont tout fait pour plaire aux politiciens de Solidarité, du KOR, de la KPN et des autres organisations d'opposition (...)* » « *On ne peut pas se permettre* est-il conclu, *la tolérance, la faiblesse, le manque de décision lorsqu'il s'agit de gens qui se sont discrédités eux-mêmes et veulent encore, sous le manteau d'une « loyauté » comprise d'une manière bien particulière, essayer paisiblement d'attendre l'occasion politique suivante.* »

Trybuna Ludu publiait le même jour, sous le titre « En pensant à un parti plus fort et plus pur », des extraits des propos tenus à Lodz dans une réunion du parti par l'un des secrétaires du comité central, M. Marian Orzechowski : « *Nous devrions procéder à un profond nettoyage du parti pour éliminer toutes les sortes de déformations et de dégénérescences (...) Tout en puisant dans ses sources, le parti profitera également des expériences des partis frères.* ». Un peu plus loin on cite cette phrase rapportée d'une réunion à Bielsko-Biala : « *Une forme importante du travail au sein du POUP est l'autodéfinition de ses membres !* »

La Diète est convoquée pour les 25 et 26 janvier avec à l'ordre du jour un discours du général Jaruzelski et l'entérinement de divers textes de loi découlant de la promulgation de « l'état de guerre ».

BERNARD GUETTA.

● *Le gouvernement portugais* a refusé d'accorder des visas à une délégation du parti communiste soviétique qui devait effectuer, ces jours prochains, une visite au Portugal, a annoncé vendredi 15 janvier un porte-parole du P.C. portugais. Conduite par M. Kapitonov, membre du secrétariat du comité central du P.C. soviétique, la délégation devait participer, jeudi à Porto, à un meeting d'amitié entre les deux partis. On rapproche à Lisbonne cette décision de la volonté du gouvernement portugais d'appliquer des sanctions à l'U.R.S.S. en raison de ses responsabilités dans les événements de Pologne. — (*A.F.P.*)

● *M. Henri Krasucki*, secrétaire confédéral de la C.G.T., dénonce « l'amalgame abusif » qui a été fait ou peut avoir été fait entre les les cégétistes qui contestent « toutes les orientations » de la confédération et ceux qui ont « des positions bien à eux sur la Pologne ». Ces derniers, indique-t-il, dans une interview à *Ouest-France* de mardi 12 janvier, « n'ont rien à voir avec cette tentative d'organisatoin fonctionnelle » qui, selon lui, apparaît avec ceux qui ont créé une coordination syndicale pour Solidarité.

Turquie

● *En Turquie, deux membres de Médecins sans frontières* qui avaient été arrêtés alors qu'ils se rendaient au Kurdistan iranien, et étaient détenus depuis neuf mois, ont été libérés sous caution, vendredi, et ont reçu l'autorisation de regagner la France. Il s'agit du docteur Devineaux et de Mlle Lanternier, infirmière, qui doivent arriver à Paris lundi.

Le secrétaire général du parti travailliste kurde (P.K.K.), M. Nemesi Kilic, et plusieurs dizaines d'autres dirigeants de cette formation ont été arrêtés au Kurdistan, a-t-on d'autre part appris vendredi à Ankara. Au cours des neuf derniers mois, ce sont au total quelque quatre cents membres du P.K.K. qui sont passés en jugement devant le tribunal de Diyarbakir.

Albanie

... a remanié le gouvernement

Pologne

...res de la coopération avec l'I...
s'opposent

EUROPE

Espagne

Le nouvel état-major va tenter de restaurer la discipline dans l'armée

De notre correspondant

Madrid. — La surprise l'emporte à Madrid dans les milieux politiques après la décision du gouvernement de remplacer les quatre membres de la junte des chefs d'état-major, organisme suprême de la hiérarchie militaire. Le général Alvaro Lacalle Leloup, capitaine-général de la région militaire de Valladolid, devient président du comité des chefs d'état-major (JUJEM), tandis que les généraux Ascanio y Togores, Emiliano Garcia Conde et l'amiral Saturnino Suanzes de Hidalga sont respectivement nommés chefs d'état-major de l'armée, de l'aviation et de la marine.

Le lieutenant-général Alvaro Lacalle n'est pas un inconnu. Son nom fut cité en 1980, avant celui du général Armada, lorsque l'on commença à évoquer à Madrid la possibilité d'un gouvernement de coalition dirigé par un militaire. Il jouissait à l'époque d'un « préjugé favorable » dans certains milieux d'opposition, surtout parmi les socialistes, bien qu'il ait été lié, dans sa jeunesse, au mouvement d'extrême droit FUERZA NUEVA.

Depuis sa nomination à la tête de la région militaire de Valladolid, il ne s'est pas distingué par des déclarations en faveur de la Constitution. Il est sans doute un gestionnaire compétent dans la perspective des négociations qui doivent s'ouvrir sur l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN.

Les nouveaux chefs d'état-major de l'aviation et de la marine bénéficient d'un préjugé favorable dans les milieux démocratiques. Le premier fut précepteur du roi et a été un proche collaborateur de l'ancien vice-président du gouvernement, le lieutenant-général Gutierrez Mellado, principal artisan des réformes démocratiques au sein des forces armées. Le second, l'un des créateurs de l'armée aéronavale, est de longue date en contact avec les militaires américains.

Le nouveau chef d'état-major de l'armée de terre est considéré comme un officier sans affinité politique particulière, mais réputé pour sa fermeté. C'est le plus jeune des lieutenants généraux en exercice (âgé de soixante et un ans, il ne passera à la « réserve active » qu'au début de 1985).

Nombreux étaient, au gouvernement, ceux qui considéraient que le régime pouvait difficilement affronter la redoutable épreuve du procès des putschistes du 23 février (qui devrait en principe commencer dans un mois environ) avec des chefs d'état-major proches de la retraite. Pour les partisans de cette thèse, le gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur des chefs militaires qui ne sont impliqués en aucune manière dans les événements du 23 février 1981 et qui apparaissent au-dessus de la mêlée.

On note, malgré tout, dans les milieux d'opposition, que le chef du gouvernement, M. Calvo Sotelo, a agi d'une manière spectaculaire et rapide qui ne lui est guère habituelle. Le chef d'état-major de l'armée limogé, le général Gabeiras, était par ailleurs l'objet, depuis plusieurs jours, d'une violente campagne des ultras civils et militaires qui ne lui pardonnaient pas les vives critiques qu'il leur avait lancées le 5 janvier.

Le général Gabeiras et ses collègues de l'état-major sortant laissent l'image d'officiers fidèles à la Constitution et au régime démocratique, mais ne disposant guère de l'énergie suffisante pour imposer leur autorité aux secteurs militaires de droite et d'extrême droite. Ils étaient critiqués par les officiers « durs », depuis la tentative de putsch du 23 février, mais n'avaient pas réussi pour autant à gagner la confiance des secteurs démocratiques des forces armées. Ceux-ci leur reprochaient d'avoir cherché à temporiser face aux manifestations répétées d'indiscipline des militaires opposés à la Constitution, alors que la conjoncture exigeait, selon eux, une grande fermeté.

Reste à savoir si leurs successeurs pourront faire preuve de plus de détermination. Les milieux militaires démocratiques, jusqu'ici très critiques à l'égard du gouvernement, considèrent que les nouveaux promus sont les seuls capables de faire preuve de la fermeté nécessaire à la tête de la hiérarchie pour imposer à la troupe la discipline indispensable et le respect du pouvoir civil. Une qualité, dit-on dans ces milieux, dont ils auront certainement bien besoin dans les prochains mois.

THIERRY MALINIAK.

LE GÉNÉRAL LACALLE : UN ANCIEN VOLONTAIRE DE LA DIVISION AZUL

Le lieutenant-général de l'armée de terre Alvaro Lacalle Leloup nommé président de la junte des chefs d'état-major (JUJEM), était, depuis août dernier, capitaine général de la VIIe région militaire (Valladolid). Né en 1918, il a lutté comme volontaire pendant la guerre civile de 1936-1939 aux côtés des nationalistes et a intégré l'armée en 1937. A l'issue de la guerre, il a combattu comme volontaire dans la division Azul contre l'Union soviétique aux côtés de l'armée allemande et a été décoré à plusieurs reprises pour faits d'armes au sein de ce corps. Il a ensuite suivi les cours de l'académie de transformation de l'artillerie et est titulaire d'un diplôme de l'état-major.

Professeur à l'Ecole supérieure de l'air, il a ensuite été directeur général au ministère des finances en 1958, puis sous-secrétaire du Trésor en 1959. Nommé général en 1974, puis général de division en 1978, il a commandé aux Canaries et a été gouverneur militaire de Pampelune. En avril 1980, il a été nommé secrétaire général pour les affaires économiques du sous-secrétariat du ministère de la défense. Promu lieutenant-général en 1981, il fut nommé capitaine-général de la VIIe région militaire en août 1981. Sa femme est « grande » d'Espagne.

LES AUTRES MEMBRES DE LA JUNTE

Le lieutenant-général Ramon Ascanio y Togores, nommé chef d'état-major de l'armée de terre, est né en 1920. Jusqu'à présent directeur du personnel de son arme, il n'est lieutenant-général, grade le plus élevé dans l'armée espagnole, que depuis le 18 décembre. Diplômé de l'école d'état-major, il a été notamment, au cours de sa carrière, chef de l'artillerie de la garnison des Canaries, puis commandant de la division Guzman el Bueno et gouverneur militaire de Ténérife, aux Canaries.

● *Le général de division aérienne Emilio Garcia-Conde,* nommé chef d'état-major de l'armée de l'air, né en 1918, a été précepteur du roi Juan Carlos en 1948. Attaché militaire à Rome puis à Athènes après 1964, il est chef de l'école d'hélicoptères en 1969, puis directeur général des aéroports en 1970. Chef de cabinet du vice-président du gouvernement chargé de la défense en 1976, il est détaché au quartier général de l'armée de l'air puis chef du commandement aérien des îles Canaries. Il était chef-adjoint de l'état-major de l'air depuis le 26 septembre 1980.

● *Le vice-amiral Saturnino Suances de Hidalga,* nommé chef d'état-major de la marine, est né en 1921 et est entré à l'Ecole navale en 1938. Depuis le 22 décembre 1980, il était chef-adjoint de l'état-major de la marine.

LA JUNTE DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR

La junte des chefs d'état-major (JUJEM) est formée des chefs d'état-major des trois armes et d'un président et constitue la plus haute instance de l'armée.

Les membres de la junte sont nommés par le conseil des ministres sur une liste proposée par les conseils militaires de chacune des trois armes — eux-mêmes formés par les capitaines généraux des régions militaires et les commandants des régions aériennes et navales — mais à laquelle le gouvernement n'est pas obligé de se tenir.

La junte, dont la création remonte au 8 février 1977 et qui dépend directement du chef du gouvernement, a pour rôle essentiel de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de la politique militaire et de proposer le plan stratégique pour la défense du pays. Elle exerce également le commandement stratégique de ce plan et propose au gouvernement les nominations aux postes-clés de l'armée. Sa création avait suscité de nombreuses protestations des secteurs conservateurs de l'armée, qui y voyaient une ingérence « inadmissible » du pouvoir civil dans les affaires militaires.

AFRIQUE

La Mauritanie en quête de stabilité

II. — Le prix d'un homme

De notre envoyé spécial PAUL BALTA

La tentative de coup d'Etat du 16 mars 1981, menée par des officiers exilés, n'a pas ébranlé le régime militaire mauritanien mais a favorisé l'émergence du mouvement syndical et renforcé l'équipe dirigeante dans sa méfiance à l'égard du Maroc, qui lui reproche de soutenir le Front Polisario. Nouakchott déplore que l'accord entre les deux pays, conclu à l'occasion du sommet islamique de Taef, soit inappliqué et fait grief à Rabat de « ne pas s'accommoder de la neutralité mauritanienne » dans le conflit saharien (« le Monde » du 16 janvier).

Rosso. — Au fur et à mesure que la voiture s'éloigne de Nouakchott pour s'approcher de Rosso, à 200 kilomètres au sud, on sort de l'univers du désert pour entrer dans celui du fleuve : le paysage devient plus verdoyant, puis apparaissent les palmiers, enfin, sur les rives du Sénégal au cours majestueux, la végétation flamboie. Bougainvillées violettes, rouges, orangées, massifs de canas pourpres ou jaunes, longent la plaine de M'Pourié jusqu'au barrage qui empêche le flux salé de l'Atlantique de remonter le cours d'eau. Là, les Chinois ont créé des rizières qui s'étendent à perte de vue. Le Sud est bien le grenier de la Mauritanie, mais...

Rosso, 40 000 habitants, est célèbre par son lycée qui accueille mille cinq cents internes et a formé la majeure partie de l'élite du pays. La ville se classe aussi au deuxième rang après Nouakchott pour la scolarisation, mais quand on sait que le taux national est d'environ 26 %, on imagine ce que doit être la situation pour les 250 000 habitants qui peuplent le reste du Trarza, et dans les autres provinces moins favorisées. Le Comité militaire de salut national a contribué à la mise en valeur des terres et à la constitution d'une trentaine de coopératives pour la culture du riz, si bien que les cultivateurs sont revenus pour y travailler, de la capitale.

Nous traversons des régions fertiles où la terre est pourtant laissée en friche dans un pays qui doit importer pour un milliard d'ouguiyas (10 UM = 1 F.F.) de céréales, afin de combler son déficit alimentaire. Ces terres à l'abandon posent le double problème de la réforme agraire en cours d'élaboration et du sort des haratine (esclaves affranchis). Le plus souvent, ceux-ci continuent à dépendre de leurs maîtres qui prétendent les faire cultiver à leur profit des *« propriétés »* sur lesquelles leurs droits ne sont pas incontestables et qui, au surplus, otn été bonifiées avec l'aide de l'Etat.

L'abolition de l'esclavage

En juillet 1980, le C.M.S.N. a aboli l'esclavage. Il s'agissait d'une décision politique de principe. Encore fallait-il la mettre en pratique. Ce n'est que le 9 novembre 1981 qu'a été publiée une ordonnance dont les trois principaux points sont : 1) la confirmation de l'abolition sur toute l'étendue du territoire ; 2) le versement par l'Etat d'une compensation aux ayant-droit (les « maîtres ») ; 3) l'institution d'une commission chargée de préparer les décrets d'application et de fixer le montant du dédommagement.

Inutile de dire que ce texte est fort discuté par les haratine. Mais ce qui est nouveau c'est que El-Hor, mouvement qui défend leurs droits, bien que n'étant pas reconnu (aucune formation politique ne l'est) est désormais toléré. Non seulement ses dirigeants ne sont plus pourchassés et arrêtés mais certains ont même accédé à des fonctions de responsabilité. M. Bilal Werzeg, qui avait été son représentant à l'étranger, a retrouvé un poste de diplomate en Europe, M. Hamoyd Boïtgel a été élu récemment secrétaire général adjoint de l'U.T.M., et M. Haïmer nommé directeur adjoint de la radio.

Il est vrai que ces dirigeants ont rompu avec la minorité extrémiste qui voulait les entraîner dans un mouvement contestataire négro-africain, sinon dans la constitution d'une entité autonome, le « royaume de Fouta ». Un jeune hartani (pluriel : haratine) nous dit à propos de sa communauté : *« Alors que les Arabes d'origine sont une minorité et les Arabes arabisés (Irakiens, Egyptiens, Maghrébins, etc.) prédominants, les Maures sont un mélange d'Arabes et de Berbères. Au fond, nous qui sommes les descendants d'esclaves noirs et de maîtres « beidane » (blancs) pourquoi ne serions-nous pas considérés comme des Arabes à part entière, au même titre que les Egyptiens ou les Soudanais ? Nous sommes le ciment de la nation et, d'une certaine façon, les vrais Mauritaniens, car nous n'avons pas d'autre patrie. »*

Pour M. Haïmer, ancien directeur d'école, il s'agit moins d'une question raciale que d'un problème social. *« Nous sommes des opprimés et nous cherchons à trouver à ce problème une solution moderne et équitable »*, dit-il. A ses yeux, la liberté doit déboucher sur l'égalité des droits et des obligations. Il trouve choquant qu'une commission *« fixe le prix d'un homme, comme s'il s'agissait d'une marchandise ».* *« En tout cas,* ajoute-t-il, *si commissions il y a, nous devrions y être représentés car nous sommes les premiers concernés. »*

Il explique que les dirigeants du pays pensent respecter les prescriptions de l'islam selon lesquelles l'esclave se libère en dédommageant le maître. *« Cela est faux,* dit-il. *L'islam a hérité de l'esclavage et il a codifié la situation qu'il a trouvée. Or l'islam ouvre seize portes pour la libération de l'esclave. Pourquoi n'a-t-on retenu qu'une seule solution et celle-là même qui est peut-être la moins conforme à l'esprit du Coran ? N'aurait-il pas été plus naturel et plus juste de dédommager celui qui, depuis des siècles, est une victime ? »*

L'éducation des masses

Notre interlocuteur souligne, en outre, que les forgerons, les griots et les artisans, ont été oubliés et continuent à avoir un statut à part, sinon inférieur. De plus, les *haratine* auront du mal à ne pas rester dépendants de leurs maîtres tant que deux conditions essentielles n'auront pas été réalisées : la scolarisation de leurs enfants (moins de 2 % d'entre eux vont à l'école) et la réforme foncière, qui devrait s'inspirer du principe : « La terre à celui qui la travaille. » *Il ne suffit pas de dire à l'esclave : « tu es libre », encore faut-il lui donner une structure d'accueil et affranchir son esprit et celui de son maître »,* conclut M. Haïmer.

L'économie reposant en grande partie sur les *haratine,* cela explique qu'ils se retrouvent nombreux à l'U.T.M. L'organisation syndicale, fait significatif, a procédé à une révolution de palais au cours de son deuxième congrès extraordinaire les 3, 4 et 5 octobre : elle a écarté la plupart des anciens dirigeants soupçonnés d'avoir conservé la mentalité et les habitudes du régime Ould Daddah. *« Elus en 1974, reconduits en 1977, ces dirigeants se croyaient héréditaires »,* disent avec humour les Mauritaniens. Leur réaction a été vive, mais le chef de l'Etat les a publiquement rappelés à l'ordre. *« La principale règle du jeu démocratique consiste à s'incliner devant toute décision prise par la majorité »,* a-t-il déclaré dans son discours à la nation.

Parallèlement, le C.M.S.N. entend achever début 1982 la mise en place entamée fin novembre des « structures d'éducation des masses ». Cette nouvelle institution, présidée au niveau national par le secrétaire permanent du C.M.S.N. et au niveau régional par le chef de la région militaire, est animée par quatre secrétaires (orientation et organisation ; économie ; volontariat ; morale islamique et action sociale). *« Nous voulons en faire une école de civisme, de responsabilité et de liberté, de façon à préparer la population à l'exercice effectif et responsable de la vie politique »,* nous a dit le ministre de l'information, le lieutenant de vaisseau Moustapha Diop, également secrétaire adjoint du C.M.S.N., expliquant que, dans chaque quartier, chaque campement, chaque zone rurale, il y aura des groupes de dix cellules, chaque cellule étant elle-même constituée par une dizaine de familles. Selon le ministre, il ne s'agit *« en aucun cas de l'embryon d'un futur parti unique ».* C'est ce que l'on disait déjà du Mouvement du volontariat lancé en 1980 et qui a été intégré dans les nouvelles structures. *« Il n'y aura pas de cartes,* précise M. Diop. *Nous sommes contre le parti unique, parce que cela équivaut à la dictature ; mais il faut préparer sérieusement l'instauration du multipartisme. »* Reste à savoir si ces bonnes intentions ne paraîtront pas bien contraignantes aux Mauritaniens, qui, très jaloux de leur liberté, doivent lutter durement pour survivre.

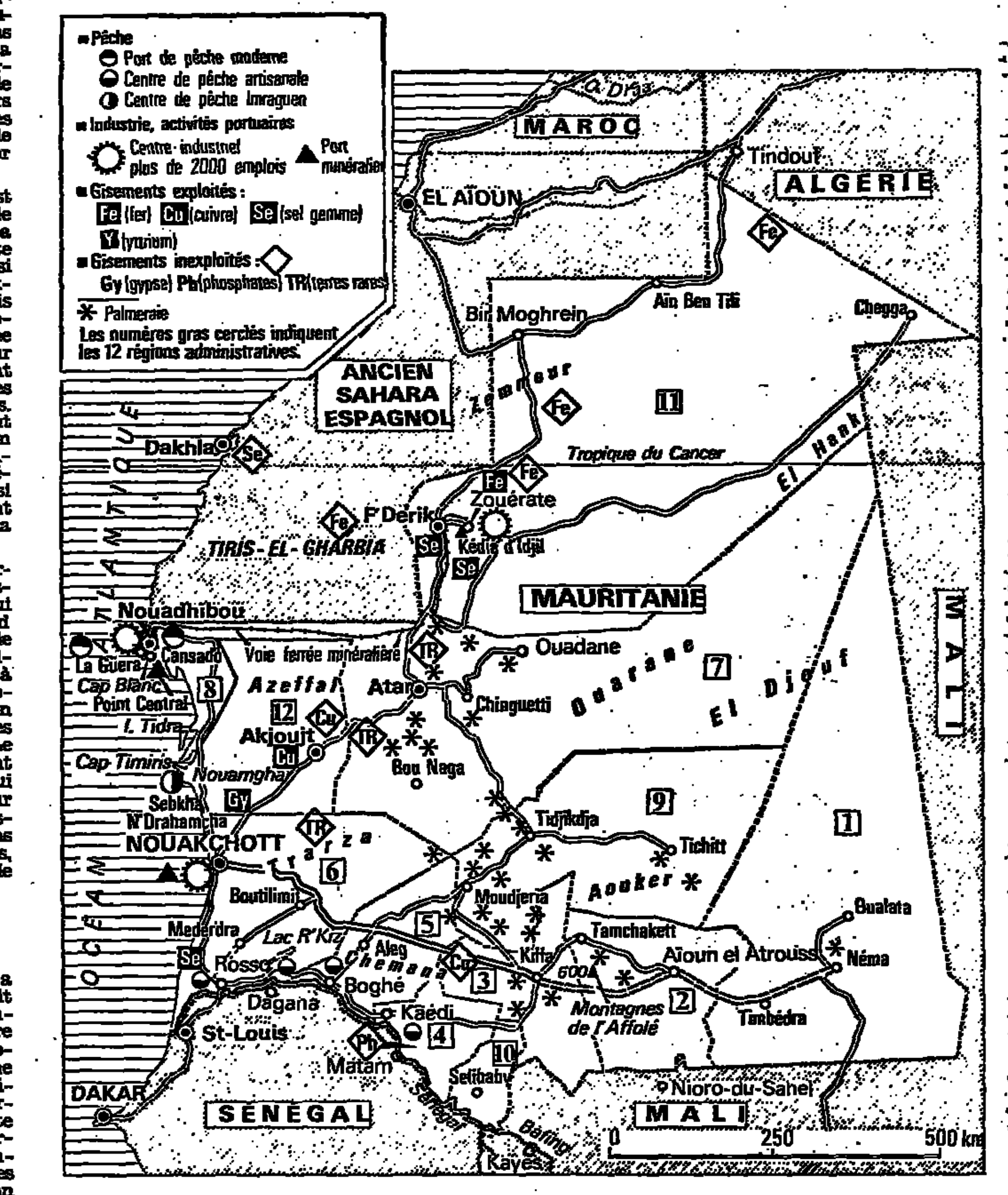
Les efforts d'austérité et de rigueur déployés par le gouvernement commencent, il est vrai, à donner des résultats. En 1981, la production céréalière a pratiquement doublé, passant de 21 000 tonnes à 41 000 tonnes tandis que, pour les dix premiers mois de l'année écoulée, les exportations des produits de la pêche atteignaient le chiffre record de 92 500 tonnes pour un montant de près de 2,9 milliards d'ouguiyas (1). Les exportations de fer ont été de l'ordre de 9 millions de tonnes, et le plan Guelbs, qui doit assurer la relève de la production jusqu'à la fin du siècle, s'exécute normalement. Une dizaine de projets industriels ont été lancés. Dans le domaine de l'infrastructure, seuls restent à ouvrir les 100 derniers kilomètres de la route transversale reliant Nouakchott à Néma, où un aéroport international, construit par la R.F.A. pour désenclaver les pays de la région, a été inauguré le 24 novembre.

Sur le plan financier, l'aide extérieure a été réduite, entre 1980 et 1981, de 4 milliards d'ouguiyas à 1,4 milliard, tandis que la Mauritanie faisait face à ses engagements internationaux. En revanche, si la balance des paiements est positive, c'est parce que les importations de biens d'équipement et de produits alimentaires ont été en partie couverts par des Etats amis ou « frères ». Il n'empêche que, grâce à un accroissement des recettes de l'ordre de 7 milliards, le budget de l'Etat a réduit le déficit en 1981 de 3,4 milliards d'ouguiyas à 2,3 milliards et que le ministre de l'économie et des finances, M. Dieng Boubou Farba, espère le faire descendre à moins de 2 milliards en 1982.

La grande affaire du régime en ce début d'année est le lancement, avec un an de retard, du quatrième plan quinquennal 1981-1985, auquel est consacrée une enveloppe de 76 milliards d'ouguiyas, dont 22 milliards iront au secteur minier. *« En réalité,* nous dit M. Farba, *l'accent a été mis surtout sur l'agriculture, qui reçoit 19 milliards pour lui permettre de mener à bien la réforme foncière, la bonification des terres, le programme de reboisement, la mise en place d'un encadrement et l'organisation des paysans. »* L'autre secteur privilégié est celui de la pêche avec 16 milliards, l'objectif étant de faire de Nouadhibou un centre qui puisse entrer en compétition avec Las Palmas, aux Canaries, ce qui suppose, au minimum, que le téléphone, le télex et les hôtels fonctionnent correctement.

Mais, dans ce pays, qui est un des plus pauvres du monde bien qu'il dispose de richesses potentielles non négligeables pour une population de moins de 2 millions d'habitants, tous ces projets ne seront réalisables qu'à deux conditions : la stabilité intérieure et la paix dans la région. Or, à tort ou à raison, Nouakchott redoute toujours une action de Rabat et, au-delà depuis l'accroissement de l'aide américaine au Maroc, l'internationalisation du conflit du Sahara occidental.

FIN



(1) 1 franc = 10 ouguiyas, appelés aussi U.M.

AFRIQUE

Madagascar

Le président Ratsiraka remanie le gouvernement et le Conseil suprême de la révolution

Antananarivo (A.F.P.). — Le président de la République malgache, M. Didier Ratsiraka, a annoncé, vendredi 15 janvier, un remaniement ministériel.

Le premier ministre, M. Désiré Rakotoarijaona, nommé en 1977, est maintenu dans ses fonctions. En revanche, M. Rokotovao-Razakaboana (finances et plan) et Rarivoson (économie et commerce) sont écartés du gouvernement. Ils sont remplacés respectivement par M. Pascal Rakotomavo (finances, le plan étant désormais directement rattaché à la présidence de la République) et par M. Georges Solofoson, nouveau ministre de l'industrie et du commerce. Ces deux hommes occupaient précédemment les fonctions de directeur général de la compagnie d'assurances Aro et de directeur du cabinet civil du président Ratsiraka.

Enfin, MM. Charles Ravoajanahary, Sambson Gilbert (nommé ministre de la justice) et Robert Koto quittent le Conseil supérieur de la révolution.

Le précédent gouvernement datait d'août 1977 et comptait le même nombre de ministres.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Dans ce remaniement — le quatrième depuis le déclenchement de la révolution, en 1975, — il faut retenir, pour l'essentiel, le limogeage des deux principaux « techniciens » du gouvernement malgache, MM. Rarivoson et Rakotovao-Razakaboana. Le premier, ministre de l'économie et du commerce, n'avait jamais manifesté un grand enthousiasme envers le socialisme. Le second, ministre des finances et du plan, avait pris peu à peu ses distances à l'égard d'une expérience à laquelle il semblait s'identifier de moins en moins.

Ces deux personnalités, formées à l'école du libéralisme économique, incarnaient au sein de l'équipe dirigeante la tendance la plus critique envers des méthodes socialistes qui avaient surtout engendré bureaucratie et pénurie. Ils s'opposaient également à l'influence dans la Grande Ile des Soviétiques et des Nord-Coréens.

La mise à l'écart de M. Rakotovao-Razakaboana répond sans doute aussi à des préoccupations plus politiques. Aux yeux d'une partie de la bourgeoisie mérina des hauts plateaux, hostile au régime, celui-ci était en effet devenu au fil des ans — parfois à son corps défendant — l'incarnation d'un espoir, celui d'un possible retour au libéralisme économique et politique. Ce n'est sans doute pas un hasard si son limogeage intervient quelques jours après que M. Ratsiraka a annoncé son intention de briguer un nouveau mandat présidentiel de sept ans. En écartant un rival potentiel, le chef de l'Etat marque clairement que l'heure n'est pas à l'alternance. L'ancien ministre est nommé au Conseil suprême de la révolution, où il sera neutralisé aisément.

Le remaniement ne marque pas vraiment un nouvel épisode de la lutte d'influence entre « pragmatiques » et « idéologues ». *Ainsi M. Simon Pierre,* connu pour ses surenchères verbales, est également écarté du ministère-clé de l'agriculture, où il n'avait guère brillé. M. Ratsiraka a surtout promu des hommes de confiance qu'il ne pourra suspecter de tiédeur ou de déloyauté. C'est le cas du nouveau ministre du plan, M. Georges Solofoson, qui a montré son dévouement pendant plusieurs années à la tête du cabinet civil de la présidence.

Les changements intervenus à Antananarivo soulèvent au moins deux questions. MM. Rarivoson et Razakaboana avaient eu le mérite d'obtenir la confiance des milieux économiques internationaux, notamment du F.M.I., dont l'aide est vitale pour la Grande Ile. Leur départ risque de compliquer la tâche d'un régime dans le besoin. Enfin, on peut se demander si des changements d'hommes suffiront à soigner une économie qui souffre avant tout de maux structurels : déclin de l'agriculture, endettement, incompétence, corruption.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Premier ministre : colonel Désiré Rakotoarijaona ;

Ministres : finances : M. Pascal Rakotomavo* ; culture révolutionnaire : Mlle Gisèle Rabesahala ; postes et télécommunications : M Rakotovao-Andriantiana ; justice, garde des sceaux : M. Gilbert Sambson ; transports, ravitaillement tourisme : M. Joseph Bedo* ; fonction publique, travail et lois sociales : M. Georges Ruphin ; population et condition sociale : M. Rémi Tiandraza ; défense : colonel Guy Sibon ; santé : M. Jean-Jacques Séraphin ; intérieur : M. Portos Ampy ; Enseignement secondaire et éducation de base : M. Théophile Andrianoelisoa ; enseignement supérieur et recherche scientifique : M. Ignace Rakoto ; information, animation idéologique et coopérativisation : M. Bruno Rakotomavo ; affaires étrangères : M. Christian Rémi Richard ; jeunesse et sports : M. Saïd Ali Koussay ; industrie et commerce : M. Georges Solofoson* ; travaux publics : commandant Victor Ramahatra* ; production agricole et réforme agraire : M. Nirina Andriamanerasoa*.

* Nouveaux ministres.

Éthiopie

● *L'ARMEE ETHIOPIENNE* s'apprête à lancer une nouvelle offensive et à utiliser les gaz innervants contre la résistance érythréenne, a affirmé, vendredi 15 janvier, à Paris, le représentant du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.) en France, M. Nafi Kurdi. M. Kurdi a, d'autre part, précisé qu'il avait reçu l'assurance du quai d'Orsay qu'il n'avait pas été question de l'Erythrée ni de ventes d'armes françaises au DERG lors des entretiens franco-éthiopiens de décembre. « *Le gouvernement français,* a-t-il ajouté, *a constaté qu'il n'existe pas de volonté de paix de la part de l'Ethiopie sur le problème de l'Erythrée.* »

Tunisie

● M. FRANÇOIS MITTERRAND se rendra en visite officielle en Tunisie dans le courant de l'année 1982, a déclaré le vendredi 15 janvier à Paris M. Mzali, premier ministre tunisien. M. Mzali, qui venait d'avoir une entrevue suivie d'un déjeuner avec le président, a indiqué que l'entretien avait porté notamment sur le Proche-Orient, les relations avec les pays du Maghreb et le Sahara occidental.

AMÉRIQUES

Canada

LE PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Mme Thatcher oppose une fin de non-recevoir à la démarche de M. René Lévesque

Québec (*A.F.P.*). — Le premier ministre britannique, Mme Thatcher, a repoussé la requête du chef du gouvernement provincial du Québec, M. Lévesque, lui demandant de retarder l'adoption du projet de loi sur la Constitution canadienne par le Parlement de Londres, a-t-on annoncé officiellement vendredi 15 janvier à Québec.

Dans la courte réponse en anglais à une lettre que lui avait adressée le premier ministre québécois le 19 décembre, Mme Thatcher explique que les procédures légales intentées par Québec contre le projet de réforme constitutionnelle canadienne sont « *une affaire purement canadienne* ». En conséquence, l'adresse soumise à la reine Elizabeth par la Chambre des communes et le Sénat d'Ottawa sera déposée par le gouvernement britannique au Parlement de Wesminster afin de lui donner « *un effet légal* », et cela « *en accord avec la procédure établie* ».

Mme Thatcher se déclare « *désolée d'apprendre que la province de Québec n'a pu s'entendre avec le gouvernement fédéral* [d'Ottawa] *et les gouvernements des neuf autres provinces du Canada* » lors des ultimes négociations constitutionnelles du 5 novembre 1981.

Elle considère qu'« *il ne serait pas approprié de suspendre l'action* » concernant le rapatriement des textes constitutionnels canadiens et refuse de se rendre aux raisons invoquées par le premier ministre québécois.

MM. TRUDEAU ET LOPEZ PORTILLO VEULENT ACCÉLÉRER LE DIALOGUE NORD-SUD

Mexico (*A.F.P.*). — Le Mexique et le Canada adresseront prochainement une note aux dirigeants des vingt autres pays qui ont participé au sommet Nord-Sud de Cancun afin d'activer la relance de « *négociations globales* » au sein des Nations-Unies.

Prenant la parole au cours d'une conférence de presse à la fin de sa visite officielle, à Mexico, qui s'est achevée le vendredi 15 janvier, le premier ministre canadien, M. Trudeau, a indiqué que cette note, rédigée par lui-même et le président Lopez Portillo en qualité de coprésidents du sommet, constituerait une demande pour que les représentants des pays concernés « *adoptent les mesures adéquates* » pour rendre possible l'ouverture des négociations globales Nord-Sud.

Le premier ministre a lancé une mise en garde au sujet du Salvador, en indiquant que la crise que traversait ce pays pouvait « *se transformer en un piège, tout comme dans le cas de la Pologne, car pouvant encourager une intervention militaire étrangère* ».

Le Canada rejette toute forme d'intervention extérieure. Cependant, a-t-il ajouté, se démarquant ainsi de la position du Mexique, le Canada soutient le processus électoral en cours au Salvador, estimant que « *toute élection est préférable à la guerre civile* ».

M. Trudeau a refusé de dire s'il considérait comme « *souhaitable* » que le Front farabundo marti pour la libération nationale (F.M.L.N.), qui a reçu en août dernier la reconnaissance politique du Mexique et de la France, participe aux élections du Salvador en mars prochain. Le premier ministre a démenti que le Canada ait l'intention de dépêcher des troupes au Salvador dans le cadre d'un contingent de paix, mais il a confirmé qu'il enverrait des « observateurs » pendant les élections.

Chili

LA COUR SUPRÊME ANNULE LE NON-LIEU EN FAVEUR DES RESPONSABLES PRÉSUMÉS DU MEURTRE D'UN ANCIEN MINISTRE D'ALLENDE.

Santiago-du-Chili (*A.F.P.*). — La Cour suprême du Chili a estimé jeudi 14 janvier que « *l'innocence des personnes inculpées* » après l'assassinat de l'ancien ministre socialiste des affaires étrangères, Orlando Letelier, à Washington en 1976, n'était « *pas clairement établie* ».

La Cour suprême a annulé le non-lieu prononcé le 15 décembre 1981 par la cour martiale en faveur de l'ancien directeur de la DINA (police politique), le général Manuel Contreras, et de ses collaborateurs, le colonel Pedro Espinoza et le capitaine Armando Fernandes Larios.

Un grand jury américain avait accusé ces trois militaires d'avoir commandité le meurtre de l'ancien ministre d'Allende et de sa secrétaire, Ronnie Muffit. Leur extradition, demandée par les Etats-Unis, avait été refusée par la Cour suprême du Chili en raison des tensions existant alors entre les deux pays. Le verdict de la Cour devrait permettre la réouverture du procès, estiment les observateurs à Santiago. Tout porte à croire que la famille de la victime sollicitera une telle décision, ajoutent-ils.

Cependant, la sœur de l'ancien ministre, Mme Fabiola Letelier, s'est déclarée totalement insatisfaite par le verdict de la cour. « *L'horrible meurtre de mon frère ne peut rester sans coupables* », a-t-elle affirmé vendredi, dénonçant « *le peu de diligence dont a fait preuve la justice chilienne pour éclaircir les faits* ».

M. Michael Townley, l'agent présumé de la DINA, qui avait déposé le 21 septembre 1976 une bombe dans la voiture de l'ancien ministre socialiste, est actuellement emprisonné aux Etats-Unis. Pour sa part, le général Contreras dirige maintenant au Chili une importante compagnie de protection des personnes, des biens et des entreprises.

PROCHE-ORIENT

LES MAIRES DE HÉBRON ET DE HALHOUL A PARIS

Le voyage de la dernière chance ?

Les maires palestiniens de Hébron et de Halhoul, MM. Fahd Kawasmeh et Mohamed Melhem, expulsés de Cisjordanie par les Israéliens en mai 1980, sont attendus à Paris ce samedi après-midi 16 janvier. Ils devraient rencontrer M. Mitterrand lundi 18 janvier ainsi que d'autres personnalités françaises, dont M. Cheysson. Ils souhaitent exposer leur point de vue sur la situation dans les territoires occupés et sur leur propre cas au président, avant sa visite en Israël.

L'annonce, faite vendredi après-midi 15 janvier à l'Elysée, que la visite de M. Mitterrand en Israël aura lieu « début mars » et que la mission préparatoire française va partir pour Jérusalem « à bref délai » (sans doute pendant la semaine à venir) n'a été accompagnée d'aucun commentaire officiel à Paris. En Israël, un porte-parole s'est borné à se dire « heureux » de cette première visite d'un président français, ajoutant : « Nous nous apprêtons à l'accueillir chaleureusement et à lui témoigner toute notre amitié. » Pour sa part l'ambassade d'Israël à Paris rappelle que « la visite de M. Cheysson en décembre dernier a été l'occasion de retrouvailles » et espère que, « à la suite de cette visite, les relations seront renforcées ».

Revenir en Cisjordanie : une obsession pour MM. Kawasmeh, quarante-deux ans, ingénieur agronome et père de cinq enfants, et Melhem, cinquante-deux ans, père de neuf enfants, qui enseignait l'anglais avant d'être élu maire, comme son collègue de Hébron, en 1976. Tous deux vivent aujourd'hui à Amman, et mènent depuis le début de leur exil une campagne obstinée qui les a conduits six fois aux Etats-Unis, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans plusieurs pays de l'Est. *« En vingt mois, nous avons passé quelque quatre cents heures en avion,* calcule le maire de Hébron, *et pas plus de dix mille télégrammes en notre faveur ont été adressés*

Correspondance

d'un peu partout au gouvernement israélien. »

Deux grèves de la faim, trois résolutions au Conseil de sécurité de l'ONU demandant l'abrogation de l'arrêt d'expulsion dont ils sont l'objet, l'intervention de chefs d'Etat et de gouvernement tels que le président roumain, M. Ceausescu, ont laissé les Israéliens de marbre. La perspective d'un changement de gouvernement en Israël avant les élections de juin 1981 puis l'annonce par le ministre de la défense, M. Sharon, d'un *« assouplissement »* de la politique suivie dans les territoires occupés avaient redonné quelque espoir à MM. Kawasmeh et Melhem quant à un prochain retour. Un espoir douché par le « non » opposé en octobre par M. Sharon à une requête de leur avocat, Mᵉ Felicia Langer.

S'ils n'ont pas renoncé à poursuivre leur campagne, une certaine lassitude marque aujourd'hui leur propos. *« Il faudra du temps avant que nous puissions rentrer chez nous »,* convient M. Kawasmeh. *« Ce voyage en France est peut-être notre dernière chance,* souligne pour sa part son collègue. *Si les dirigeants français ne peuvent convaincre M. Begin de nous laisser revenir en Cisjordanie, alors, tant que durera le gouvernement Begin, nos chances seront très minces. »*

Installés dans le provisoire

Déçus mais pas résignés, ils se sont installés dans un provisoire d'autant plus pesant qu'ils vivent séparés de leur famille. M. Kawasmeh reçoit régulièrement la visite d'habitants de Hébron, ses administrés, qui franchissent le Jourdain pour lui demander aide et conseils. Mais il n'a pas voulu jusqu'à présent prendre de travail en Jordanie, *« car ce serait accepter de refaire ma vie ici »,* dit-il. Dans la même situation, M. Mohamed Melhem vient d'être élu membre du conseil international de la Fédération mondiale des villes jumelées : une tribune d'où il espère pouvoir défendre la cause palestinienne.

Partisans de l'O.L.P., membres influents du comité national d'orientation créé en 1979 dans les territoires occupés pour s'opposer au projet d'*« autonomie administrative »* prévu par les accords de Camp David, tous deux récusent les accusations invoquées par les autorités israéliennes pour justifier leur expulsion. Accusations selon lesquelles ils auraient, par leurs déclarations, créé une atmosphère favorable à l'attentat qui coûta la vie à six colons israéliens le 2 mai 1980 à Hébron.

« Je ne suis pas un terroriste, comme le disent les Israéliens, s'insurge le maire de Halhoul. *J'ai toujours dit que les Palestiniens et les Israéliens devraient coexister dans deux Etats voisins. J'ai toujours dit que cette coexistence serait possible si les Israéliens cessaient de confisquer des terres, permettaient aux Palestiniens de choisir librement leurs représentants et aux maires de développer leurs municipalités, se retiraient des territoires occupés, etc. »*

Mais ajoute-t-il : *« Si les Israéliens comptent sur Mustapha Dudin (1) et sur quelques autres qui, comme lui, ne représentent qu'eux-mêmes, pour parler au nom des Palestiniens, pensez-vous qu'une paix véritable soit possible au Proche-Orient ? »*

MM. Kawasmeh et Melhem se déclarent prêts à dialoguer avec les Israéliens, pourvu que ceux-ci soient prêts à les écouter. Une position qu'ils défendront auprès de M. Mitterrand, qu'ils ont déjà rencontré lors d'un précédent voyage en 1980, lorsqu'il était premier secrétaire du parti socialiste.

(1) Mustapha Dudin est le chef de file des ligues de villageois que les autorités israéliennes tentent de faire revivre pour essayer de faire contrepoids à l'influence des maires dans les territoires occupés.

Jordanie

Amman accuse Damas de chercher à provoquer des troubles confessionnels

Correspondance

Amman. — Y a-t-il un *« plan syrien »* visant à créer des troubles confessionnels en Jordanie ? L'hypothèse n'est pas exclue par les observateurs à Amman. Le communiqué du ministère jordanien de l'intérieur, diffusé mercredi 14 janvier, accusant un diplomate syrien en poste à Amman, M. Hisham Kumbur, d'être à l'origine d'un attentat à la bombe qui a fait six blessés le 12, paraît donner consistance à la thèse.

L'attentat a en partie détruit un magasin de spiritueux du Jebel Amman, quartier résidentiel de la capitale et secteur des ambassades. Le propriétaire, chrétien, est l'une des victimes. Mais l'un des blessés est également, selon les autorités, le porteur de la bombe, un jeune homme de vingt ans, originaire de Naplouse, en Cisjordanie. Le communiqué indique qu'il a bénéficié de la complicité d'un membre de sa famille, recruté il y a quelques mois par M. Kumbur et les services secrets syriens avec pour mission, notamment, d'exécuter une série d'attentats contre des commerces d'alcools *« dans l'intention d'en faire porter la responsabilité aux intégristes musulmans »* de Jordanie.

Déjà, en octobre 1981, plusieurs magasins chrétiens avaient été incendiés. D'autres auraient fait depuis l'objet de menaces, ainsi que les hôtels organisant des réveillons à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ces incidents, attribués par la rumeur publique aux Frères musulmans, avaient suscité une vive inquiétude, notamment au sein de la communauté chrétienne, au point qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prophète Mohamed, le 6 janvier, le roi Hussein fit, devant un aréopage de « cheikh » (chefs religieux) de l'armée, et en présence des plus hautes personnalités chrétiennes, une déclaration remarquée : *« Il n'y a pas de place, parmi nous, pour l'extrémisme confessionnel ou régionaliste, ou pour tout autre forme d'extrémisme,* avait-il dit. *Nous punirons sans merci ceux qui appellent à la sédition confessionnelle, ou qui font circuler de fausses rumeurs. »* L'attentat de lundi, le premier qui ait fait des victimes, est intervenu quatre jours après cette déclaration, suscitant un regain d'émotion.

On observe cependant à Amman que les Frères Musulmans n'ont aucun intérêt à ce que leurs relations avec le gouvernement se détériorent. La Jordanie est en effet le seul pays arabe qui leur ait accordé un statut, même si ce n'est qu'un statut *« d'organisation de bienfaisance »*.

En revanche, la Syrie verrait d'un assez bon œil une répression des Frères Musulmans jordaniens qu'elle accuse d'aider les intégristes syriens. De plus, les services de sécurité jordaniens auraient arrêté il y a quelques semaines une voiture transportant des armes et des explosifs à la frontière syro-jordanienne, au moment où elle entrait dans le royaume. *« La syrie voudrait aussi qu'il y ait une situation telle en Jordanie que nous ne puissions plus aider l'Irak »,* affirme pour sa part une personnalité proche du gouvernement. *« Nous devions publier les résultats de l'enquête pour dissiper tout malentendu,* ajoute-t-il, *mais nous ne ferons rien qui puisse aggraver la tension avec Damas ».*

A travers le monde

Afghanistan

● UN REPRESENTANT DE LA RESISTANCE REÇU AU QUAI D'ORSAY. — M. Azizullah Lodin, conseiller politique du Mouvement révolutionnaire islamique d'Afghanistan, l'une des plus importantes organisations de la résistance, a été reçu, vendredi 15 janvier, par un haut fonctionnaire du ministère des relations extérieures. Le Quai d'Orsay a indiqué que de tels contacts avec des membres de la résistance afghane avaient déjà eu lieu à plusieurs reprises et qu'ils permettaient de compléter l'information du gouvernement sur la situation en Afghanistan.

Berlin-Ouest

● VINGT-CINQ PERSONNES ONT ETE BLESSEES — dont un bébé de quatorze mois grièvement atteint — par l'explosion d'une bombe dans un restaurant israélite de Berlin-Ouest, vendredi 15 janvier. D'après les premières investigations l'attentat ne semble pas imputable à l'extrême droite. — *(Reuter.)*

Ouganda

● M. ANTHONY OCAYA, secrétaire général en exercice du exercice du parti démocratique, principale formation d'opposition, a été arrêté et interné dans une caserne à l'extérieur de Kampala, a-t-on appris, vendredi 15 janvier.

Venezuela

● TENSION ENTRE LE VENEZUELA ET LE NICARAGUA. — Le gouvernement de Caracas a demandé, vendredi 15 janvier, à la junte nicaraguayenne de *« préciser sa position »* sur ses futures relations avec le Vénézuela. Dans un communiqué, il demande si le ministre de l'intérieur nicaraguayen, M. Tomas Borge, qualifié d'*« irresponsable »*, désire *« nuire de façon irréparable »* aux relations entre les deux pays. Ce document est publié à la suite de l'expulsion du Nicaragua de trois diplomates vénézuéliens — deux civils et l'attaché militaire de l'ambassade — accusé d'avoir aidé *« un groupe contre-révolutionnaire »* qui projetait des attentats contre des personnalités nicaraguayennes. (*le Monde* du 16 janvier). — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

Le rapport de F.O. sur le « comportement du P.C.F. et de la C.G.T. »

Un rapport assez léger, tel est le qualificatif que l'on peut donner au texte publié par F.O. sur les communistes. Les faits reprochés sont minces et l'attitude dénoncée des communistes procède — sauf nouvelle preuve — d'un comportement très humain d'aide ou d'entraide. *Comme « le Monde » du 16 janvier l'indiquait,* plus qu'une accusation dûment prouvée, F.O. entend, en fait, tirer la sonnette d'alarme. « La suite au prochain numéro », a indiqué M. Bergeron annonçant que ce rapport était un feuilleton à suivre. *Un feuilleton ?* L'affaire est trop sérieuse pour qu'un syndicat dont l'inquiétude — par son expérience — est réelle se contente de pratiquer un tel genre littéraire. La naïveté comme la légèreté ne sont pas de mise.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Adopté à une large majorité (2 voix contre, 1 abstention), le rapport de vingt-deux pages sur le « *comportement du P.C.F. et de la C.G.T.* » précise d'emblée que F.O. n'entend pas engager de chasse aux sorcières. « *Respectueux de la démocratie car, démocrates nous sommes en pensée et en pratique, nous accordons à tous les hommes le droit de penser autrement que nous. Mais, nul ne pourra interdire à la C.G.T. Force ouvrière, à ses militants, à ses adhérents de dire qu'ils défendent une conception de la société qui n'est pas celle du parti communiste ni, par relation, celle de la C.G.T.* »

» *(...) Ce sont les méthodes utilisées, tant pour parvenir au pouvoir que pour l'exercer, que nous condamnons car le corollaire de ce pouvoir demeure, partout, la suppression des libertés individuelles et collectives.* »

Après avoir rappelé la tactique léniniste des partis communistes, le rapport affirme : « *La présence des ministres communistes au gouvernement en donnant une auréole vertueuse au parti communiste va, en même temps, faciliter le travail syndical de la C.G.T. Les faits qui sont décrits dans les pages suivantes donnent un faible aperçu de la tactique mise en place par le P.C., par ministres interposés, au bénéfice de la C.G.T. Elle prend sa place dans une stratégie qui consiste, tout d'abord, à éliminer les « gêneurs », c'est-à-dire les organisations syndicales libres, en priorité : la C.G.T. Force ouvrière. Tous les moyens sont bons, y compris les appels à l'unité syndicale, jusqu'aux propositions de réunification organique, l'objectif étant de placer l'organisation de la classe ouvrière unifiée sous la houlette du P.C.* »

Le rapport énumère ensuite les faits : la nomination de communistes dans les cabinets des ministres des transports, de la fonction publique, de la santé ; les faveurs accordées à la C.G.T. à la R.A.T.P., à la S.N.C.F., etc.

En voici quelques exemples :

● *Au ministère des transports,* le comité technique paritaire ministériel, instance importante en matière d'organisation des services, est composé, depuis toujours, d'un nombre égal de représentants de Force ouvrière, C.F.D.T. et C.G.T., alors même que les voix obtenues aux différentes élections par les personnels dépendant directement de ce département font apparaître un pourcentage supérieur pour notre centrale par rapport aux autres. Or un arrêté du 8 janvier 1982 « *sans consultation des syndicats* » accorde sept sièges à la C.G.T. et quatre à F.O.

— *Au ministère de la santé,* F.O. rappelle la circulaire Réalité sur la grève dans les hôpitaux contre laquelle elle a exercé un recours en Conseil d'Etat (1). F.O. ajoute qu'un « *projet de réforme des commissions paritaires* » est taillé sur mesure en faveur de la C.G.T.

« *Dans le domaine de l'emploi, pour le secteur hospitalier, deux mille emplois supplémentaires étaient prévus jusqu'à la fin de l'année 1981. On assiste alors à une singulière répartition. Pour le département du Cher : quarante-deux postes sont distribués : trente-cinq traient à Vierzon, municipalité communiste ; quinze traient à Bourges, ville administrée par le P.C. et deux seulement à Sancerre, localité dirigée par des modérés.* »

● *Bureaux d'embauche C.G.T.* — F.O. reproche à la C.G.T. de créer des « *bureaux d'embauche dans plusieurs entreprises* » en « *sollicitant l'adhésion* » et ajoute : « *On lit d'ailleurs, dans* l'Humanité du 9 novembre, *l'annonce suivante : « Cinquante » et un postes sont à pourvoir » aux ateliers de la S.N.C.F. du » Landy à Saint-Denis. Cinquante » et un jeunes de dix-huit à » trente ans, pourvus d'un CAP » ou d'un BEP, peuvent se pré- » senter au 8, rue Suger à Saint- » Denis. Le syndicat C.G.T. les » aidera dans leurs démarches » auprès de la S.N.C.F.* »

Même reproche au syndicat C.G.T. du centre hospitalier de Vaucluse qui invite des infirmières à prendre contact avec lui pour occuper des postes vacants dans cet hôpital.

● *Formation professionnelle.* — F.O. reproche à plusieurs municipalités *communistes* de créer des associations pour mieux obtenir du gouvernement des aides en faveur de la formation des jeunes.

« *Alertés sur les procédures de contrôle qui poseraient quelques problèmes en matière de finances normales, les municipalités communistes créent actuellement des associations placées sous le régime de la loi de 1901, et dont on trouve les déclarations au J.O. depuis décembre (...). On peut d'ores et déjà craindre que les municipalités communistes ne disposent dans les prochains mois d'une main-d'œuvre gratuite d'environ dix mille jeunes dont la rémunération sera prise en charge par les fonds publics.* » Le rapport estime que « *les faits démontrent que le comportement des communistes n'est pas susceptible d'une évolution positive* », et conclut : « *Le Comité confédéral national (C.C.N.) proclame sa volonté de maintenir, au plus haut niveau, la vigilance de l'ensemble de ses militants. En vue d'assurer un recensement permanent de toutes les entreprises d'assujettissement des secteurs contrôlés par les communistes et de les porter à la connaissance des travailleurs, le C.C.N. décide la constitution d'une « commission permanente pour la défense des libertés* ».

(1) Cette circulaire prévoit qu'en cas de grève ce sont les syndicats et les grévistes et non plus la direction — qui gèrent et assurent le service minimal.

Premier tour des élections législatives partielles

ULTIMES PRISES DE POSITION

Outre le soutien que M. Pierre Mauroy a apporté, sur le terrain, aux candidats investis par le P.S. dans la deuxième et la douzième circonscription de Paris, la journée du vendredi 15 janvier a été marquée par d'ultimes prises de position, avant le premier tour des élections législatives partielles :

● *M. Louis Mermaz,* président de l'Assemblée nationale, a déclaré, à Givry-en-Argonne (Marne), où il est venu soutenir Mme Annette Chépy-Léger dans la troisième circonscription de la Marne : « *Il y a huit mois que nous sommes aux affaires, et l'espoir en France est intact, le plus important est de construire. Ce langage nouveau signifie le réveil et la volonté de la France.* »

● *La Ligue des droits de l'homme* a invité « *tous les électeurs qui partagent ses préoccupations et qui sont solidaires de son combat* » à se prononcer pour les candidats de la majorité présidentielle.

● *En Seine-et-Marne,* le collectif des opposants à la centrale de Nogent-sur-Marne, qui soutient la candidature de M. Robert Laugier, nous précise que la réunion qu'il a organisée, le 10 janvier à Provins — et dont nous avons fait été dans *le Monde* du 1[e] janvier, — était privée et non publique (d'où le faible nombre de participants). Tous les candidats y étaient invités et M. Peyrefitte, qui a répondu à l'invitation, a indiqué que la mise en service de la centrale n'était pas créatrice d'emplois nouveaux. Le collectif conteste ainsi la suppression annoncée par M. Promion, candidat socialiste, de tranches de travaux qui, affirment les cégétistes, n'avaient pas *été envisagées.*

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

MM. Giscard d'Estaing, Mauroy et Barre se renvoient la facture

M. Pierre Mauroy a répondu, vendredi 15 janvier, aux propos tenus la veille par M. Valéry Giscard d'Estaing, selon leque « *nous entrons dans la période heureuse du déficit. Le déficit commence par l'euphorie et finit toujours par la facture* » (*le Monde* du 16 janvier). Le premier ministre, qui s'est déplacé dans les deuxième et douzième circonscriptions de Paris afin de soutenir les candidatures de MM. Pierre Dabezies (gaulliste de gauche), et Stelio Farandjis (P.S.), aux élections législatives partielles, a déclaré : « *M. Giscard d'Estaing a parlé d'une facture. C'est le gouvernement précédent qui nous en a laissé une et une très grosse. La facture qu'il nous faut payer, c'est bien celle des on septennat.* »

La France va un peu moins bien

Les réflexions que livre, pour sa part, M. Raymond Barre, dans une interview publiée par *le Figaro-Magazine* daté du 16 janvier, divergent à la fois de celles de M. Mauroy et de celles de M. Giscard d'Estaing.

L'ancien premier ministre constate, d'une part, que, « *dans beaucoup de domaines, la politique du gouvernement socialiste ne s'écarte pas des orientations* (qu'il avait) *mises en place* » et affirme, d'autre part, que « *la France va un peu moins bien qu'il y a six mois* » et que « *le fruit de vingt-cinq années d'effort peut être ruiné en cinq ans* ». « *J'ai été constamment accusé de mener une politique antisociale parce que je prenais pour objectif le strict maintien du pouvoir d'achat,* remarque-t-il. *Je constate aujourd'hui que ceux qui m'accusaient ne disent rien d'autre. Leur orientation de contrôle de la masse monétaire n'est pas très différente non plus de celle que j'avais prise.* » En revanche, « *la politique actuellement menée, notamment en matière d'emploi, ne* (lui) *paraît cohérente ni à court terme ni à moyen et long terme* » Il affirme que « *la politique d'accélération de la croissance par une relance de l'économie est dangereuse* ».

D'autre part, l'ancien premier ministre estime que « *le succès de la gauche aux élections n'a nullement été dû à l'augmentation massive des voix de gauche, mais plutôt à l'abstention d'électeurs de l'ancienne majorité. Il n'y avait pas de volonté fondamentale de changement de société. Cette élection ne s'est pas jouée sur la réalité d'un bilan économique et social* ». Pour sa part, M. Valéry Giscard d'Estaing avait déclaré, jeudi 14 janvier : « *Les Français aujourd'hui sont inquiets. Bien sûr, ils ont opté pour le changement, mais à une très courte majorité. Il n'y a pas eu de raz de marée.* »

● *M. Jacques Soustelle,* ancien ministre et ancien député, a été reçu le 15 janvier par M. François Mitterrand. M. Soustelle, qui est un ancien spécialiste des civilisations précolombiennes, a indiqué que la conversation avait porté sur les relations de la France avec les pays d'Amérique latine sur les plans économique et culturel.

Le P.C.F. dénonce une attitude de « racisme politique »

Le bureau politique du P.C.F. a publié vendredi 15 janvier une déclaration qualifiant de *stupide et odieuse* » l'opération « *anticommuniste* » de Force ouvrière. « *Stupide parce qu'elle ne repose sur rien. Le vide du « dossier » produit par Bergeron est si évident que même certaines des forces de l'anticommunisme le plus constant prennent leurs distances à l'égard de telles élucubrations. En effet, ce qui caractérise la situation héritée de l'histoire récente à propos des rapports des communistes et de l'État en France, c'est la discrimination et l'éviction systématiques dont ils ont fait l'objet. (...)*

» *Odieuse parce qu'elle tend à banaliser une attitude qu'il faut bien qualifier de racisme politique. Une telle campagne prend sa source dans les pires traditions du maccarthysme. On ne peut s'en étonner quand on se souvient de ce que furent en 1947 les origines politiques de la création de Force ouvrière. Il est une fois de plus regrettable qu'en parfaite connaissance du caractère entièrement fabriqué de cette campagne un certain nombre de médias et de journaux se soient immédiatement transformés en relais complaisants d'une opération en contradiction complète avec le respect le plus élémentaire des droits de l'homme.* »

« L'Humanité » : sur quelques fantasmes

L'Humanité du 16 janvier commente dans son éditorial les réactions aux déclarations de M. Bergeron, et l'organe du P.C.F. relève, dans un autre article, « *quelques-uns des fantasmes anticommunistes du leader de Force ouvrière* ».

L'Humanité note ceci : « *Ainsi, un conditionnel nous apprend que sur les quarante-deux postes attribués par le ministère de la santé au département du Cher en juillet dernier trente-cinq iraient à Vierzon, quinze à Bourges, villes communistes, et deux seulement à Sancerre, localité dirigée par des modérés. M. Bergeron ne mentionne évidemment pas que Sancerre compte trois mille habitants, Vierzon quarante mille et Bourges quatre-vingt mille. Les deux mille postes supplémentaires attribués par Jack Ralite dès son arrivée au ministère alors que le précédent gouvernement ne voulait créer aucun emploi ont été répartis entre cent vingt-neuf établissements dont vingt-trois ont un conseil d'administration présidé par un maire communiste. (...)*

» *Ainsi, au ministère des finances, dirigé par M. Delors, les communistes ont à l'évidence l'intention de prendre le pouvoir puisque la section, nous révèle M. Bergeron, a invité Anicet Le Pors, ancien fonctionnaire de ce ministère, à fêter sa nomination de ministre avec les travailleurs. (...)*

» *Il paraît également que les syndicats C.G.T. veulent se transformer en « bureau d'embauche » en menant la lutte pour l'emploi et l'application des contrats de solidarité. Ce n'est évidemment pas un reproche que l'on peut faire à M. Bergeron qui voit poindre l'endoctrinement de la jeunesse dans le fait que le syndicat C.G.T. de Drancy se propose d'aider cinquante et un jeunes de la ville dans leurs démarches auprès de la S.N.C.F. Mieux vaut sans doute les laisser au chômage !* »

LA C.G.T. : LE GOUVERNEMENT DOIT RÉPONDRE

La C.G.T. estime que les « *soi-disant révélations de M. André Bergeron sur le noyautage de l'État par les communistes ne peuvent laisser sans réaction le gouvernement qui se trouve de fait mis en accusation* ».

S'exprimant vendredi soir 15 janvier au nom de l'ensemble de la C.G.T., M. Louis Viallet, secrétaire général de la fédération des P.T.T., a déclaré que les accusations de F.O. sont fondées sur un « *vide total* » et des « *ragots* » et qu'elles ne constituent « *qu'une basse opération politicienne* ».

« *Pendant des années, nombre de militants C.G.T. ont fait l'objet d'ostracisme dans la fonction publique,* a poursuivi M. Viallet, *alors que les organisations F.O. ont bénéficié d'une situation privilégiée.* » Selon le responsable C.G.T., M. Bergeron veut « *susciter dans notre pays une chasse aux sorcières* ». Enfin, a-t-il précisé, chacune des organisations de la C.G.T. mises en cause par F.O. répondra « *très clairement aux accusations portées contre elle* ».

M. Emmanuelli va définir les actions prioritaires d'une nouvelle politique pour l'outre-mer

M. Pierre Mauroy a présidé, vendredi après-midi 15 janvier, un comité interministériel restreint consacré pour la première fois aux départements d'outre-mer. Plusieurs décisions d'application immédiate ont été prises concernant essentiellement l'organisation de l'économie sucrière, le développement des investissements *productifs, les transports aériens,* le régime des prestations sociales, le logement social et les conditions d'accueil en métropole des Français *originaires des DOM.*

En outre, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a été chargé de définir, en liaison avec les ministères concernés, les actions prioritaires qui devront être menées outre-mer à partir de 1983. Cette décision confirme donc le rôle que le gouvernement souhaite voir tenir à M. Henri Emmanuelli, dont l'autorité risquait d'être ébranlée par la décision contraire aux recommandations qui lui avaient été infligées le 6 janvier par le conseil des ministres, avec l'abandon *du projet de loi visant à reporter* d'un an les élections cantonales dans les DOM (*le Monde* du 15 janvier).

Après sept mois d'une réflexion, *souvent monopolisée par la nécessité* de faire face aux événements de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a ainsi décidé d'accélérer la définition et l'entrée en application d'une nouvelle politique pour l'outre-mer afin de répondre aux aspirations de ses partisans locaux qui commencent à trouver, eux aussi, que le « *changement* » tarde chez eux à se concrétiser. Les diverses réactions suscitées par le maintien des élections cantonales aux dates prévues ont convaincu M. François Mitterrand de ne plus *attendre pour préciser ces orientations.* Le président de la République a confirmé, le 13 janvier, aux premiers secrétaires des fédérations socialistes des départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion sa volonté de promouvoir outre-mer une politique de réforme de structures. — A. R.

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les élus centristes n'excluent plus une certaine forme d'indépendance

De notre correspondante.

Nouméa. — Isolé depuis que les élus de la composante centriste de la majorité territoriale — la *F.N.S.C.* (*Fédération pour une* nouvelle société calédonienne) — ont joint leurs suffrages à ceux des conseillers indépendantistes pour adopter le projet de réforme fiscale présenté par le haut commissaire, M. Christian Mucci, (*le Monde* du 13 janvier), le R.P.C.R. (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), dont le leader est M. Jacques Lafleur, député R.P.R., connaît des dissensions internes. L'un de ses principaux animateurs *mélanésiens,* M. Franck Wahuzue (P.R.), conseiller de gouvernement, vient de s'en retirer et d'annoncer qu'il siégera désormais à l'Assemblée avec l'étiquette de conseiller indépendant. L'isolement de cette formation est devenu d'autant plus net que les conseillers territoriaux de la F.N.S.C. ont fait un nouveau pas en direction du Front indépendantiste en affirmant qu'ils accepteraient de participer à la « *naissance d'un pays* ». La Fédération a indiqué, toutefois, qu'elle ne voudrait pas « *de n'importe quelle indépendance et n'importe quand* ». Elle estime, au demeurant, qu'il n'y a pas de solution politique possible, en Nouvelle-Calédonie, sans consensus avec l'ethnie mélanésienne.

CHANTAL SCHAEFER.

M. NUCCI : UNE INCONTESTABLE DÉCRISPATION

M. Christian Nucci, député socialiste de l'Isère, haut-commissaire du gouvernement en Nouvelle-Calédonie a déclaré le 15 janvier à Grenoble qu'une « *incontestable décrispation* » s'était produite dans ce territoire depuis le mois de décembre.

« *Il est vrai,* a-t-il ajouté, *qu'il y a une certaine tension au sein des communautés mais le climat est actuellement plus calme, plus détendu et je pense que nous ne sommes pas loin d'une certaine sérénité.* »

M. Nucci a rappelé qu'il avait reçu mandat de promouvoir « *une politique de réforme* » et il entend « *mener le plus rapidement possible cette tâche* ». Il s'est *toutefois refusé à préciser s'il* poursuivrait sa mission au-delà des six mois qui lui ont été initialement impartis.

Les sénateurs du M.R.G. ont pour objectif à long terme de former un groupe autonome

MM. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du Mouvement des radicaux de gauche, et Jean Béranger, sénateur des Yvelines, représentant des treize sénateurs du M.R.G. rattachés administrativement » au gorupe de la Gauche démocratique (*le Monde* du 12 janvier), ont précisé jeudi 14 janvier leur position à l'égard de ce groupe présidé par M. René Touzet (Indre), dont l'effectif (trente-huit membres) est composé en majorité d'adversaires de l'actuel gouvernement, où les radicaux de gauche sont représentés par M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement.

« *Nous souhaitons,* ont-ils déclaré, *la création d'un groupe autonome au Sénat, mais les conditions de sa création ne sont pas encore réunies.* » « *Aujourd'hui, il n'est pas question de quitter la Gauche démocratique* », a précisé M. Béranger, tandis que M. Schwartzenberg indiquait : « *C'est un objectif souhaitable que nous envisageons à terme, mais qui n'est pas d'actualité immédiate.* »

Plusieurs sénateurs M.R.G., semble-t-il, hésitent à quitter un groupe sur lequel ils pensent avoir plus d'influence « *à l'intérieur qu'à l'extérieur* ».

Le M.R.G., nous a d'autre part indiqué M. Béranger, qui avait naguère opposé son veto à l'inscription de M. Edgar Faure au groupe de la gauche démocratique (M. Edgar Faure est toujours « non inscrit »), ne s'opposerait plus, aujourd'hui, à cette adhésion du sénateur du Doubs.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : le mode de désignation du conseil général ne change pas

Vendredi 15 janvier, l'Assemblée nationale examine le projet de loi complétant le code électoral et relatif à l'élection du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'assemblée départementale de Saint-Pierre-et-Miquelon est renouvelable intégralement en mars prochain. La loi de départementalisation du 19 juillet 1976 a eu pour résultat de rendre applicable le régime électoral de droit commun à l'archipel. L'une des conséquences de la loi eût été l'obligation de procéder à un *découpage* électoral par *cantons* et l'introduction du scrutin uninominal, rejeté par les élus de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le projet de loi en *discussion* propose donc de maintenir pour ce département le régime en vigueur avant la loi du 19 juillet 1976, c'est-à-dire le scrutin de liste majoritaire à deux tours avec panachage.

Après l'intervention de M. Rouquet (P.S., Val-de-Marne), rapporteur de la commission des lois, M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, annonce qu'il se rendra prochainement sur place.

M. Pen (apparenté P.S., Saint-Pierre-et-Miquelon) affirme que le système retenu répond au souhait des élus. M. Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine) regrette le maintien des élections cantonales en mars 1982 dans les départements d'outre-mer, alors que M. Toubon (R.P.R., Paris) s'en félicite.

M. Emmanuelli assure que la décision du gouvernement ne constitue pas « *une renonciation à sa politique* » et que l'encombrement du calendrier des travaux parlementaires constitue une raison à cet ajournement.

Dénonçant ensuite « *la mythologie catastrophique* » de M. Toubon, il déclare : « *Essayer de prendre une revanche politique dans ces départements lointains, cela n'est pas digne, cela est petit.* »

Après avoir adopté un amendement rédactionnel de la commission des lois sur la répartition des sièges du conseil général de l'archipel (Saint-Pierre, 11 sièges ; Miquelon-Langlade, 3 sièges), l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi.

P. V.

Le Monde

société

JUSTICE

Les affaires judiciaires de Paribas

Nouvelle inculpation pour un sous-directeur

Entourée d'une grande discrétion, l'instruction des deux dossiers judiciaires concernant la Banque de Paris et des Pays-Bas continue. Dans l'affaire des constitutions illicites d'avoirs en Suisse réalisées par les soins de Paribas, M. Daniel Rouchy, sous-directeur du service de gestion privée, a été inculpé à son tour, le 15 janvier, par M. Jean-Pierre Michau, le juge d'instruction chargé du dossier.

Comme M. Pierre Moussa et M. Jean Richard, M. Rouchy avait déjà été inculpé d'infraction à la législation sur les douanes et les changes à l'occasion du transfert au Canada de trente-cinq mille pièces d'or appartenant à M. Pierre Latécoère.

Catulle et rhododendron...

Le dossier relatif à la fraude de M. Pierre Latécoère, industriel toulousain, est sans doute au point mort. Celui visant, à l'origine, cinquante-cinq clients fraudeurs et cinq dirigeants de Paribas est au contraire en pleine évolution comme le montre l'inculpation de M. Rouchy. M. Jean-Pierre Michau notifie régulièrement des inculpations aux clients de Paribas qui ont exporté irrégulièrement, en Suisse, plus de 1 million de francs chacun. Pour l'instant, vingt-sept des cinquante-cinq personnes visées par la plainte du ministre du budget sont ainsi inculpées. Les autres le seront prochainement, même si certains clients répondent à leur convocation par l'envoi de certificats médicaux, soit parce qu'ils sont indisposés, soit qu'ils entendent repousser le plus tard possible leur inculpation.

Mais le dossier d'instruction, déjà volumineux, s'est aussi gonflé d'une procédure annexe. Très vite, M. Michau a en effet été saisi de l'ensemble du plan de fraude mis en œuvre par la banque et non plus seulement des plaintes visant nommément les clients et cinq dirigeants de Paribas. L'instruction s'emploie ainsi, par exemple, à identifier les clients qui apparaissent, sous des noms d'emprunt, dans deux agendas saisis le 8 novembre 1980 au siège de Paribas. La difficulté de ce travail est grande : les agendas appartenaient à M. Léonce Boissonnat, fondé de pouvoirs du service « gestion privée », qui s'est suicidé le 19 décembre 1981. Certains noms d'emprunt — une large place était faite aux patronymes d'empereurs romains (Catulle, Tite-Live, etc.) et aux noms de fleurs (rhododendron...) — ont pourtant livré leurs secrets. Identifiées, ces personnes ont été inculpées. Le 15 décembre 1981, la brigade financière a perquisitionné, à la demande de M. Michau, au domicile de dix-sept clients de Paribas à Neuilly-sur-Seine et à Paris (seizième arrondissement).

Ces nouveaux inculpés posent un petit problème. Certains ont placé en Suisse moins de 1 million de francs. Pourront-ils transiger avec les douanes et donc éviter un procès pénal ? La réponse sera donnée lors de la clôture de l'instruction. Il n'est pas évident, en tout cas, que la justice considère, comme le ministère de budget, que les transaction sont possibles dès qu'elles se situent en dessous de la barre du million. Ces inculpations, qui n'ont pas encore été révélées, et les autres ne contribuent pas « *à donner une image de service, d'ordre, de compétence* » du département de « gestion privée » de Paribas comme le souhaitait son directeur, au mois de juin 1980. Ce dernier, M. Jean Richard, va du reste être mis à la retraite comme l'avaient été, le 1er septembre 1981, MM. Léonce Boissonnat et Daniel Rouchy, sous-directeur. Une manière de « coup de balai ».

Le dossier, judiciaire et administratif, concernant M. Latécoère est moins avancés. Les trente-cinq mille pièces d'or qu'il avait pu faire transférer au Canada n'ont toujours pas été rapatriées. Aussi le ministère du budget a-t-il pris des mesures conservatoires visant le mobilier du château que l'épouse de l'industriel possède à Bidart. Les autorités ont, d'autre part, fait procéder à une prise d'hypothèque sur l'usufruit des biens de M. Latécoère ainsi qu'une saisie sur ses comptes bancaires. Mais l'industriel n'est toujours pas inculpé. Réfugié, avec sa famille, en Suisse, il refuse de déférer aux convocations du magistrat instructeur. Ce dernier a délivré contre lui un mandat d'arrêt international. La Suisse fait, pour l'instant, la sourde oreille.

LAURENT GREILSAMER.

LE DOSSIER DE LA COSEF

Chimie et transferts de fonds

La société COSEF a désormais quelques chances d'être connue au-delà du milieu professionnel de l'industrie chimique. C'est, en effet, une fraude très importante — portant sur une somme d'environ 80 millions de francs — que lui reproche le ministère du budget (nos dernières éditions). Cette société de Riom, dans le Puy-de-Dôme, appartient au holding Reti, principalement spécialisé dans la recherche médicale, pharmaceutique et chimique, contrôlé depuis quelques années par le puissant groupe néerlandais AKZO.

Les premières recherches de la direction nationale des enquêtes douanières remontent à la fin de 1980. Elles se sont précisées en 1981 et plus particulièrement le 17 février lors d'une « visite » des douanes au siège de la société. On indique ainsi au ministère du budget que la COSEF aurait commis des infractions de change « par le biais de surfacturations opérées dans les relations avec d'autres sociétés du même groupe ». *Ces infractions se caractériseraient par des* « transferts irréguliers de fonds » *à destination et en provenance de Suisse.*

Le président du directoire de la société en cause, M. Georges Rodionoff, s'il reconnaît que les douanes suisses « ont posé des questions, notamment sur les prix d'importation des matières premières en provenance de Suisse », *dément, en revanche, formellement toute fuite de capitaux.* « Nous avons pu expliquer et prouver sans la moindre ambiguïté, *dit-il*, qu'il n'a jamais été question de fuite de capitaux vers la Suisse. » *Il ajoute :* « Déjà, bien avant l'enquête de la douane, nous avions simplifié notre système et nous sommes convaincus que la situation actuelle ne peut plus provoquer de questions. »

La direction générale des douanes et le ministre délégué au budget, M. Laurent Fabius, ne semblent toutefois pas convaincus. Le ministre a décidé, le 22 décembre, de saisir la justice et sa plainte devrait être déposée dans les premiers jours de la semaine prochaine. Outre la volonté du ministre du budget de rendre publiques de telles fraudes pour mieux les dénoncer, cette affaire risque d'être politisée du fait que M. Claude Wolf, maire de Chamalières et député de l'opposition, proche de M. Valéry Giscard d'Estaing, est le commissaire aux comptes de la société Reti. M. Wolf assure, pour sa part, qu'il est « irresponsable de faire un lien entre cette affaire et la politique ». *Il explique qu'il a avisé le procureur de la République de l'enquête des douanes dès qu'il en a eu connaissance, ce qui est son devoir, et qu'il ignorait complètement ces infractions dont on lui parle aujourd'hui. M. Wolf, qui dirige un cabinet d'experts-comptables à Chamalières, indique qu'à sa connaissance* « les fonds de la société Reti ne sont pas restés en Suisse et sont revenus dans l'entreprise ».

La COSEF emploie sept cent cinquante salariés dans le Puy-de-Dôme. Elle possède trois usines : deux à Aurillac et une à Gannat. — L. G.

● Un début d'épidémie de méningite cérébrospinale vient d'être enrayé à Bourg-en-Bresse (Ain). Après le décès, il y a quelques jours, de deux jeunes filles âgées de dix-huit et vingt et un ans, victimes d'une méningite foudroyante, deux autres personnes, un garçon de onze ans et une adolescente de quinze ans, avaient été hospitalisées à Bourg-en-Bresse. Une enquête ouverte par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DASS) a permis de constater que ces quatre personnes avaient séjourné, en compagnie d'une trentaine d'autres, dans un chalet des Scouts de France à Mijoux, près de Gex (Ain), durant les vacances de Noël.

Le germe aurait été communiqué par l'un des participants à ce séjour. Toutes ces personnes ainsi que leur entourage immédiat ont été placées sous surveillance médicale et soumises à un traitement préventif. Le 16 janvier au matin, les deux adolescents hospitalisés étaient considérés comme sauvés.

AUX ASSISES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Cinq ans de prison pour l'organisateur d'un réseau de « ballets bleus »

La cour d'assises de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, présidée par M. Pierre Servat, a condamné, le vendredi 15 janvier, cinq hommes et une femme accusés « d'attentats à la pudeur sans violence sur des mineurs de moins de quinze ans », considérés comme des complices de Jacques Dugué dans une affaire de « ballets bleus » de 1974 à 1978.

Jacques Dugué, jugé à huis clos en novembre 1981 par la quinzième chambre correctionnelle de Bobigny (1), avait été condamné à six années d'emprisonnement et à 50 000 francs de dommages et intérêts pour chacune des huit familles des mineurs qui s'étaient constituées partie civile (« le Monde » du 4 novembre 1981).

Vendredi, Jean-Marc Dhumé, trente-trois ans, inspecteur des douanes, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement ; Vsesolode Sokolowsky, cinquante-trois ans, ingénieur, à dix-huit mois avec sursis ; Alain Leroy, trente-trois ans, fraiseur, à trois ans avec sursis, et sa femme, Monique, vingt-neuf ans, à deux ans avec sursis. Alain Maillart, vingt-quatre ans, chauffeur-livreur, et Maurizio Sesse, vingt ans, imprimeur, ont été condamnés respectivement à dix-huit mois et à un an de prison avec sursis.

Mêmes refrains, même couplet... Voici cinq mois, un Jacques Dugué, très sûr de lui, n'avait cessé un seul instant d'essayer de persuader ses juges que son procès n'était qu'un faux procès. Tout en reconnaissant les faits, il avait tenté de leur faire croire que la société commettait une grossière erreur d'appréciation en s'acharnant à condamner ceux qui, comme lui, prétendent qu'il n'y a rien de répréhensible dans les relations sexuelles entre des adultes et des enfants — auraient-ils seulement quatre, cinq ou six ans. Des relations « totales » : fellations, sodomisations, masturbations, coïts en groupe et pratiques coprophagiques, ces enfants ont tout connu.

Quant à ceux des jurés qui auraient pu douter encore, au terme de la lecture d'un acte d'accusation de quarante pages, de la véracité des faits reprochés à des gens qui ne ressemblent en rien à des monstres, l'examen des dizaines et des dizaines de photographies que la cour a fait circuler les aura sûrement convaincus. La pédophilie ne saurait, semble-t-il, se passer de « photographie », la photo témoin qui fixe à jamais sur la pellicule le souvenir sans faire grâce du détail le plus infime.

Ces enfants ont fait l'amour avec Monique Leroy ? « *Les garçons voulaient une vraie femme* », explique Jean-Marie Dhumé, et comme Dugué lui avait dit que les Leroy étaient aussi sympathiques que consentants, « *on est allé chez eux* ». « *Non*, dit la jeune femme, *c'est Dugué qui l'a voulu pour prendre une photo.* »

Absent des débats, déjà lourdement condamné, Jacques Dugué aura été très souvent cité par ses amis d'hier, mais qu'importe ? Les accusés entendent faire reposer d'abord leur défense — comme Dugué lui-même l'avait fait — sur l'entier consentement des enfants.

Etablissant ses réquisitions sur les seuls faits reprochés aux accusés, le ministère public, en la personne de M. Beaudet, avait demandé pour Jean-Marie Dhumé, incarcéré depuis la fin de 1978, quatre années de prison ; pour Alain Leroy, qui avait passé cinq mois en prison, une peine de deux années assortie du sursis ; pour sa femme, Monique, quatorze mois avec sursis ; pour Vsesolode Sokolowsky, incarcéré pendant six mois, dix-huit mois assortis d'un faible sursis ; pour Alain Maillart, lui aussi incarcéré pendant six mois, dix mois avec un sursis ; pour Maurizio Sesse enfin, le seul à n'avoir pas connu la prison, six mois avec sursis.

Les jurés se sont montrés plus sévères que l'avocat général.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Passible de la cour d'assises, Jacques Dugué avait fait appel de la décision de la chambre d'accusation et bénéficié d'une disposition de la loi « sécurité et liberté » permettant la déqualification de tels délits.

SPORTS

LE « MASTERS » A NEW-YORK

Connors sorti du dernier carré

De notre envoyé spécial

New-York. — Ivan Lendl va-t-il se retrouver, comme l'an passé, en finale du Masters, même s'il doit pour cela battre McEnroe ? Il semble qu'il ait davantage la chance avec lui cette année, en dehors des extraordinaires progrès qu'il a accomplis ces temps derniers. En effet, l'Argentin José Luis Clerc, victime d'une tendinite, a dû se retirer et lui a laissé le champ libre. Les quelque cinq mille spectateurs, qui avaient payé leur place pour la « matinée » du vendredi 15 janvier au Madison Square Garden, trouvaient la plaisanterie plutôt mauvaise, et ce n'est pas l'exhibition comme faire-valoir de la dernière minute du médiocre Peter Rennert — lequel navigue au soixantième rang du classement de l'Association des tennismen professionnels — dont ils pouvaient faire leurs choux gras.

Le public se sentait d'autant plus frustré que, en lever de rideau, John McEnroe, toujours lui, s'était montré fort incivil en « balançant » son match contre Eliot Teltscher, se faisant écraser 6-4, 6-1, non sans récolter son point habituel de pénalisation pour grossièretés. Le résultat visiblement importait peu à McEnroe.

Le premier match de la soirée entre Jimmy Connors et Roscoe Tanner, disputé cette fois devant un amphithéâtre presque plein, dispensa une tout autre émotion. Remporté, à la surprise générale, par un Tanner assagi sur le score de 7-6 (7 points à 2), 6-7 (7 points à 1), 7-6 (9 points à 7), il dura trois heures et donna lieu à une lutte épique. Le vainqueur luttait pour la gloire puisqu'il était de toute façon éliminé, alors que Connors défendait sa place en demi-finale. Au *tie-break* du troisième set, Jimmy Connors mena par 4 points à 2 et compta deux balles de match. Mais Tanner, qui avait déjà possédé cinq balles de match au deuxième jeu, parvint à remonter et à coiffer son vieux rival. Les deux hommes terminaient sur les rotules, Tanner victime même de crampes. Le dernier match, terminé à minuit, vit la victoire sans histoire de Gerulaitis sur Vilas (6-1, 6-4).

Les demi-finales de ce samedi sont donc ainsi composées : John McEnroe-Ivan Lendl et Vitas Gerulaitis contre Eliot Teltscher.

L'immense arène de la 7e Avenue va-t-elle faire le plein pour la finale de dimanche, le seul match disputé en cinq sets ? Les rivages de la Floride et des Caraïbes, vers lesquels ont cinglé les *happy-fews* du week-end, vont-ils faire concurrence au soleil électrique de l'Arena ? Le Garden a besoin de chauffer le fanatisme de sa clientèle pour le tennis professionnel. Malgré les recettes que lui rapportent cinq millions de spectateurs par an, il accuse un déficit de 4 millions de dollars. Malgré ses Rangers (hockey sur glace), malgré ses Knicks (basketball), malgré ses Harlem Globe Trotters, qui recréent les grands soirs de clameurs, cette effervescence sportive jamais mieux décrite que par Ring Lardner, le bien nommé. Mais la ville de New-York elle-même est endettée jusqu'à la garde. Et l'on sait bien ici que les mauvaises passes ont des revanches glorieuses.

OLIVIER MERLIN.

JEUX OLYMPIQUES. — *M. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique, a été reçu vendredi 15 janvier à l'Elysée par M. François Mitterrand. Au cours de cet entretien, le président de la République aurait souhaité qu'une candidature française se manifeste pour l'organisation des Jeux olympiques de 1992 (c'est déjà le cas de Nice).*

SKI ALPIN. *L'Autrichien Harti Weirather a gagné, vendredi 15 janvier, la première descente de Kitzbuhel en améliorant le record de la célèbre piste du Hahnenkamm en 1 mn 57 sec. 20/100 (107,82 km/h de moyenne).*

SKI NORDIQUE. — *La Tchécoslovaque Kveta Jeriova a remporté, le 15 janvier, à La Bresse (Vosges), sa deuxième victoire dans la deuxième épreuve comptant pour la Coupe du monde en parcourant les 5 km en 15 mn 8 sec 1/100.*

Faits et jugements

Armes de Foix : deux nouvelles arrestations

Les policiers du S.R.P.J. de Toulouse ont arrêté deux hommes, et non un seul comme on l'avait cru tout d'abord, dans le cadre de l'enquête sur le vol d'armes de Foix, a indiqué, vendredi 15 janvier, M. Marc Gaubert, procureur de la République. Ces arrestations portent à quatre le nombre des personnes actuellement détenues après l'affaire du camp militaire Clauzel. Les deux nouveaux suspects arrêtés sont des repris de justice, René Marquet, quarante-cinq ans, et Roger Doumenc. René Marquet pourrait avoir été le membre le plus influent du commando. Son physique semble correspondre le mieux à celui décrit par les sentinelles.

Pour les enquêteurs, ces arrestations pourraient être les dernières. Cependant, les deux pistolets-mitrailleurs manquant à l'inventaire des armes récupérées dans un champ à Caujac (Haute-Garonne) n'ont toujours pas été retrouvés.

Les deux nouveaux interpellés devaient être présentés, ce samedi, au parquet. Interrogé au sujet du rôle de René Marquet et d'éventuelles implications politiques, l'avocat d'un des inculpés, Me Coronna, a répondu : « *Ce n'est pas impossible.* »

L'accident ferroviaire d'Epinay-sur-Seine : une troisième victime

La collision ferroviaire du vendredi 15 janvier 1982 à Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) a fait une troisième victime : Mme Gabrielle Boyard, cinquante-quatre ans, de Sannois (Val-d'Oise), qui avait été grièvement blessée dans le choc. Cette dernière est décédée vendredi après-midi des suites de ses blessures. Son mari, M. Raymond Boyard, avait été sur le coup (*le Monde* du 16 janvier).

Pour sa part, la S.N.C.F. a déclaré vendredi soir que « *la technique ferroviaire n'est pas en cause* » dans cet accident. Le président de lentreprise, M. André Chadeau, a demandé que « *toute l'assistance nécessaire soit apportée par les services de la S.N.C.F. aux victimes de cet accident sans attendre les résultats de l'instruction judiciaire* ». Il a aussi prescrit une enquête administrative « *afin de tirer les enseignements utiles sur les moyens propres à éviter ce genre d'accident* ».

Le Ruhl en liquidation

Dans un jugement rendu le mardi 12 janvier, le tribunal de commerce de Nice a ordonné la liquidation des biens de la Société de créations et d'exploitations touristiques Socret), qui, depuis sa création le 6 juin 1974 gérait le casino Ruhl.

La Socret avait été contrainte de déposer son bilan le 11 janvier, après la décision du ministère de l'intérieur de ne pas prolonger l'autorisation d'exploitation des jeux, dont les dirigeants de l'établissement bénéficiaient jusqu'au 4 janvier.

Les trois cent huit salariés du Ruhl, qui continuent d'occuper les locaux du casino, devraient être prochainement licenciés par le syndic de la liquidation, M. Jean-Claude Roaldès. Aucune solution de reprise n'est pour le moment en vue. — *(Corresp.)*

● *Après avoir menacé de mort M. Jack Lang*, ministre de la culture, au moyen de graffiti sur les murs de son palier, 10, rue Danton, à Paris (6e), d'appels téléphoniques et de cris à travers la porte de son appartement, M. Robert Bontemps, cinquante ans, retraité de la marine, son voisin, a été inculpé le 15 janvier par M. Alain Vernier, premier juge d'instruction à Paris, de menaces, de rébellion, d'outrages et de violences à agents ainsi que d'outrages à magistrat de l'ordre *administratif*.

● *Annulation de quinze arrêtés d'expulsion.* — Le tribunal administratif d'Orléans a annulé quinze arrêtés d'expulsion pris par l'ancien ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, au mois d'avril 1981 contre les travailleurs sénégalais. Le tribunal a estimé que al présence des quinze hommes, même porteurs de faux papiers, ne représentait pas une menace pour l'ordre ou la morale publics, et que leur expulsion avait constitué une violation de la convention passée entre le Sénégal et la France. La décision du tribunal constitue aussi un désaveu pour le préfet de la région Centre è préfet du Loiret, M. Jean Rochet. Le 8 avril 1981 au matin, M. Roclht avait organisé une vaste opération de contrôle dans un foyer de travailleurs immigrés, dans la banlieue d'Orléans, le foyer de la Mouchetière. Quatre-vingt-dix-huit personnes avaient été arrêtées ; soixante-dix-huit avaient été trouvées en situation irrégulière ; une cinquantaine avait été expulsées les jours suivants, parmi lesquelles les quinze Sénégalais (*le Monde* des 11, 14 et 26 avril 1981). — *(Corresp.)*

CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Marc DESACHÉ,
agent de change honoraire,
ancien agent de la Compagnie des agents de change de Paris,
ancien sénateur d'Indre-et-Loire,
président honoraire
du conseil général d'Indre-et-Loire,
ancien maire
de Sainte-Maure-de-Touraine,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris le 15 janvier 1982, muni des sacrements de l'Eglise,
de la part de :
Mme Marc Desaché,
son épouse,
M. et Mme Roger Desaché,
M. et Mme Jean-Paul Desaché,
ses enfants,
M. et Mme Charles Bricard,
M. Eric Desaché,
Mlle Nathalie Desaché,
M. Jean-Marc Desaché,
Mlle Florence Desaché,
M. Hervé Desaché,
ses petits-enfants,
M. André Rouy,
son beau-frère,
Et de la famille Magdelain.

Les obsèques auront lieu le lundi 18 janvier à 14 h 30 en l'église de Sainte-Maure-de-Touraine.

Un service sera célébré le mardi 26 janvier à 18 h 15 en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

[Marc Desaché était né le 15 octobre 1892 à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire). Ancien syndic de la Compagnie des agents de change de Paris, il présidait le conseil général de son département natal lorsqu'il fut élu sénateur le 26 avril 1959. Marc Desaché, inscrit au groupe gaulliste de l'Union pour la nouvelle République (U.N.R.), a représenté l'Indre-et-Loire au Palais du Luxembourg, jusqu'en septembre 1965.]

— Mme Octave Horon,
Les docteurs Alain et Karen Horon et leurs fils,
Le docteur Daniel Campagnie,
Mme et leurs enfants,
M. Philippe Horon,
Les familles Horon et Morel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Octave HORON,
géologue,
ingénieur en chef
au Bureau de recherches
géologiques et minières,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
leur époux, père, grand-père et parent,
survenu le 5 janvier 1982 dans sa soixantième année.

Selon le souhait du défunt, les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
38, rue de Fontenay,
92330 Sceaux.

— Mme Sarah Szczupak,
M. Alain Szczupak,
Mme Bernard Szczupak,
Sandra et Michael,
Mme Mendelson,
sa femme, ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Motel SZCZUPAK,
survenu le 15 janvier 1982, à l'âge de soixante-huit ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 18 janvier 1982 à 14 h 45 au cimetière de Bagneux.
Ni fleurs ni couronnes.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du* « *Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Anniversaires

— Pour le dix-septième anniversaire de la mort de
Alberto ALFANDARI,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, et qui restent fidèles à son souvenir, comme à celui de
Emy ALFANDARI,
Luce et Paul MOULIA.

— Pour le seizième anniversaire du rappel à Dieu, le 19 janvier, de
Edouard DHORME,
de l'Institut,
ses amis se souviendront par la pensée et s'uniront à la prière des siens au cours des messes célébrées à son intention le même jour.

Communications diverses

— La réunion des anciennes élèves de Notre-Dame-de-Sion des Maisons de France et de tous pays aura lieu le mercredi 20 janvier 1982, à partir de 16 heures, 61, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Messe à 17 h 30.

Doctorats d'Etat

— Université de Paris-I, samedi 16 janvier à 14 heures, amphithéâtre Richelieu (Sorbonne), M. Denis ROSENFIELD : « Logique et liberté (une étude sur la structure logique de la pensée politique de Hegel) ».

— Université de Paris-II, mardi 19 janvier à 15 h 15, salle des Commissions, M. Pierre DRANCEY : « La mesure de la liberté de placement de l'argent d'assurances en fonction de sa qualité juridique et de son statut professionnel ».

SCIENCES

LA FIN DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SCIENCE

A la recherche de thèmes mobilisateurs

Les journées nationales de la recherche et de la technologie, ouvertes mercredi 13 janvier par le président de la République, prennent fin ce samedi 16 janvier après-midi. Elles ont permis un ample débat sur les douze rapports qui étaient proposés aux congressistes. Certaines discussions, dans la journée de jeudi, ont été âpres mais fructueuses. Dans d'autres cas, la discussion s'est égarée sur des détails mineurs ou enlisée dans des réaffirmations de positions connues. Les congressistes étaient en grande majorité des universitaires ou des chercheurs d'organismes publics. Ils ont été peu enclins à remettre en cause leur propre activité. Si, par exemple, des critiques fort vives, et sans doute pertinentes, ont été adressées à tout le système d'éducation et de formation, il n'est pas évident que ceux des congressistes qui avaient des responsabilités d'enseignement se soient sentis, dans leur majorité, impliqués.

Après les dernières sessions des commissions, vendredi 15 au matin, les séances plénières du vendredi après-midi et de ce samedi matin ont été consacrées pour partie à de courts exposés sur les travaux menés en commissions. Des membres d'organisations politiques, professionnelles ou syndicales ont aussi pris la parole, mais les représentants annoncés du R.P.R. ne sont pas venus.

Samedi après-midi, le rapporteur général, M. Philippe Lazar, directeur de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, devait présenter le rapport de synthèse qu'il a établi avec l'aide de M. Michel Callon, maitre de recherches à l'Ecole des mines de Paris. Ensuite, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, devait décrire les objectifs généraux de l'action de son ministère et indiquer sur quelques points plus précis comment il entend utiliser les travaux du colloque. En fin de séance, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, devait apporter la note politique ultime.

Le rapport général de M. Lazar devait s'articuler sur trois points fondamentaux : la constatation de la volonté de contacts et d'échanges et les moyens de sa prise en compte ; la manière dont il faut prendre appui sur les hommes et les idées ; enfin, les relations du savoir, du faire et du pouvoir. Ces trois thèmes fournissent des catégories pertinentes pour classer les nombreuses propositions discutées en commissions.

La volonté de contacts s'est articulée sur deux maitres-mots : démocratisation et transparence. Comme l'a dit la commission sur la responsabilité culturelle du scientifique, la démocratisation implique le remplacement systématique des arguments d'autorité, des attitudes d'inertie par un débat contradictoire. Elle conduit à une redistribution du pouvoir dans la science. Cette volonté d'une plus grande démocratie est apparue à chaque débat.

La commission sur les équilibres a rappelé que « *la démocratie doit être le dernier mot* » dans l'établissement de l'indispensable planification. La démocratie est aussi une « *exigence dans la réflexion et les décisions sur les nouveaux modes de développement* ». Le terme est évidemment souvent revenu dans les réflexions sur les institutions, où cratie, que « *il ne faut plus en parler, il faut la vivre* ».

De nombreuses suggestions ont été faites à ce sujet. Mais la commission recherche, technologie et industrie n'a pas trouvé d'accord sur la participation des chercheurs et des autres travailleurs à la décision ; elle s'accorde au moins sur la nécessité d'entendre les différentes parties lorsqu'il s'agit d'arrêter ou de lancer un projet important.

Cette démocratie est aussi la clé du décloisonnement, autre notion dont la nécessité a été souvent affirmée. Décloisonnement à l'intérieur du monde de la recherche — avec le problème important de la communication entre scientifiques, qui n'a été que peu débattu. Décloisonnement du système éducatif, auquel on relie le contact avec la recherche puis la formation par la recherche. Décloisonnement recherche-industrie, qui suppose des structures de transfert bien adaptées et de nombreuses mesures incitatrices.

Le désir de transparence n'est pas moins affirmé que celui de démocratie, dont il est d'ailleurs une condition. La transparence des choix administratifs a été bien analysée par la commission sur les moyens de la recherche. La commission, qui étudiait la responsabilité sociale du scientifique, a jugé nécessaire d'étendre cette transparence aux domaines militaire et industriel, « *où le secret n'est souvent pas opérationnellement utile* », mais est une attitude de routine quand il ne participe pas d'« *une volonté de confiscation du pouvoir* ». Cette transparence suppose déjà une meilleure connaissance de l'appareil de recherche, dont la commission sur les institutions a relevé qu'elle est insuffisante.

A ce thème du contact peut être rattachée l'importance apportée à l'aspect régional de la recherche : la décentralisation des décisions, même s'il est apparu que la politique de recherche doit rester nationale, est un moyen de rapprocher le chercheur du reste du corps social. A une évidente demande de rééquilibrage des moyens en faveur des régions mal loties s'ajoute une réflexion sur l'articulation nation-régions, avec ce qu'elle implique de transferts de compétences. On note à ce propos que « *la région est le cadre privilégié du transfert technologique* », mais qu'elle ne doit pas être « *un lieu d'évaluation de la qualité* ». A cette dimension régionale, on peut associer plutôt qu'opposer la dimension internationale. Les enjeux internationaux de la recherche et de la technologie sont apparus mal connus des chercheurs. De nombreuses et intéressantes contributions sur les problèmes des pays en voie de développement et sur ceux des DOM-TOM sont venues enrichir ce débat.

Droits et devoirs

L'appui sur les hommes suppose d'abord le respect de ces hommes : interviennent ici les nombreuses réflexions sur les droits et devoirs des hommes de la recherche. Droit à une formation, initiale et permanente, cette dernière devant être moins liée à un niveau hiérarchique qu'à un niveau de technicité. Droit à une stabilité d'emploi, à laquelle la notion *des* métiers de la recherche apporte l'indispensable souplesse. Devoir de réponse à la demande sociale, de diffusion du savoir — la commission de la communication a relevé que ce devoir pourrait exiger une formation spécifique. Devoir enfin d'enseigner, avec la formation par la recherche. Au niveau de l'entreprise, ces problèmes de formation-information ont été jugés de la compétence du comité d'entreprise, pour lequel il a été souhaité la possibilité de faire appel à des experts extérieurs.

Les propositions qui relient les verbes savoir, faire, comprendre, sont en grand nombre. Le passage du savoir au faire est sous-jacent à la notion de thème mobilisateur. Le premier problème est l'identification de ces thèmes (grandes filières où un effort de recherche est susceptible de porter rapidement des fruits) et les critères de choix : la notion de maturité scientifique a été largement débattue, et on a dénoncé l'écueil qu'il y a à l'oublier pour ne considérer que l'utilité sociale. La commission des grands équilibres a rappelé que les choix ne doivent pas être intangibles, mais « *périodiquement révisés en fonction du développement des connaissances et de l'évolution de la société* ». La commission des sciences sociales a fait des propositions concrètes : étude du travail et de l'impact de l'innovation technologique : étude de « *l'échange inégal* » avec les pays du tiers-monde. La commission recherche technologique et industrie a rappelé à leur propos « *la nécessité du pluralisme des choix technologiques* ».

Cette notion de thèmes mobilisateurs est apparue comme centrale à bien des débats, et mériterait sans doute une étude approfondie et des clarifications importantes, comme la distinction entre « thème » et « programme ». Ces clarifications sont d'autant plus nécessaires que c'est sur les thèmes mobilisateurs que le ministère de la recherche et de la technologie semble vouloir faire porter le plus gros de son effort financier puisqu'il prévoit pour eux des accroissements annuels de 30 % en volume, et qu'il apparaît très demandeur d'évaluations et de critères de choix.

MAURICE ARVONNY.

La contribution de l'Académie

Liberté et planification

L'Académie des sciences a apporté sa contribution au colloque national sur la recherche et la technologie sous la forme d'un « *message* » d'une trentaine de pages. « *La recherche*, écrit l'Académie, *est une plante fragile. Il faut peu de temps pour qu'elle se flétrisse et beaucoup de temps pour lui redonner vigueur.* » Plus que toute autre discipline, elle est sensible aux coups d'accordéon des périodes d'opulence et d'austérité.

A ce premier constat, l'Académie en ajoute un second sur la nécessité d'une recherche libre, mais aussi planifiée. « *Oui pour la liberté de la recherche*, écrivent les rapporteurs, *et cela d'autant plus qu'elle est fondamentale. Car, qui peut prévoir et planifier les découvertes de demain? Eh oui, pour la planification, d'autant plus que la recherche est lourde ou appliquée. Car, qui prétendra que la France peut tout entreprendre et réussir des prouesses techniques et industrielles en tout domaine?* »

Cela suppose toutefois en premier lieu des exigences lors du recrutement des chercheurs, des exigences lors des changements de grades, des exigences dans la désignation des fonctions, mais cela sous-entend aussi, note l'Académie, l'indépendance et la rigueur scientifiques des organes de recrutement et de nomination.

S'agissant du distinguo que l'on fait constamment entre recherche fondamentale et recherches appliquées, l'Académie indique que l'une et l'autre sont « *fortement dépendantes* » et ne « *doivent pas être opposées dans des jugements de valeur qui risquent de développer des antagonismes de groupe, à coup sûr fort nuisibles à la démarche collective de la recherche dans ce pays* ». Elle invite aussi à réfléchir aux moyens de « *raccorder convenablement les possibilités de la recherche et de la technologie avec les besoins, les désirs et les possibilités du milieu aval* », tout en rappelant que « *du côté de l'amont la notion de transfert est capitale* ».

Si l'Académie des sciences réclame que soit progressivement rendu aux chercheurs « *le temps indispensable à la réflexion et au travail* », elle demande aussi que « *l'exigence scientifique soit le seul critère de l'enseignement et de la promotion des chercheurs* », dont la mobilité doit être « *facilitée par des mesures réglementaires nécessaires* ». Sur ce point, l'Académie appelle à une mobilité entre disciplines, entre organismes, entre régions, entre sciences de base et applications, entre recherche et autres secteurs d'activité, mais aussi à « *des possibilités d'infléchissement de carrière quand, les années ayant passé, les intérêts se modifient* ».

En ce qui concerne l'organisation de la recherche, outre la nécessité d'engager une action en faveur de l'information scientifique et technique, l'Académie des sciences recommande enfin que les dotations de base des grands organismes de recherche fondamentale soient portées à un taux normal et que l'obtention des contrats de recherche ne soit plus une question de survie pour les demandeurs mais une incitation à l'ouverture.

Cinq scientifiques polonais emprisonnés sont invités en France

La responsabilité du scientifique était l'un des thèmes retenus par le Colloque. L'intérêt souvent réaffirmé des chercheurs pour la défense des droits de l'homme s'est dans ces circonstances traduit par l'adoption d'un texte, vivement approuvé par les participants au colloque, qui les invite à « réaffirmer que les scientifiques ont pour premier devoir d'être des combattants pour le respect des hommes, pour les libertés et pour la paix ».

« Un message de soutien et d'espoir » *a été lancé à* « tous ceux que leurs opinions conduisent à la privation de ces libertés ». *Les scientifiques français se sont engagés à* « mettre tout en œuvre pour obtenir leur libération, convaincus en cela de contribuer à la lutte pour la restauration des libertés de tous les opprimés ».

En ce qui concerne la Pologne, ils ont demandé la levée de l'état de siège, la libération de tous les prisonniers, et estimé que c'est « au peuple polonais de régler seul les problèmes auxquels il est confronté ».

D'autre part, la commission qui avait pris cette initiative s'est accordée, dans sa grande majorité, pour inviter cinq scientifiques polonais actuellement emprisonnés, à participer en France, aux travaux qui feront suite au Colloque. Il s'agit de MM. Bronislav Geremek, historien, Jan-Joseph Lipski, linguiste, Karol Modzelewski, économiste et historien, Janusz Onyszkiewicz, mathématicien, et Karol Sliwinski, biologiste. Cinq personnalités donc, « une pour mille emprisonnés, sur la base du chiffre officiel de cinq mille personnes privées de liberté », *pour espérer* « comprendre en profondeur de ce qu'elle sait pouvoir comprendre en extension ».

Ces scientifiques, indique la commission, ont « vécu une expérience privilégiée qui s'inscrit en droite ligne dans un des soucis majeurs qui ont présidé aux travaux du Colloque » *et peuvent témoigner* « comme scientifiques, comme hommes, comme acteurs centraux d'une tranche d'histoire » *et du bon usage de sciences mises au service d'une collectivité par ceux qui les maîtrisent.*

RÉGIONS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un projet de lotissement près de Cassis mobilise les défenseurs de la nature

« Qui ne dit mot consent »

De notre correspondant

Marseille. — Un projet immobilier mobilise depuis plusieurs semaines l'Association pour la préservation des sites du cap Canaille, cette falaise (la plus haute de France) qui domine le petit port de Cassis (Bouches-du-Rhône). En effet, il est prévu la construction en bordure de l'avenue du Revestel, qui grimpe vers les premiers contreforts du cap Canaille, à l'est de Cassis, à 500 mètres à vol d'oiseau de la plage de l'Arène, d'un ensemble immobilier sur un terrain boisé, visible de toutes les hauteurs alentour. Il s'agirait d'un lotissement de 176 maisons individuelles avec toits-terrasses qui occuperaient quelque 10 000 mètres carrés d'un terrain qui en compte 36 485. Le propriétaire-promoteur-architecte du projet a affiché le permis de construire qui lui a été régulièrement délivré le 14 septembre 1977.

On peut s'étonner de voir pareille autorisation accordée quand on sait que la municipalité de Cassis — son maire, M. Gilbert Rastoin, en tête — a toujours clairement proclamé son désir de « fermer le robinet » face à la pression immobilière qui guette le petit port idéalement placé aux portes de Marseille. Cassis refuse d'être un dortoir balnéaire jouxtant le massif des Calanques, de réputation internationale.

Ce *permis de construire*, personne ne l'a formellement accordé. Ni la mairie de Cassis ni la direction départementale de l'équipement. Pourtant, M. Guieu, le promoteur, en est *le possesseur légal*, et il pourrait ouvrir son chantier immédiatement, comme il en a le droit. Pour cela, il a su utiliser la lenteur administrative et la lourdeur de la réglementation en matière d'urbanisme et obtenir un permis de construire qualifié de tacite.

De quoi s'agit-il ? D'une application aux règlements administratifs du fameux adage « *qui ne dit mot consent* ». En effet, au mois de mai 1977, le promoteur dépose sa demande. Le permis de construire est *refusé* par la mairie de Cassis en temps utile (début juin 1977), mais la réponse des services de l'équipement tarde à venir. Au terme du délai légal, l'architecte-promoteur, qui connaît la règle, affiche (en l'absence de réponse) un permis de construire tacite. Il a la loi pour lui. Il a fait les choses en règle. Or, un jour seulement après le délai légal, arrive la réponse de l'équipement, qui réclame un complément d'enquête et demande sursis à exécution. Il est trop tard.

Après le refus de l'équipement, le promoteur porte l'affaire devant le tribunal administratif. Celui-ci enquête sur place et rend son jugement... le 4 juin 1981 : un jugement qui est favorable au promoteur. Les juges reconnaissent la validité du permis de construire tacite et précisent, face aux arguments de la mairie sur l'atteinte grave faite au site, « *qu'eu égard au style de construction ainsi qu'aux dimensions et à la nature du terrain, qui ne saurait être considéré comme un bois ou un parc public (en dépit des arbres qu'il porte), il n'y a pas lieu d'annuler le projet* ».

Ce n'est pas l'avis de l'association de défense, dont le président, M. François Fournier, estime qu'une atteinte irrémédiable sera portée au site du cap Canaille, le lotissement « *étant visible comme le nez au milieu de la figure* ». M. Fournier craint que cette réalisation ne réveille d'autres appétits. L'association qu'il préside vient d'introduire à son tour une action devant le tribunal administratif, tout comme, à titre individuel, deux autres propriétaires riverains, inquiets pour leur tranquillité.

A la direction départementale de l'équipement, où M. Alain Villaret, son directeur, a hérité de ce dossier épineux (il n'était pas en poste à l'époque), *on reconnaît s'être fait* prendre de vitesse et on invoque la trop grande brièveté des délais. Aujourd'hui pareil avatar ne pourrait plus se produire mais on pouvait naguère « jouer » ainsi avec les textes.

Quant au maire de Cassis, M. Rastoin, il se dit choqué par ce projet monstrueux et, au-delà du du problème juridique qui l'oppose au promoteur, il regrette que la réglementation permettre d'obtenir un permis tacite pour 176 logements à la fois. « *Passe encore pour un cabanon ou un poulailler*, s'exclame le maire de Cassis, *mais pas pour un ensemble* une augmentation des charges communales que ne manqueraient pas de provoquer les besoins en voirie et en infrastructures du futur lotissement. « *Derrière les arguments juridiques*, précise M. Rastoin, *on oublie la réalité : l'atteinte à un site prestigieux.* »

Le sort du projet est désormais entre les mains du Conseil d'État, devant lequel la commune et la direction de l'équipement ont introduit un recours.

JEAN CONTRUCCI.

● RECTIFICATIF. — Ce n'est pas le 6 janvier (comme une coquille nous l'a fait écrire dans *le Monde* daté du 16 janvier) mais le *26* janvier que se réunira à Paris la Conférence sur la sécurité maritime.

A PROPOS DE...

LA VISITE DE M. MICHEL ROCARD A MELUN-SÉNART

Relance des villes nouvelles

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a inauguré le 15 janvier la déviation de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) dans la ville nouvelle de Melun-Sénart. C'était sa première visite officielle dans une des cinq villes nouvelles d'Ile-de-France depuis que, lors de la constitution du premier gouvernement de M. Pierre Mauroy, la responsabilité de ce qui fut un des grands instruments d'aménagement du territoire dans les années 70 a été directement rattachée à son ministère.

« Je me considère sans réticence ni arrière-pensée comme le ministre des villes nouvelles », *a affirmé à Melun-Sénart M. Rocard. Le dossier (elles sont neuf en France, abritant sept cent cinquante mille habitants) ne lui était pas inconnu : maire de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), il a vu s'élever aux portes de sa commune Cergy-Pontoise et ainsi échapper à sa ville des équipements et des emplois qu'elle aurait pu légitimement revendiquer. Il a ainsi directement vécu la difficile insertion des villes nouvelles dans leur environnement, mais il a aussi pu mesurer leurs avantages :* « Elles constituent des pôles importants de développement social et économique, et une croissance urbaine organisée et planifiée me paraît bien préférable aux excroissances anarchiques, spontanées ou en tache d'huile, sans guère d'autre logique que les hasards de la spéculation foncière. »

Pas question, donc, d'en freiner la construction, à l'inverse de ce que souhaitaient certains responsables socialistes, même s'il faut « mieux associer les élus locaux au devenir de ces zones pour que les besoins nationaux en matière d'habitat puissent être satisfaits dans le respect des habitants des villes nouvelles ».

Le bon achèvement de ces gigantesques opérations d'urbanisme nécessite maintenant une profonde réforme de la loi du 10 juillet 1970 (loi Boscher) qui régit les villes nouvelles. Cette révision est d'ailleurs prévue au plan intérimaire et M. Rocard espère déposer un projet de loi à la session de printemps. Mais, si l'accord sur un certain nombre de points importants est possible (le Monde *du 11 novembre 1981), des désaccords fondamentaux subsistent parmi les élus socialistes : quelle doit être la structure de l'organisme qui regroupe les communes associées dans la construction d'une ville nouvelle ? Faut-il une « communauté d'agglomération » avec un conseil élu au suffrage universel direct ou un « syndicat d'agglomération » géré par des délégués des conseils municipaux ? Les situations sont, il est vrai, très diverses d'une ville nouvelle à une autre. Aussi, M. Rocard n'a pas exclu une large possibilité de choix pour chacune d'elles.*

Les problèmes institutionnels ne sont pas les seules difficultés auxquelles elles sont actuellement confrontées : abaissement de la qualité des constructions du fait de l'augmentation des coûts, endettement croissant des syndicats communautaires à cause de l'élévation des taux d'intérêt — et surtout difficulté (particulièrement à Melun-Sénart) d'assurer l'équilibre habitat-emploi. La plus jeune des villes nouvelles est dans une situation curieuse : la redevance pour la construction de locaux industriels est de 0 franc dans une des zones de Melun, mais de 25 francs le mètre carré ailleurs et même de 75 francs à Combs-la-Ville ! Certes, le comité interministériel d'aménagement du territoire du 19 novembre 1981 avait décidé le principe de la suppression de cette redevance industrielle en Ile-de-France, mais le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire n'a pas encore préparé la traduction législative de cette décision...

THIERRY BRÉHIER.

● Après avoir survolé en hélicoptère les zones inondées de la région parisienne, M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a annoncé, le 15 janvier, que le gouvernement allait compléter le dispositif actuel de protection contre les crues des fleuves par plusieurs mesures :

— Création d'un groupe de travail interministériel sur les « réseaux d'annonce de crues » : un rapport sera établi par ce groupe pour la fin mars ;

— Poursuite des grands programmes d'aménagements, notamment sur la Seine, avec la mise en service du barrage « Aube » (d'un coût de 1,2 milliard de francs) prévue pour 1987 ;

— Définition précise des zones inondables divisées en trois classifications : zones à haut risque dans lesquelles aucune construction ne serait tolérée, zones à submersion fréquente dans lesquelles il sera proposé aux propriétaires un contrat d'assurance, enfin, zones à submersion rare où, en cas de sinistre, l'État dédommagera les victimes.





Le Monde

culture

MUSIQUE

UN THÉATRE ÉLISABÉTHAIN POUR « LES MAITRES CHANTEURS »

Toulouse en Bavière

Si les Parisiens rêvent du nouvel Opéra de trois mille places que leur a promis le président de la République, les Toulousains l'ont déjà grâce à un merveilleux legs du passé, la halle aux grains, extraordinaire lieu communautaire et populaire où, six heures durant, la ferveur soutient sur des bancs les dos brisés mieux que ne le feraient des fauteuils dans une salle bourgeoise. Et l'on ne voit pas le même public qu'au Capitole, temple du bel canto toulousain. Ici, c'est une nouvelle génération, plus symphoniste d'origine, celle qui suit Michel Plasson dans toutes ses intégrales, Beethoven, Brahms, etc., et qui n'adore pas moins *Fidelio* et les opéras de Wagner ou de Strauss.

Cette grande salle hexagonale à deux étages, où l'auditoire remplit des alvéoles tout autour du champ de jeu, ressemble à un théâtre élisabéthain : chaque spectateur domine la scène et participe à l'action. Des écrans vidéo renvoient l'image du chef d'orchestre sur les différents côtés, ce qui permet une totale liberté aux chanteurs. Le dispositif est idéal pour une action aussi pétillante et grouillante de personnages que celle des *Maîtres chanteurs* dont Wieland Wagner à Bayreuth avait si joliment montré lui aussi la descendance élisabéthaine.

Georges et Jeanne Wakhevitch ont décoré le chapiteau de grandes bannières, orné les piliers de saints en bois blond comme des Riemenschneider, entouré la scène à mi-hauteur d'une galerie de balcons où chante le petit peuple de Nuremberg, accroché çà et là les enseignes des corporations et les panoplies de chaussures d'Hans Sachs, tandis qu'au centre de la scène un podium reçoit tour à tour le calvaire de l'office religieux, la chaise du chanteur, une fontaine animalesque sur la place au deuxième acte, le fauteuil où Sachs médite, etc. Nous voilà vraiment à Nuremberg avec des flots de costumes gais, d'enseignes, de bouquets, avec des jeux et des bagarres pour la nuit de la Saint-Jean, animés fort habilement par le metteur en scène Peter Busse, qui ne prétend certes pas à l'originalité, mais fait évoluer ses foules au rythme endiablé de la musique.

Bon spectacle donc que soulève la générosité inépuisable de Michel Plasson, empoignant l'orchestre du Capitole qui n'a sans doute pas pleinement maîtrisé toutes les difficultés de cette énorme partition, mais respire avec bonheur dans cette musique pleine de poésie, d'émotion et d'optimisme, de même que les chœurs du Capitole, renforcés par ceux de Salzbourg, de l'Armagnac et du Lauragais. Et lorsqu'éclate le choral du « Rossignol de Wittenberg » du vieux Sachs, précis, monumental, claquant au vent comme un drapeau, nous nous sentons presque une âme de vieux Bavarois nationaliste.

Les chanteurs correspondent à une fort honorable distribution allemande, dominés par le Sachs de Manfred Schenk, cordial et chaleureux, dont le timbre et le jeu rappellent ceux de Théo Adam, l'Eva d'Helena Doese à la voix éclatante et superbe de *gretchen* épanouie, un peu sèche cependant, le David bien chantant d'Heinz Kryse qui étincelle de malice, le Beckmesser de Georg Volker, à l'attitude caricaturale un peu trop traditionnelle, avec d'excellents Bogner (Siegfried Vogel) et Kothner (Thomas Tidton) entre autres maîtres chanteurs.

...Reste l'éternel problème du ténor wagnérien. De la puissance et de l'héroïsme, le Finlandais Matti Kastu n'en manque pas. Mais le timbre est banal et sans charme, grasseyant dans le grave. Toutes ses stridences violentes dans l'aigu n'expliquent guère comment ce Walther a pu conquérir le cœur d'Eva et des honorables bourgeois de Nuremberg. Mais, comme dit Sachs, *C'était le sureau, la nuit de la Saint-Sylvestre.* »

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 17 et 24 janvier à 14 h 30, le 20 janvier à 18 heures.

PETITES NOUVELLES

■ **Nous apprenons la mort à Paris, le 9 janvier, du danseur François Malkovski. Il était âgé de quatre-vingt-treize ans.**

[Né le 22 septembre 1888 en Tchécoslovaquie, François Malkovski vient rapidement vivre à Paris et acquiert la nationalité française. Après de brèves études de chant, il s'oriente vers la danse en s'inspirant notamment d'Isadora Duncan et se produit entre 1925 et 1940 sur les plus grandes scènes françaises. La fin de sa vie a été consacrée à l'enseignement.]

■ **Fin décembre, le chancelier d'Allemagne fédérale, M. Helmut Schmidt, a enregistré la troisième partie de soliste du *Concerto pour trois pianos en fa* de Mozart, aux côtés de Justus Frant et Christoph Eschenbach, qui dirigeait lui-même le London Philharmonic Orchestra.**

■ **L'Atelier théâtral de Georges Baal et le Centre culturel du Languedoc organisent, jusqu'au 24 janvier, à Montpellier une série de manifestations, autour d'Antonin Artaud. L'Atelier présente *Je suis un insurgé du corps, Performance pour Maldoror, l'Ombilic des limbes, Masques et Mascarades* et des « performances » d'acteur. Le Centre culturel du Languedoc présente deux expositions sur « Portraits et autoportraits » d'Antonin Artaud et sur les activités de l'Atelier. Il accueille, du 20 au 23 janvier, Sibylle Rupert avec ses « Dessins pour Lautréamont ».**

■ **Le septième Festival des Yvelines, organisé par le Théâtre d'Epicure et le comité départemental Animation et Théâtre, a lieu les 16, 17, 22, 23 et 24 janvier. Cinq troupes amateurs du département y participent. Plusieurs prix seront attribués par un jury composé de personnalités du théâtre. L'Association pour la diffusion culturelle en Ile-de-France décernera un prix spécial.**

EXPOSITIONS

Magdalena Abakanowicz à l'Arc

(Suite de la première page.)

Du plan au relief, du relief au volume, du volume habitable, ventre-abri, au volume habité, de l'habit à la peau, de la peau à la chair, de la chair à la figure... Là commence l'exposition de l'ARC, qui ne présente pas d'œuvres antérieures à cette grosse corde tressée, enroulée autour d'une énorme bobine de bois, déroulée au sol, si mince en un point qu'elle ne tient plus qu'à un fil : un travail qui intrigue, si on ne connaît pas ce qui l'a précédé ; il fait le lien avec ce que l'on voit aujourd'hui. Grand fil conducteur de la vie et de l'œuvre, il dit la fibre dans sa nudité et prépare l'entrée dans le champ figuratif, dans l'espace du vécu, après celui des symboles.

Les premières « Figures », plusieurs moulages partiels d'un même corps d'homme, sont alignées, assises, de face, sur des tabourets de métal, jambes pendant dans le vide. Leur tissu est érodé, plus ou moins usé jusqu'à la corde, la corde qui, collée au jute brun, les inerve, en fait des écorchés vifs. Leur complément, les « Figures de dos », ne sont plus dix, mais une cinquantaine. Ce sont elles que l'on voit d'abord en entrant dans la salle, leurs épaules lourdes, ployées, dotées pourtant d'un indicible énergie.

Au-delà de l'épiderme

Tête, avant-bras et jambes arrachées, elles sont assises, en rangs serrés, à même le sol, tournées vers le mur. Dans un autre contexte, l'artiste, qui installe toujours elle-même ses expositions — elle est venue à Paris pour cela — les aurait peut-être présentées en cercle comme elle l'a fait déjà, leur donnant l'air d'une assemblée de vieux sages attendant, résignés, la mort. Il lui est arrivé aussi de les sortir sur une plage, près de l'eau, comme pour réchauffer leur carcasse vide au soleil. Tout récemment, elle en a isolé un et l'a mis dans une cage de bois.

Puis viennent les « Têtes » façonnées — et non moulées — comme des ballots. Les volumes sont pleins cette fois, si pleins que leur peau tendue, déjà rapiécée et suturée, craque et laisse voir l'enchevêtrement des cordes qui les remplissent. Il faut les toucher, les palper pour saisir la vie qui est dedans, la douceur, la mollesse, la chaleur mystérieuse des unes — celles qui sont complètement fermées, — la dureté, la tension extrême des autres — celles dont l'écorce a éclaté, et qui semblent se rétracter, résister à un processus d'usure activé au contact de l'air, de la lumière.

Ce que l'artiste a appelé « Embryologie » apparaît d'abord comme une profusion de formes minérales, un entassement de blocs et de galets qu'aurait chariés un grand fleuve. Mais l'idée de paysage de pierre ne suffit pas. Car, là encore, les volumes, petits et grands, avec chacun sa configuration propre, s'apparentent à d'énormes cocons et se comportent comme des réserves de vie et des proies de mort en attente de vie, mais proies de mort déjà. L'ensemble est d'une force plastique étonnante.

Les dessins (1) viennent en dernier. Abakanowicz les a réalisés cet automne. Ce sont des grands dessins au fusain. Eux aussi ont de la présence et participent de cette révélation, au-delà de l'épiderme des zones de silence, angoisse et révolte. Ils explicitent, si besoin est, les « Altérations ». On y voit le trait noir procéder comme les cordes, les serpillières, les nœuds se former, la trame grumeleuse ici se relâcher, là fondre, se liquéfier, les fils noirs se ramifier, buter contre les failles et les blessures taillées au scalpel qui divisent et crucifient chaque tête. Le lieu de ces échanges complexes, vitaux, douloureux et contradictoires, est, en effet, la tête, frontale comme une icône, tatouée comme un masque africain. Ou le ventre.

Le catalogue de ces dessins cite un texte d'Abakanowicz, dans lequel celle-ci se souvient d'avoir vu dans son enfance, sur la porte des maisons, les signes et les lettres à la craie bénite ou au charbon que les femmes faisaient pour écarter le mal. Et elle rappelle simplement que les espaces qu'elle définit sont des « espaces non protégés ».

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Jusqu'au 21 février.

(1) Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine. Jusqu'au 20 février.

VARIÉTÉS

LACOMBE ET ASSELIN AU THÉATRE FONTAINE

Les yeux dans le potache

On dirait qu'ils ont encore des tâches d'encre sur les doigts, qu'ils sont sentimentalement maladroits. C'est exprès. Ils ont un côté potache, c'est dommage mais c'est exprès. C'est pour ça qu'ils s'empêtrent dans leurs instruments qui s'allongent, qui leur collent au nez, qui ne veulent pas les lâcher. Ils jouent avec les mots, ils chantent de drôles de trucs qui font rire les petites filles, il y a du Eric Satie, du Alfred Jarry, du Queneau et du Buster Keaton dans leur humour qui est peut-être trop nourri de références mais ils ont un talent qui bouscule les réticences.

Ils marchent par deux comme Laurel et Hardy. Jean-Yves Lacombe, lui, le bassiste, est plutôt le genre asperge, grand blond avec une frange et des grands yeux innocents. Jean-Claude Asselin, mandoline, c'est le petit barbu avec des lunettes cerclées de fer et des élastiques aux manches. Il dirige le couple, il réprime. C'est la première fois qu'on les voit à Paris. Ils se sont rencontrés il y a deux ans à peine ; depuis, ils parcourent la France et ils se sont montrés au Printemps de Bourges en 1980.

Jean-Yves Lacombe et Jean-Claude Asselin sont musiciens, comédiens, clowns, poètes. Ils savent tout faire et ils vous font passer un curieux moment, avec des hauts et des bas, mais aussi des instants vraiment très fous, très allègres, presque jubilatoires.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Théâtre Fontaine, 10, rue Fontaine, Paris-18e, à 22 heures. Discographie : 45 tours chez Flarenasch, distr. WEA.

GÉRARD LENORMAN au Palais des congrès

Pour avoir vu au Palais des congrès des naufrages — celui de Robert Charlebois, par exemple, — on ne peut que s'incliner devant la performance de Gérard Lenorman, qui crée une chaude intimité avec quelque trois mille cinq cents personnes confortablement isolées dans leur fauteuil. Le jeune homme fragile, qui a ouvert son album de sages images au début des années 70, a décidément bien du métier, et, plus que jamais, on a raison de penser à Gilbert Bécaud en le voyant.

Des images d'amour et d'enfance, Gérard Lenorman continue d'en inventer, adaptées aux années qui passent (les siennes, les nôtres). D'apocalyptiques visions traversent maintenant ses chansons, parfois empreintes de ferveur écologique. Ce n'est pas bouleversant de simplicité, ou de sophistication savante (comme ce qu'a pu écrire Alain Souchon), mais les mélodies habiles emmènent tout naturellement vers le succès massif de bonnes paroles forgées par de bons sentiments, et vice et versa.

Ce spectacle serait parfait dans son genre si l'orchestre avait plus de finesse, si Gérard Lenorman déboutonnait au moins une fois sa veste de smoking. Mais, tandis que les projecteurs repeignent de toutes les couleurs les tentures du décor (on dirait des coquillages qui s'allument), le public manifeste son enthousiasme. Ravi de ce rendez-vous, il chante *la Ballade des gens heureux*, avant que des dizaines d'enfants, poussés ou non par les parents et les grands-parents, se précipitent sur la scène avec des fleurs. — Cl. D.

★ Palais des congrès, 21 heures.

France Gall au Palais des sports

France Gall est toute petite, potelée. Elle ne cherche pas à se grandir et porte des souliers plats, blancs, coordonnés à son ensemble-vacances dans la première partie de son show au Palais des sports. Elle s'agite gentiment, deux mouvements pas davantage, malgré les deux danseuses et le danseur qui soutiennent ses efforts de temps en temps. Mais elle est l'image parfaite de la mignonne midinette, l'image de son public en jeans, pull-jacquard, parka pour les jeunes jeunes, manteau à col de fourrure pour celles qui l'ont connue au temps des sucettes à l'anis.

Elle a gardé sa voix d'adolescente, les chansons de Michel Berger sont jolies. Dommage qu'on ne comprenne pas le quart des paroles, France Gall aurait intérêt à faire régler la balance. Jusqu'à l'entracte, la salle ne se dégèle pas, malgré les projections géantes, les effets de néon. Ensuite, est-ce par la grâce du cuir noir collant et du chemisier rouge, dès les premières notes, on tape des pieds ; à la troisième chanson, on commence à s'agglutiner aux barrières protège-fans. A la fin, dans le noir, les briquets s'allument, et France Gall termine sur un vrai succès.

C. G.

★ Palais des sports, 20 h 30.

ROCK

THE BEAT AU PALACE

Ce groupe, on l'a vu il y a quelques mois, en première partie du Clash au Théâtre Mogador, fringant, fiévreux, s'accordant pour propulser un rock joliment mâtiné de reggae. Le chanteur pratiquait le *talk-over* comme les meilleurs spécialistes jamaïquains du genre, le guitariste balançait des petits riffs en saccade, la section rythmique marquait sans discontinuer les pulsions chaloupées, et Saxa, l'incroyable saxophoniste noir quinquagénaire, soufflait, entre ce qui lui reste de dents, dans son instrument avec l'ivresse d'un adolescent.

Un groupe bicolore dans la tradition du ska, l'un de ceux qui ont le mieux survécu à ce courant anglais. Déjà, à l'époque, leur premier album, pétillant, plein d'idées qui partaient en tous sens, portait la promesse d'une création ouverte à diverses résonances. The Beat a su se renouveler en adaptant une forme pervertie du reggae sur des compositions colorées.

ALAIN WAIS.

★ Ce vendredi 15 janvier à 19 h 30, au Palace. Discographie chez Arabella.

CINÉMA

« Arthur » de Steve Gordon

L'argent fait le bonheur

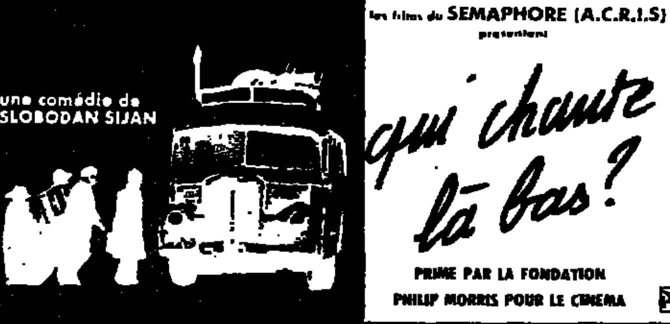
Premier film de Steve Gordon, *Arthur* marque un retour très délibéré aux sources d'un genre américain par excellence, la comédie loufoque, ou *screwball comedy*. Richard Griffith, l'ancien responsable du cinéma au Musée d'art moderne de New-York, en a un jour donné une définition exhaustive à propos de *New-York-Miami*, de Frank Capra : « *Un type de comédie célèbre dans les années 30 et basé sur l'exploitation délibérée du banal, de l'incongru, de ces inconséquences qui, dans la vie, interrompent nos moments les plus solennels (c'est en fait une version oblique de la méthode Tchékhov).*

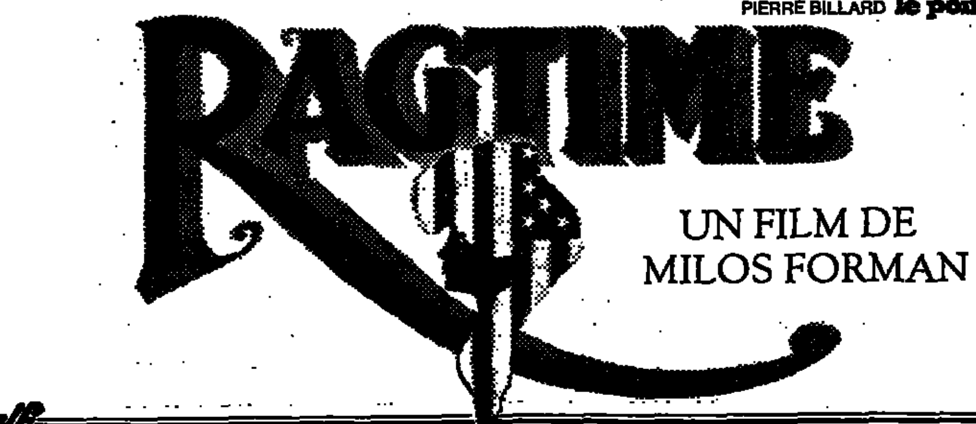
***Arthur* renoue, sinon avec le talent de *New-York-Miami* du moins avec l'esprit et, à un moindre degré, la morale de l'œuvre de Capra. Un millionnaire, et non plus une millionnaire, laisse tout tomber au dernier moment, le riche mariage dans la haute société, pour fuir avec l'être de ses rêves. Lucide — nous sommes en 1982, — Steve Gordon réunit *in fine* ses amoureux, comme il convient, mais des amoureux fort peu transis, nullement résignés à sacrifier l'argent capitaliste sur l'autel du bonheur conjugal.**

L'Amérique de Reagan ne saurait être, à l'évidence, celle de Roosevelt. L'humour aujourd'hui nourrit bien des arrière-pensées, l'espoir de retrouver un instant le bleu du ciel. *Arthur* connaît un fabuleux succès de l'autre côté de l'Océan. Film-gadget, film-exorcisme, il sera curieux de vérifier s'il ensorcelle pareillement nos compatriotes.

L. M.

• Voir les exclusivités.





SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OLYMPIC MAN, Centre Pompidou (277-12-33), sam., 20 h 30, dim., 16 h.
VIE ET MORT DU ROI BOITEUX, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), sam., 20 h.
AIN SALAH, Théâtre de l'Epicerie (271-51-00), sam., 20 h.
LES JOIES DE LA VIE, Théâtre Noir (797-85-15), sam., 20 h 30, dim., 17 h.
ANTOINE ET CLÉOPATRE, Créteil, Maison de la culture (899-94-50), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30.
ARLEQUIN, EMPEREUR DANS LA LUNE, Théâtre 13 (707-73-07), sam., 20 h 30, dim., 17 h.
LA DIVINE COMÉDIE, Cité Internationale, grande salle (589-38-69), sam., 20 h 30.
CHÉRI, Variétés (233-09-92), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30.
TRAHISONS, Montparnasse (320-89-90), sam., 17 h 30 et 20 h 30, dim., 16 h.
SUSN, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), sam., 20 h 30, dim., 17 h.
ENTRETIEN AVEC SAID HAMMADI, Chaillot, grand foyer (727-81-15), sam., 18 h 15.
L'ÉTRANGER DANS LA MAISON, Cartoucherie de la Tempête (328-36-36), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30.
LA FUNESTE PASSION DU PROFESSEUR FORENSTEIN, Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43), sam., 20 h 30.
LE MISANTHROPE, Espace Marais (271-10-19), sam., 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : Andromaque (dim., 14 h 30).
Chaillot (727-81-15), Grand Théâtre : Faust (sam., 20 h), dim., 15 h) ; Salle Gémier : le Songe d'une nuit d'été (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Odéon (325-70-32) : le Palais de justice (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit Odéon (325-70-32), Dorval et moi (sam. et dim., 18 h 30) ; le Neveu de Rameau (sam. et dim., 21 h 30).
TEP (797-96-06) le Grand Magic Circus, (le Bourgeois gentilhomme) (sam., 20 h 30, dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06), Théâtre du Québec (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33) : Cinéma-vidéo : Man Ray (sam. et dim., 15 h et 19 h).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; le jeune ballet classique (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Jean-Claude Vannier (sam., 18 h 30) ; Quoi qu'on fasse on casse (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), Ballet-Théâtre français (hommage à Diaghilev), sam., 20 h 30, dim., 14 h) ; orchestre Colonne (Mozart, Beethoven, Brahms), (dim., 18 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche. (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Atelier (606-49-24) : le Nombril. (sam., 21 h, dim., 15 h et 21 h).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h, dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), Richard II (sam., 18 h 30, dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) ; Ecrits contre la Commune ; (sam., 20 h 30, dim., 16 h). ; Atelier du Chaudron (328-97-04) : Suicidaire (sam., 20 h 45.
C.I.S.P. — Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45, dim., 15 h).
Cité Internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h., dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponne (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : le Chanteur d'opéra (sam., 20 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Espace Marais (271-10-19) : Motus et Paillasse (sam., 22 h 30).
Essaïon (278-46-42), salle I : la Princesse de Babylone (sam., 20 h).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Ça fait mal quand je touche (sam., 20 h 15, dim., 15 h 30) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 22 h, dim., 17 h 30).
Galerie 55 (326-63-91) : Zoo Story (sam., 20 h 30).
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : Dialogues d'immigrés (sam., dim., 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h, dim., 15 h).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, : Yerma (sam., 18 h 30) ; Anatole (sam., 20 h 30) ; Elle lui dirait dans l'île (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge : Milosz (sam., 20 h 30), le Combat de la mouche (sam., 22 h 15) — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45, dim., 15 et 18 h 30).
Maison des Amandiers (366-42-17) : Article (sam., 20 h 30).
Marie Stuart (508-17-80) : l'Ile des chèvres (sam., 17 h 30 et 20 h 30) ; Pourquoi la robe d'Anna... (sam., 22 h 15, dim., 15 h).
Marigny, salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : le Grain de sable (sam., 18 h 30) ; Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15, dim., 15 h 30, et 21 h 15).
Moderne (280-09-30) : *le Journal d'une femme de chambre* (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Montparnasse, petite salle (322-77-30) : les Archivistes (sam., 20 h 30).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 : dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45 : dim., 15 h 30).
Petit Forum (297-53-47) : Toute honte bue (sam., dim., 20 h 30).
Plaisance (320-00-06) : Frère et sœur (*sam., 20 h 45*).
Roquette (805-71-51), Petite salle : Il était trois fois (sam., 20 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Studio Fortune : Touche pas ma casquette (sam., 21 h).
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79) : l'Écume des jours (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Vinci avait raison (*sam., 23 h 15*).
Théâtre en rond (387-88-14) : Mélimélomane (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h) ; Rosine Favey (sam., 22 h ; dim., 18 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre du Parvis (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : le Grand Bilan (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h) ; Aima (sam., 21 h ; dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : Christophe Colomb (sam., 20 h 30, dim., 16 h et 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) l'Amour de l'amour (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Petite salle : De toutes les couleurs (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47) : Gaspard (sam., 22 h).
Théâtre de la Villa (542-79-46) : Crime parfait (sam., 20 h 45 ; dim., 14 h 45).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h ; dim., 15. h et 18 h 30).

La danse

Centre Mandapa, (589-01-60) : Ballet E. Glou (sam., 20 h 45).
Théâtre de Paris (280-09-30) : L'Ensemble de Pékin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47), Lolita (sam., 20 h 30, dim., 16 h.).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 16 - Dimanche 17 janvier 1982

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 : Ulysse, de M. Camerini ; 17 h : Promenade avec l'amour et la mort, de J. Huston ; 19 h : Hommage à George Cukor : Héritage ; 21 h : Sans anesthésie, de A. Wajda ; dim., 15 h : Au revoir Monsieur Crock, de P. Billon ; 17 h : Le petit garçon aux cheveux verts, de J. Losey ; 19 h : Hommage à George Cukor : Our betters ; 21 h : Camouflages, de K. Zanussi.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h : Fantôme de F.-W. Murnau ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Genèse d'un repas, de L. Moullet ; 19 h : Festival des trois continents (Nantes 81) : La maison, de A. Gitai ; 21 h : Une poule dans le vent, de Y. Ozu ; dim., 15 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Amour de perdition, de M. de Oliveira ; 19 h 30 : Festival des trois continents (Nantes 81) : La bouche amère, de B. Dasgupta ; 21 h : Le grand voyage, de M. A. Tazi.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; *Quintette*, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11), H. sp.
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; *Gaumont Sud*, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chi., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).
HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), h. sp.
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
METAL HURLANT (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.
LA REVANCHE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Action République, 11e (805-51-33).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e *(828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e* (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR DES FEMMES, film franco-suisse de Michel Soutter. St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BLUE SUEDE SHOES, film américain de Curtis Clark, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (*), film italien de Marco Ferreri, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount. Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
DIVINE CRÉATURE (*), film italien de Giuseppe Patroni, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
MAD MAX (**), film australien de George Miller, v.o. U.G.C. Danton (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Marbeuf 8e, (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE PRINCE DE NEW-YORK, film américain de Sidney Lumet, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount *Montparnasse*, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
QUI CHANTE LA-BAS ?, film yougoslave de Sijan Slobodan, v.o. : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
TOUT FEU, TOUT FLAMME, film français de Jean-Paul Rappeneau, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, *15e (828-42-27)* ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TUEUR DU VENDREDI (**), film américain de Steve Miner, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Miramar*, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'information télévisée après le 10 mai

II. — Au bonheur des « pros »

par CHRISTIAN COLOMBANI

Dans un précédent article (*le Monde* du 16 janvier), nous tentions d'expliquer les difficultés des rédactions des journaux télévisés après le 10 mai et l'inquiétude des journalistes, qui, dans l'attente de la nouvelle loi sur l'audiovisuel, ne savent pas jusqu'où peut aller une nouvelle liberté, dont le pouvoir politique n'a pas encore défini l'étendue et les limites. Devant cette absence de directives, les rédactions sont partagées : tantôt, elles sont saisies par le vertige du « tout est permis » ; tantôt, par la tentation de revenir aux habitudes et à la prudence du passé. Nous analysons aujourd'hui les raisons et les réactions du gouvernement.

L'oracle ne parle pas. C'est plutôt le « jasement » confus. Les affirmations contradictoires, la tentation de tenir les promesses des temps de l'opposition et l'intention légitime de ne pas abandonner aux vents d'une critique hostile, systématique, l'action du gouvernement. Les journalistes de télévision dérivent donc au gré de ces courants contrariés. L'Élysée, Matignon, le ministère de la communication : autant d'idées sur la question, sur la longueur de la longe, sur une télévision libre, sur les impératifs du pouvoir... Il y avait ceux qui n'ont jamais cru au divorce, au petit écran qui se mettrait à réfléchir tout seul, et ceux qui, farcis d'idées à l'américaine, songeaient à établir un véritable quatrième pouvoir à Cognacq-Jay. Il est vrai qu'avec le temps, en s'éloignant de la campagne électorale, en se rapprochant du scrutin de mars 1982, les points de vue tendent à s'accorder. Mais, pendant sept mois, il n'y eut pas une sonnette de ministre qui ait donné le même son.

Ce fut d'abord cette phrase de 1974, un peu cynique et maladroite peut-être, prêtée à M. François Mitterrand : « *Les journalistes de télévision ce sont des carpettes, il suffira de les retourner.* » Et la même idée renforcée au cours de la dernière campagne : ils ont servi, ils sont habitués à servir, ils continueront à servir. « *De toute manière, le président est persuadé qu'il a été élu malgré l'information télévisée* », explique une responsable de TF 1. La télévision n'aurait plus le même impact sur l'opinion publique. Le téléspectateur lui-même se serait dégagé de l'emprise du petit écran, en ferait une autre lecture plus détachée, plus critique... « *Si Giscard est tombé, c'est aussi parce qu'il s'est trop montré ; il a finalement été victime d'un effet de boomerang* », explique un reporter d'Antenne 2. M. Edouard Guibert, conseiller du P.-D.G. de FR 3, pense également qu'il y a désormais d'autres relais d'information — les syndicats, les associations — la télévision s'est banalisée, son « *message est devenu massage* » pour citer Mac Luhan. « *Le pouvoir peut donc prendre ses distances. La liberté, c'est la chance du socialisme.* »

Indépendance et savoir-faire

Avec des idées pareilles, M. Mauroy demandait à M. Pierre Moinot de former une commission pour une réforme de l'audiovisuel ». Il insistait sur le principe de l'autonomie (le rapport publié est désormais controversé). De son côté, M. Jérôme Clément, chargé de mission auprès du premier ministre, affirmait : « *Il n'y aura pas de chasse aux sorcières : on laissera aux P.-D.G. nommés une liberté totale : il ne faut pas faire à nos adversaires politiques ce qu'ils nous ont fait pendant vingt ans.* » La pureté même des néophytes. Tandis que M. Fillioud, pas d'accord, essayait de repêcher, en faisant du bruit et des vagues, l'audiovisuel, qu'il voyait s'éloigner du projet socialiste. « *On a mis en place la gauche caviar*, analyse M. Jacques Barrat, du Syndicat national des journalistes (S.N.J.). *Ils font du papisme et ils sont fascinés par le modèle américain. On parle de JET (journalisme électronique), de gatekeepers (gardes-barrières)... Desgraupes est contre le service public, Boutet avait eu l'accord de Giscard et de Mitterrand pendant la campagne électorale, c'est vraiment le juste milieu. Guy Thomas a été rédacteur en chef de la lettre de* l'Expansion. *Voilà pour les hommes en place, et le popouvoir n'a aucune stratégie...* »

Les désaccords ont éclaté dès le choix des nouveaux P.-D.G. Il y eut ceux qui recherchaient des professionnels avant tout et ceux qui auraient préféré des amis politiques. La cote fut mal taillée mais favorable aux premiers. « *Il faut reconnaître qu'il n'y a pas de bons professionnels parmi nos sympathisants à la télévision* » pense M. André Rousselet, directeur de cabinet du président de la République. On hésita bien un moment entre M. Sabbagh et M. Desgraupes, mais on n'entrevoyait aucun homme capable et nouveau. « *Quant aux rédactions*, se dit-on, *tout aussi dépourvues de troupes fraîches — pendant des années les hommes de gauche ont été écartés et ils n'ont pu apprendre le métier — on essaiera tout simplement de changer leur mentalité* ». « *Il faudra du temps* », reconnaissait toutefois M. Clément. « *En réalité*, explique un présentateur de TF 1, *les socialistes pensaient que beaucoup de journalistes de gauche n'avaient pu s'exprimer et qu'ils rétabliraient le pluralisme, l'équilibre. C'était compter sans les muets* ».

On voit alors les anciens soutiens de M. Giscard d'Estaing reprendre leurs micros et couvrir les déplacements du nouveau chef de l'Etat. Pour le coup, on s'étonne qu'ils tiennent à leurs idées ; on découvre même chez eux de la sincérité. Les scripts de certains commentateurs circulent alors de mains en mains dans les cabinets ministériels ; on comprend qu'il ne s'agissait pas que de « carpettes à retourner », mais d'hommes engagés, et, naturellement, on commence à leur trouver une odeur de fagot. « *Ne pas leur faire ce qu'ils nous ont fait* », dit-on toujours à voix basse en ajoutant cependant : « *Mais on doit les empêcher de nous saboter.* »

Après la chute de M. Elkabbach, sans bruit d'ailleurs, les politiques se sont effrayés d'une lessive que l'opinion publique attendait sans trop s'émouvoir. Il ne fallut plus toucher à un cheveu de personne. M. Cavada s'apprêtait à gagner le seuil : il put se rasseoir dans son fauteuil. Ensuite, il parvint à persuader que son professionnalisme était au-delà de tout engagement. Il emmena avec lui dans les bureaux des directeurs de cabinet « ses » spécialistes du direct qui firent des démonstrations convaincantes. Appuyé par l'Elysée et par Matignon, le directeur de l'information a même pu faire la nique au ministre de la communication, qui, exaspéré, eut le tort d'attaquer en baissant la garde.

M. Fillioud n'aime pas l'information-spectacle, aguicheuse, les propos de bonimenteurs. C'est son droit. Il s'en prend à l'émission « Les trottoirs de Manille » qui traitait de la pédophilie aux Philippines et de la prostitution des enfants. Mais cette fois le « show » est bon, sobre : M. Fillioud s'est trompé d'exemple.

Un fort courant du gouvernement se met à estimer que le savoir-faire crée de l'indépendance : c'est comme un art pour l'art, une noblesse que n'effleure pas la contingence du politique. Mal informé, un peu trop ébloui, le public admire volontiers les acrobates du petit écran. Et à ceux qui ne tombent pas sous le charme, on réplique en défendant les victimes d'une sorte de fatalité de l'audiovisuel. Pouvaient-ils autrement se comporter sous Giscard ? M. Claude Estier lui-même ne se plaignait-il pas récemment du défilé des ministres socialistes ? La télévision n'est-elle pas inévitablement guettée, sollicitée par les pouvoirs ? Les socialistes ne font-ils pas, eux aussi, des interventions ? Mme Edith Cresson a osé semoncer M. de Virieu. Tel ministre exige « le plateau ».

« *La différence*, explique un rédacteur en chef adjoint, *c'est qu'ils sont moins professionnels que les précédents ; c'est normal, ils n'ont pas encore appris à se vendre. Souvent, ils nous appellent et ils n'ont rien à dire...* » Attirance réciproque. « *Il faut bien interroger des ministres, surtout en ce moment où les décisions importantes sont prises ; il ne peut en être autrement dans notre système paternaliste* », explique M. Jean-Claude Heberlé, P.-D.G. de Radio-Monte-Carlo, ancien rédacteur en chef d'Antenne 2.

Les durs constats

Beaucoup sont persuadés que « le mal est inévitable », sans trop le dire, mais, avec plus de certitude encore et peut-être d'espoir, ils ont compris que le lien ne sera jamais coupé. Tout juste distendu. « *On nous fiche la paix en ce moment parce que l'opinion publique est favorable, les sondages sont bons, mais dès qu'ils s'effondreront, il y aura une reprise en main. Nous sommes dans la situation d'avant 1978* », remarque M. Christian Guy, rédacteur en chef adjoint d'Antenne 2.

« *Il n'y a pas un seul gouvernement d'un grand pays moderne qui puisse se passer de la télévision* », reconnaît, de son côté, M. Robert West. Et M. Patrice Duhamel constate sans illusion : « *Les socialistes, philosophiquement, voudraient libéraliser, mais ils se rendent compte que ce n'est pas réaliste politiquement.* » « *Le pouvoir a déjà contre lui la presse écrite*, ajoute M. Jacques Hébert, ancien chef adjoint de la politique intérieure de TF 1, qui vient justement d'être suspendu (*le Monde* du 16 janvier), *il ne lâchera pas l'audiovisuel.* »

La commission Moinot a alors proposé une haute autorité de l'audiovisuel, dont les membres seront bien nommés par le pouvoir ; on a cherché à sauver les apparences, tout en gardant le contrôle. Mais comment résister à l'épreuve des faits ? « *Une institution ne peut avoir des objectifs différents de ceux de la société dans laquelle elle s'exprime*, estime, à présent, M. Rousselet. *La légitimité du suffrage universel passe avant la légitimité du journaliste.* » Et M. Clément en convient : « *Il faut faire vite la loi et rectifier si nous nous sommes trompés sur les hommes.* » Pendant que M. Fillioud se désole d'avoir dû remettre à septembre la discussion du projet sur l'audiovisuel et de ne rien pouvoir entreprendre avant janvier 1983 : « *Jusque-là, tout restera en place, il sera alors plus difficile de réagir.* » On sent bien que les « ennemis » à l'intérieur ne renvoient pas une image assez flatteuse. « *On critique toujours du même point de vue, alors que nous proposons un type de société ; les journalistes économiques, par exemple, jugent les nationalisations selon les principes keynésiens, qu'ils ont appris à l'école du capitalisme* », a fait remarquer M. Estier.

Il y a donc le frein des formations, des mentalités (qu'on finirait par renoncer à changer), des habitudes, la lucarne et son paysage choisi par d'autres avant les socialistes. « *Il faudrait beaucoup de sang neuf* », admettent les responsables de l'information, qui, chaque jour, luttent contre les pesanteurs, du moins ceux qui n'ont pas été eux-mêmes alourdis par des années de vie possible. M. Jean-Pierre Guérin, rédacteur en chef à TF 1, se souvient : « *Au lendemain du 10 mai, nous étions prêts à faire du neuf ; nous avions proposé, avec Raoul Sangla, les « journaux d'en France ». Les gens réagissaient sur l'événement, mais les journalistes se sont sentis dépossédés. On est revenu au présentateur vedette, c'est plus commode, plus contrôlable... Il n'y a pas de projet actuellement, il faut faire autre chose, travailler davantage sur l'outil, être plus près des Français.* »

Rechercher plus de rigueur, renforcer l'autonomie de l'information télévisée en approfondissant la connaissance de l'instrument, retrouver le vrai métier, qui n'est pas du détournement d'antenne : autant d'exigences qui apparaissent à certains comme la seule vraie garantie d'une indépendance gagnée, méritée et non plus accordée. « *Que le pouvoir suive sa nature et que les journalistes exercent leurs critiques en sachant qu'ils doivent lutter constamment. Même avec les socialistes, la liberté ne sera pas octroyée. Les critiques que le pouvoir tolère peuvent-elles vraiment l'atteindre et lui être profitables ?* » D'autres sont moins confiants.

Mais ces réflexions de la base traînent dans des fonds de tiroir. Et un tract de l'intersyndicale résume la situation : « *Quand on est de droite sous la droite, on a des responsabilités, quand on est de gauche sous la droite, on est viré ; quand on est de droite sous la gauche, on est promu, et quand on est de gauche sous la gauche, il faut s'armer de patience.* »

Aux idées généreuses sont venues, mais un peu tard, s'ajouter les durs constats de la réalité. Les hommes qu'on croyait prendre dans les filets du socialisme tardent à se convertir. La marche n'est pas toujours triomphale, et l'on entend déjà les couacs amplifiés par la télévision quand viendra la prochaine campagne électorale. Trop d'hésitations ont créé jusque-là la confusion. Ceux qui ont échappé aux foudres méprisent un pouvoir trop faible. Ils ne se rallieront plus. L'« humus » socialiste dans les rédactions s'amincit, s'appauvrit. Les espoirs qui ont poussé là s'étiolent. Deux anciens journalistes à qui l'on ne fait pas le coup du « professionnel » s'inquiètent : « *La politique audiovisuelle est un échec du gouvernement* », avoue M. Estier, et M. Fillioud plus pessimiste déclare : « *La gauche est tombée en 1937 sur le mur de l'argent, aujourd'hui elle pourrait bien tomber sur celui de l'audiovisuel.* »

FIN

Ça va plutôt mieux

On ne comprend pas. De quoi se plaint-on ? Qu'est-ce qui ne va pas ? A quoi riment ces interrogations inquiètes, angoissées, dont les échos nous parviennent et de l'Elysée et de la rue Cognacq-Jay sur les qualités professionnelles et sur les tendances politiques, pardon les sensibilités, de ceux qui font les journaux télévisés ? Ce qui compte, c'est le résultat, pas l'intention. Et mon Dieu, ils ne sont pas mauvais ces journaux, ils sont même bons, en fait ils sont plutôt meilleurs qu'ils n'étaient.

Sans remonter jusqu'au règne précédent, il est certain qu'au lendemain de l'avènement de François Mitterrand, passé le premier mouvement de curiosité, on en a eu vite assez de voir défiler midi et soir au fenestron les membres du gouvernement. Ils ne débarquaient pas les mains vides, bien sûr, ils avaient des projets pleins les poches, certes, ils faisaient, comme on dit en jargon de métier, l'actualité, c'est vrai, ils incarnaient le changement, d'accord. Mais leur présence, même à notre table, donnait l'impression que de ce côté-là en tout cas il n'y avait rien de changé.

Et puis, bon, les trains de mesures sont passés à grande vitesse sur nos écrans de contrôle, les passages à niveau se sont relevés et le défilé quotidien des informations a retrouvé le chemin de nos foyers. Le chemin habituel, un chemin différent selon qu'on appuie sur le premier ou sur le second bouton.

Sur TF 1, chaîne de grande audience plus étroitement surveillée sans doute par les gens en place et plus soucieuse peut-être de refléter les idées de la majorité, on s'est de tous temps montré plus favorable au gouvernement, plus accessible à ses demandes, plus ouvert à son point de vue que sur Antenne 2. Ici, un pourcentage d'écoute relativement faible, une audience relativement sophistiquée, autorisent un certain recul, un effort d'objectivité — si, ça existe, non, ce n'est pas une vue de l'esprit — et un intérêt déclaré pour les nouvelles de l'étranger.

Ces pesanteurs sont restées. L'affaire Jacques Hébert, suspendu de ses fonctions par la présidence de TF 1, accusé d'avoir truqué au montage en l'amputant de trois mots la déclaration d'une habitante de Provins à l'occasion d'un reportage sur le duel Peyrefitte-Fromion (1), témoigne de l'attention prêtée aux moindres propos tenus sur la première chaîne.

Autres exemples, pris au hasard, du contraste entre les journaux : d'abord la façon plutôt optimiste ou plutôt pessimiste d'annoncer jeudi soir le taux de l'inflation en décembre ; ensuite la gravité accordée depuis le mois dernier à la crise polonaise. Sur Antenne 2, on a nettement pris parti, on a mis toute la gomme. Sur TF 1, on a essayé, je ne dirais pas de minimiser l'étendue et la portée de ce drame, mettons de garder la tête froide.

Trop froide au gré de beaucoup. De tous ceux — et c'est très bien ainsi — qui trouveront sur la chaîne rivale un style plus conforme à la tradition anglo-saxonne et plus proche des actualités télévisées telles qu'on les conçoit dans la plupart des pays du Marché commun, y compris l'Italie. Avec, en prime, de nouvelles têtes, Labro, Ockrent, l'un et l'autre excellents, capables de personnaliser un peu, pas trop, juste ce qu'il faut, l'information. Ce que réussit à faire aujourd'hui comme hier à 13 heures sur TF 1 Yves Mourousi. Sa liberté de ton, l'aisance de sa manière, tranchent heureusement avec l'air toujours aussi emprunté, gêné aux entournures de ses confrères du 20 heures.

Quant à la question de savoir si oui ou non le pouvoir a véritablement l'intention de relâcher son emprise sur l'audiovisuel, pas besoin d'attendre la réforme pour connaître la réponse. On l'aura à l'avant-veille des municipales. Claire et nette. Vous pouvez y compter. Inutile d'intenter d'ici là un procès d'intention au gouvernement. On le verra à l'épreuve.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) *Le Monde* du 16 janvier.

A écouter

SUR RADIO-BLEUE

Le retour de Rina Ketty

On reconnaît les pommettes larges et le nez pointu sous les cheveux devenus gris. Ses « r » roulent comme s'ils s'étaient retenus pendant quinze ans. Pour la première fois, depuis quinze ans, Rina Ketty a chanté en public, pour un public qui se souvient et la demande, celui de Radio Bleue, la radio qui annonce la couleur, et dont le slogan est « comme autrefois ». La station fêtait son premier anniversaire au Studio 104, le 14 janvier, avec « la Joie de vivre », une émission donnée au bénéfice de « S.O.S. 3e âge » en présence de personnalités, dont Mme Michèle Cotta, P.-D. G. de Radio-France, M. André Henry, ministre du temps libre, et aussi Pascal Sevran, « M. Chanson française » — c'est Henri Spade qui le dit. Il présentait la soirée avec Catherine Ceylac, en costume pantalon bleu électrique, moiré mais froissé.

Henri Spade défend avec des trémolos la chanson française, nouvelle, ancienne, perpétuée par les jeunes générations, exemple : une certaine Caramelle qui, un petit foulard au cou, entonne *Du gris qu'on roule* ..., sans faire oublier Berthe Sylva.

Mais il y avait Rina Ketty, *J'attendrai* et les « personnes âgées invitées d'honneur venues de Lyon, Nanterre et la région parisienne » — les autres également — ont redoublé de refrain. Elle triomphe, comme les anciens tirés de la retraite, Lucien Lupi (chemise jabot rouge, veste à rayures brillantes), en duo avec Dany Lauri, blonde décolletée. Patrice et Mario réunis, après vingt-deux ans de séparation, dans un pot *la Colline aux oiseaux, les Trois Caballeros*, et une chanson qui dit : « Je n'oublierai jamais le clocher... » (Ah, la chanson française !)

Pour la première fois encore, c'était gala. Roger Giquel sur scène, les mains crispées dans les poches latérales de son blouson aviateur ; il a mis sa voix grave au service d'une mélodie mélancolique, style aventurier désabusé années 50-rive gauche : « Quand on a connu comme moi le blanc des voiles en partance », avec pour titre, *Vert, que j'aime, vert.*

L'émission sera diffusée en deux fois. Les trous de mémoire d'Henri Spade seront arrangés au montage. Disciple de Jean Nohain, il n'a pris de son maître que le goût des banalités sentimentales, il lui manque la bonne humeur candide.

Est-ce que, à l'antenne, on percevra la conscience et la maestria des grandes professionnelles que sont Patachou, Annie Cordy ? Quelles que soient les circonstances, elles respectent le public et leur métier.

COLETTE GODARD.

★ Lundi 18 janvier et mercredi 20, Radio Bleue, de 10 heures à 11 heures.

APRÈS LA SUSPENSION DE M. JACQUES HÉBERT A TF 1

Réactions syndicales divergentes

La suspension par la présidence de TF 1 du journaliste Jacques Hébert, accusé d'avoir « altéré » un reportage (*le Monde* du 16 janvier), a déclenché dans la journée du 15 janvier, une succession de réactions syndicales divergentes. De leur côté, Antenne 2 et FR 3 s'en sont fait l'écho dès le 14 janvier dans leurs éditions du soir. Une discussion a également eu lieu à TF 1 pour décider de l'attitude à adopter à l'écran et M. Yves Mourousi a raconté l'incident dans son journal de 13 heures, vendredi 15 janvier. Quant à M. Jacques Hébert, il s'en tient à sa précédente déclaration. N'ayant toujours pas été reçu par le président Boutet, il nie les faits dont il est accusé et entend réserver ses explications à la commission de la discipline.

M. Patrice Duhamel, ancien chef du service politique, estime *scandaleux* » le procédé utilisé contre M. Jacques Hébert qui était son adjoint et « *dont l'honnêteté a toujours été*, dit-il, *au-dessus de tout soupçon. Après les règlements de compte et la purge de 1981, l'audiovisuel d'État serait-il aujourd'hui à l'heure de la délation et de l'intimidation ?* »

Plus que le fond de l'affaire — le reportage incriminé —, c'est avant tout la méthode employée pour sanctionner le journaliste qui suscite les protestations de plusieurs syndicats. Dans une lettre adressée à M. Boutet, la section C.F.T.C. de TF 1 demande à visionner l'ensemble du reportage, et réclame la possibilité d'entendre le journaliste et les membres de l'équipe ayant participé au tournage, y compris le monteur. M. Marcel Caron, délégué C.F.T.C. de la rédaction, et membre de la commission de discipline, juge « *très grave* » le fait que M. Jacques Hébert ait été suspendu avant même d'avoir été reçu par M. Jacques Boutet, et déplore le manque de solidarité des journalistes.

Déplorant les sanctions prises, la fédération Force ouvrière des syndicats de spectacles et de l'audiovisuel s'inquiète de l'« *atmosphère de délation que certains syndicats veulent instaurer dans les chaînes de radio et télévision* ». Même réaction du syndicat général des journalistes F.O., et de la section C.G.C., qui déplore l'attitude de la section SURT-C.F.D.T. Le SURT-C.F.D.T. (techniciens), lui, maintient son accusation de « *manipulation caractérisée de l'information* » et revendique « *le droit de toutes les catégories de personnel de TF 1 de s'exprimer sur le contenu de l'information présente sur la chaîne* », droit contesté par le syndicat F.O.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 16 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse
Une émission de Michel Polac. *Conte de la folie ordinaire*, de M. Ferreri. Invités : Ben Gazzara, Ugo Tognazzi ; *la Parapsychologie*, avec Rémy Chauvin et J.-C. Pecker.

22 h 10 Série : Dallas.
Jack subit la vengeance d'un mystérieux inconnu.

23 h Magazine d'actualité : sept sur sept.

0 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
En direct de l'Espace Cardin.
M. Sardou, A. Souchon, le groupe Police, etc.

21 h 40 Sports : tennis.
Tournoi des Masters, en direct de New-York.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 La Chartreuse de Parme (4e partie).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, A. Occhipinti, G.-M. Volonte, etc.
Le monde n'existe que pour Fabrice Del Longo qui, en prison, s'oublie dans les beaux yeux de Clélia.

21 h 35 Hommage à Abel Gance.
Réalisation G. Oivier.
Des extraits de « Mater dolorosa », d'« Austerlitz », de « la Roue » et de « Napoléon Bonaparte ».

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Les grandes aventures de l'humanité : Magellan, de L. Kobrynski.
21 h 55, *Ad lib.*, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné au théâtre de Grenoble le 15 janvier), « Introduction, thème et variations pour clarinette et orchestre », de Rossini, « Concerto pour guitare et orchestre », de Villa-Lobos, « Danses concertantes pour guitare et orchestre », de Brouwer, « Concerto pour clarinette et orchestre », de Copland, « Gaspard de la nuit », de Ravel, avec M. Lethiec, clarinette, M.-L. Sao-Marcos, guitare, dir. S. Gardon et l'Ensemble instrumental de Grenoble.
23 h, La nuit sur France-Musique : 0 h 5, Samedi minuit.

Dimanche 17 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Bible ouverte.
9 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
Messe célébrée en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, prédicateur Père Marc Joulin.
12 h Télé-foot 1.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.

14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
(Et à 17 h 15). Une émission de P. Sabatier.
Autour de Pierre Perret, Nicole Croisille, Nicole Rieu. Extraits de Conte de la folie ordinaire, *de M. Ferreri.*

15 h 25 Sports dimanche.
Ski : slalom du Hahnenkamm ; tennis : tournoi des Masters ; automobile : rallye de Monte-Carlo.

19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Arthur.
Extraits de *l'Étrangleur s'excite*, d'E. Naggar, au Théâtre des Arts Hébertot, de *Trahisons*, d'H. Pinter, au Théâtre Montparnasse, etc.

19 h 30 Les animaux du monde.
Le monde de la demoiselle et de l'ornithorynque.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Dis-moi que tu m'aimes.
Film français de M. Boisrond (1974), avec M. Darc, D. Ceccaldi, M.-J. Nat, J.-P. Marielle, G. Fontanel (redif.).
Trois femmes que leurs maris n'estiment pas à leur juste valeur, chassent ceux-ci du domicile conjugal. Les trois hommes essaient de mener, ensemble, une vie de célibataire. La revendication « féministe » en milieu bourgeois comme thème d'une comédie de boulevard qui se donne un petit air moderne. Mise en scène et interprétation alertes, plaisantes.

22 h Journal.

22 h 15 Sports : Tennis.
Tournoi des Masters, en direct de New-York.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrée des artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin *(suite)*.
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 05 Série : L'île aux trente cercueils.
Véronique, au cours de la traversée qui la mène à l'île des trente cercueils, apprend que son mari a enlevé Vorski.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Serge Lama.
21 h 40 Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.
No 2 : Plongeur sous-marin.
Portrait de Patrick-Raude, l'homme le plus « profond » du monde : il est descendu jusqu'à 501 mètres de fond, et exprime ce qu'est la plongée industrielle.
22 h 30 La grande parade du jazz.
De J.-C. Averty.
Woody Herman et son orchestre.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Piem et P. Bonte.
L'actualité internationale et nationale vue par un dessinateur humoristique.
15 h 15 Dramatique : le Loup blanc.
Premier épisode : « L'albinos ».
D'après P. Feval. Adapt. : Decourt et H. de Turenne. Avec J. Rosny, C. Girault, M. Vitold, A. Florent, etc.
La révolte des nobles contre leur gouverneur, en Bretagne au dix-huitième siècle.
16 h 15 Un comédien lit un auteur.
M.-C. Barrault lit M. Borrely.
17 h Théâtre de toujours : Dom Juan ou le Festin de pierre.
De Molière. Avec M. Piccoli, A. Ferjac, etc. (redif.).
18 h 45. Prélude à l'après-midi.
L. Markevitch dirige l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo. Soliste E. Cormany (Wagner, Markevitch).
Pour mieux connaître Igor Markevitch.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Une industrie d'éoliennes en Martinique ; initiation de lycéens à la pirogue à Papeete.
20 h Japonais absents.
Une émission de J.-M. Royer.
20 h 30 Haute curiosité : L'art et l'anticomanie.
Une série de M. Rheims.
Portrait d'un célèbre commissaire-priseur qui raconte sa passion pour le passé.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Igor Markevitch.
Interview du chef d'orchestre, pianiste, compositeur, qui fut l'ami de Stravinski et de Nijinski, dont il a été le gendre.
23 h 30 Cinéma de minuit (cycle M. Bolognini) : les Jeunes Maris.
Film italien de M. Bolognini (1958), avec I. Corey, A. Cifariello, F. Interlenghi, R. Mattioli, G. Blain, E. Giroljami (V.O. sous-titrée. N.)
Cinq jeunes gens, amis inséparables, doivent changer leurs habitudes lorsque l'un d'eux se marie. L'un après l'autre, ils vont se résigner à prendre femme.
Plus ou moins inspirée par les Vitelloni, de Fellini, cette comédie de mœurs date de l'époque où Bolognini sacrifiait plus au réalisme qu'au maniérisme esthétique. L'amitié masculine y donne lieu à pas mal d'ambiguïté.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : deux encyclopédies pour les jeunes.
7 h 40, Chasseurs de son : l'école.
8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute d'Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande loge de France.
10 h, Messe en la chapelle du collège de Passy-Buzenval.
11 h, Regards sur la musique : Schoenberg, Ravel, Stravinski.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope.
14 h, Sons : A Saint-Lazare...
14 h 5, La Comédie-Française présente : Les Cenci, d'A. Artaud.
16 h 5, Rendez-vous avec le ballet.
17 h 30, Rencontres avec... Marthe Robert : La vérité littéraire.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, *Albatros : la poésie espagnole (Père Gimferrer).*
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Emission spéciale sur la Pologne.
23 h, Musique de chambre : Milhaud, Casadesus, Poulenc, Durey, par M. Haas (piano).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade, musique viennoise et musique légère. Œuvres de Haendel, Roger-Roger, Moscheles, Verdi, R. Strauss, J.-S. Bach, Fibich, Kalmann, Lumbye, Stravinski, Suppé, Lanner, Tchaïkovski, Stolz, J. Strauss et Dvorak.
8 h 2, Cantates, (intégrale des cantates de Bach) : Œuvres de J.-S. Bach.
9 h 7, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : Œuvres de Haydn, Ibert et Ravel, avec N. Lee (piano), M. Debost (flûte), M. Piquemal (baryton), R. Pidoux (violoncelle).
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre : Œuvres de Mozart, Haydn et Beethoven. Dir. B. Walter.
14 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Volgelweide, J. Brahms, Schubert, Schumann, R. Strauss, Magnard, Henze et anonyme.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : Pierre Salinger (musique à San Francisco).
19 h 5, Jazz.
20 h, Les musées en dialogue.
20 h 30, Concert, Festival d'Orange (donné au Théâtre antique le 1er août 1981) : « Symphonie fantastique », « Lélio ou le retour à la vie », de Berlioz, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs Staedtischer Musikverein de Düsseldorf ; solistes P. Jeffes (ténor), T. Rafalli (basse), P. Laffont (basse), J.-N. Diaric (récitant). Dir. E. Inbal.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : deux opéras de N. Castiglioni ; deux œuvres élisabéthaines : Oberon et The Lord's Mask.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 17 JANVIER

— *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., est reçu au Journal de R.-M.-C., à 12 h. 45.

— *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., participe à l'émission « Le grand jury-R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h. 15.

— *M. Jacques Attali*, conseiller spécial auprès du président de la République, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 h.

INFORMATIONS « SERVICES »

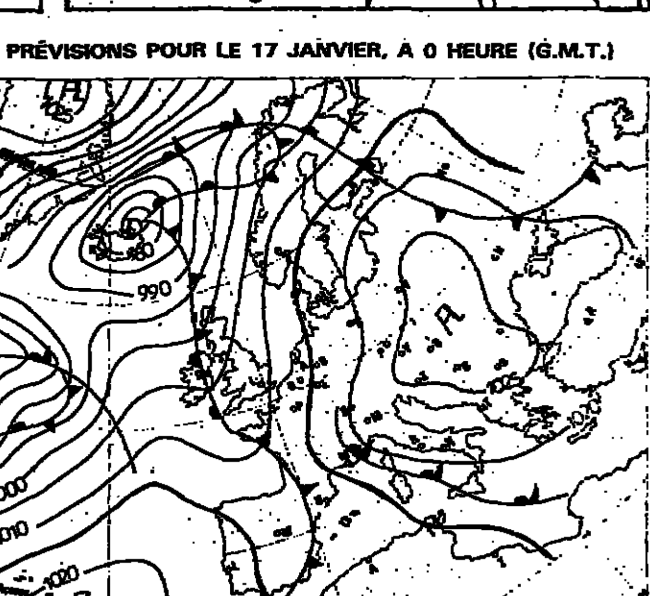
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16.01.82. A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 17-1-82 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 16 janvier à 0 heure et le dimanche 17 janvier à 24 heures :

Affaiblissement des hautes pressions continentales avec l'approche d'une perturbation atlantique sur l'ouest du pays. Son activité sera surtout marquée sur nos régions méridionales.

Dimanche, des gelées et des brouillards givrants matinaux seront encore observés des Ardennes à la Lorraine et aux Vosges. Ailleurs, le temps restera doux : très nuageux avec quelques pluies éparses de la Bretagne à la Vendée le matin, sous forme d'averses orageuses du Bassin aquitain au pourtour méditerranéen ; tandis que sur le reste de la France des passages nuageux alterneront avec de belles éclaircies. Au cours de la journée, de faibles pluies s'étendront à la moitié ouest du pays et resteront plus marquées sur le pourtour du golfe du Lion.

Les vents de sud à sud-est seront faibles à modérés, forts en Méditerranée ainsi qu'à proximité de l'Atlantique en soirée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 16 janvier 1982 à 7 heures, de 1 019 millibars, soit 764,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16 janvier) : Ajaccio, 15 et 9 degrés ; Biarritz, 15 et 8 ; Bordeaux, 15 et 8 ; Bourges, 13 et 6 ; Brest, 11 et 10 ; Caen, 6 et 2 ; Cherbourg, 7 et 5 ; Clermont-Ferrand, 14 et 8 ; Dijon, 2 et 1 ; Grenoble, 11 et — 1 ; Lille, 4 et 0 ; Lyon, 8 et — 1 ; Marseille-Marignane, 16 et 12 ; Nancy, — 3 et — 11 ; Nantes, 13 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 10 ; Paris-Le Bourget, 3 et 1 ; Pau, 18 et 3 ; Perpignan, 13 et 11 ; Rennes, 10 et 6 ; Strasbourg, — 8 et — 14 ; Tours, 14 et 8 ; Toulouse, 13 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 23 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 6 degrés ; Amsterdam, 3 et — 2 ; Athènes, 10 et 1 ; Berlin, — 1 et — 8 ; Bonn, 2 et — 4 ; Bruxelles, 6 et 4 ; Le Caire, 20 et 9 ; îles Canaries, 20 et 13 ; Copenhague, — 3 et — 9 ; Dakar, 23 et 18 ; Genève, 2 et 1 ; Jérusalem, 10 et 4 ; Lisbonne, 14 et 9 ; Londres, 3 et — 2 ; Madrid, 12 et 7 ; Moscou, — 1 et — 2 ; Nairobi, 26 et 15 ; New-York, — 7 et — 7 ; Palma-de-Majorque, 20 et 10 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 2 et — 9 ; Téhéran (non parvenu).

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 janvier 1982 :

DES DÉCRETS

● Portant modification et création de cantons dans divers départements.

● Portant création d'une commission des comptes de la Sécurité sociale.

UN ARRÊTÉ

● Relatif aux conditions d'attribution du label des vins délimités de qualité supérieure aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Costières du Gard » et « Coteaux d'Aix-en-Provence.

PARIS EN VISITES

LUNDI 18 JANVIER

« Saint-Paul-Saint-Louis et Saint-Denis du Saint-Sacrement », 15 h, devant Saint-Paul-Saint-Louis, Mme Bouquet des Chaux.

« Le roi protecteur des arts », 15 h et 17 h, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme *Thibaut*.

« Les fastes du gothique), 15 h 30, Grand Palais, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'Orient des croisades », 15 h 15, 13, avenue du Président-Wilson (Approche de l'art).

« Les fastes du gothique », 17 h 20, Grand Palais, Mme Caneri.

« Hôtel de Lauzun », 15 h, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Légendes romanes », 15 h, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Jardins du faubourg Saint-Germain », 15 h, métro Solférino, P.-Y. Jaslet.

« Les chefs-d'œuvre du musée », 10 h, musée du Louvre.

« Le Marais - Place des Vosges », métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant la poste (Tourisme culturel).

« Les Halles », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

17 h et 20 h 30, 109, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « Hauts lieux et témoignages du judaïsme en Palestine » (projection).

18 h 15, 35, rue de Sèvres, professeur R. Chahine : « Problèmes de la vie religieuse islamique dans notre civilisation technologique avancée » (*Fraternité d'Abraham*).

18 h 30, musée Centre Georges-Pompidou, M. G. Joppolo : « La muralité comme parcours ».

20 h 30, boulevard de Port-Royal, M. P. Taghieff : « Les sources philosophiques de l'antisémitisme savant » (Centre Rachi).

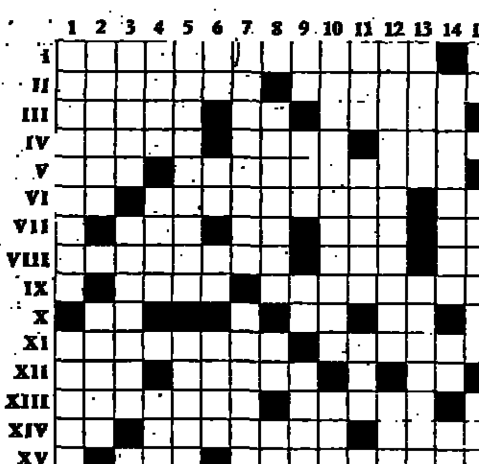
20 h, 26, rue Bergère, Susil Kumar Roy : « L'origine du son *om* » (L'homme et la connaissance).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3105

HORIZONTALEMENT

I. Le bruit des tambours y a remplacé celui des tapettes. — II. Habitant du Bourget pouvant être incommodé par certains jets de ligne. Souvent des moitiés qui se partagent en deux. — III. Telle une classe où l'on trouve au même titre l'agneau pascal et la brebis galeuse. L'espace d'un matin. Clou permettant de ne pas dévisser. — IV. Donnent aux cuivres un éclat brillant. Siffla à la manière d'un berger. Conseiller financier et vestimentaire. — V. Fait l'innocent, à tort ou à raison. Touchent en fin de mois une infime partie de ce qu'elles palpent journellement. — VI. Maître étalon. L'art de jouer les contrôleurs. Possessif. — VII. Département. Chute de valeur. Fleurs défraîchies. Agent de renseignements très discret. — VIII. Torchée ou « nettoyée ». La messe y est toujours dite en Ré. Personnel. — IX. Abréviation d'un incorruptible. Donner un rencard. — X. Agrément démodé. Article. Prise de position d'un jeune contestataire. — XI. Partisans de la charité bien ordonnée. Façon de mordre quand on a la dent dure. — XII. Ce qui se fait de mieux dans le bas. Contraints. Personnel. — XIII. S'élève en Asie. Tel le lion ayant revêtu la peau de l'âne. — XIV. Négation. N'est *jamais* grand quand il raisonne au lieu de sentir. Personnage pauvre que l'on trouve dans les misérables. — XV. La fraîcheur le déprécie. Arme d'un duel entre Voltaire et Fréron.



VERTICALEMENT

1. Pages de service pour ranimer la flamme du souvenir. Satisfait aux aspirations du dauphin. — 2. Lieu où vont bon train les tapettes en tous genres. Elément de construction ou engin de destruction. — 3. Bien disposé à succomber au plus vite à la tentation. Telle une entreprise n'employant que des ouvrières. — 4. Poule qu'un naturaliste a immortalisée. Se multiplie par trois pour le moindre mal. Quand il prête l'oreille, ce ne peut être qu'avec intérêt. — 5. Accentue l'éclat des cuivres. Mesure à prendre pour éviter le froid. — 6. Interjection. Bon point. Romains. Certains s'y abritent, d'autres le redoutent. — 7. Caractère penchant né au pays de la tour penchée. Une des rares choses que l'argent ne puisse faire. — 8. Pauvres homes pour hommes pauvres. Connaissance. Possessif. — 9. Possessif. Grecque. Personnel. Femme ardente. — 10. Ont fait entrer plus d'un aigle dans l'immortalité. Peut précéder un athlète, mais jamais le suivre. — 11. Message d'un soleil datant des vieilles lunes. Ses divagations ne sont pas sans provoquer quelques bruits dans Landerneau. Elevé, chez les Pères blancs. — 12. Se dit d'un état exclusivement féminin. Agent conservateur britannique. — 13. Un prêtre la place au-dessus de tout. Personne qualifiée pour accepter une traite. — 14. Affection prenant jusqu'à la moelle des os. Note. Partie la plus joyeuse d'une sauterie. — 15. Créateur paradisiaque. Perle que nous servent gratuitement certaines huîtres. Une telle bouche donne une idée sur l'état extatique du sujet.

Solution du problème n° 3104

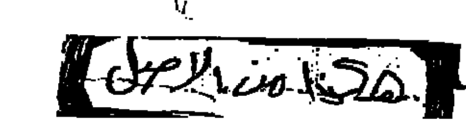
Horizontalement

I. Musiciens. — II. Art nègre. — III. Une. Plume. — IV. Sens. Opes. — V. SSO. Cotes. — VI. Gel. — VII. Dermatose. — VIII. Apion. — IX. Replet. — X. Ho ! Œuf. — XI. Eteignoir.

Verticalement

1. Maussaderie. — 2. Urnes. — 3. Sténographe. — 4. In. Emploi. — 5. Cep (cf. « se déchausser »). Claie. — 6. Igloo. Toton. — 7. Eruption. E.O. — 8. *Nemée. Gui.* — 9. Essieu. Fr.

GUY BROUTY.



Le Monde

économie

SOCIAL

F.O. entend s'opposer aux projets du gouvernement allant dans le sens de l'autogestion

C'est bien un mélange de satisfecit et d'avertissements au gouvernement que contient la résolution adoptée à l'unanimité par le comité confédéral national de la C.G.T.-F.O., réuni à Paris les 13, 14 et 15 janvier. Devant la presse, M. André Bergeron a confirmé, vendredi 15 janvier, la position de la centrale : indépendance d'un syndicat qui entend, avec réalisme, dire oui puis non, selon les cas, au pouvoir sans qu'on en tire de conclusions générales d'hostilité, bien au contraire.

La majeure partie du C.C.N. de la C.G.T.-F.O. a été consacrée non pas au rapport sur *« le comportement du P.C.F. et de la C.G.T. »*, mais aux questions plus générales d'ordre économique et social. Dans un texte sur l'éducation, F.O., comme l'a indiqué M. Bergeron, rappelle son *« attachement traditionnel à la laïcité »*, en ajoutant que *« la laïcité est le contraire de l'endoctrinement »*, et que l'enseignement public ne doit pas être placé *« sous la coupe de féodalités locales »* et encore subir les pressions idéologiques et économiques.

Tout en se félicitant que *« le gouvernement se soit assigné tâche prioritaire la lutte contre le chômage »*, qu'il ait repris, dans l'ordonnance sur la durée du travail, les grandes lignes de l'accord avec le C.N.P.F., notamment la cinquième semaine de congés payés, le Comité confédéral national *« s'élève »* à plusieurs reprises contre certains projets du pouvoir ou *« regrette »* certaines initiatives. F.O. *« s'élève contre certaines orientations du rapport Auroux qui conditionnent le plein exercice du droit de négocier et l'application des résultats des négociations — et leur extension »* et *« considère qu'il y a danger de blocage de la pratique conventionnelle »*. Il y a là, a insisté M. Bergeron, *« un désaccord considérable »*. F.O. *« s'élève, une nouvelle fois, contre les tentatives éventuelles d'encadrement des salaires, voire de mise en place de politique des revenus »*, *« réaffirme son opposition »* à toute généralisation ou accroissement des impôts sur le seul dos des salariés, *« regrette l'insuffisance des objectifs industriels »*. F.O. *« s'élève »* — ou condamne — contre les projets de décentralisation et d'autogestion (comité locaux de l'emploi, conseils d'ateliers) (1).

En conclusion, F.O. précise, à propos de ces orientations : *« Si d'aventure, sous la poussée d'éléments étrangers à la classe ouvrière, des structures d'inspiration néo-corporatistes risquaient d'être mises en place, en modifiant le rôle du syndicat par son intégration, la C.G.T.-Force Ouvrière marquerait publiquement son opposition comme elle a su le faire lors du référendum de 1969. »*

En matière de salaire, F.O. accepte le seul maintien du pouvoir d'achat mais indique qu'dans certaines entreprises les rémunérations ne suivent pas l'évolution des prix et le C.C.N. invite des syndicats à *« faire pression »* pour corriger cette tendance. De même, F.O. *« condamne l'attitude d'une partie du patronat qui, par la dureté de ses oppositions ou par son retrait des discussions a rendu impossible la conclusion d'accords »* sur la durée du travail. Les instances nationales de F.O. ont d'autre part confirmé leur *« soutien total aux travailleurs polonais »* et condamné *« avec la même vigueur les atteintes portées — en Turquie — aux droits fondamentaux de l'homme »*.

Interrogé sur les relations avec les autres syndicats, M. Bergeron a déclaré qu'avec la C.F.D.T. *« le désaccord a plus d'acuité que jamais étant donné qu'autrefois le désaccord portait sur des questions théoriques alors qu'aujourd'hui on observe des amorces d'expériences autogestionnaires »*, comme le réclament les cédétistes. Le leader de F.O. ne *« croit absolument pas »* à l'efficacité de l'appel de certains syndicalistes autonomes, comme M. Georges, du S.N.I., en faveur de l'unité syndicale. Il ne croit pas non plus à une évolution de la C.G.T., *« les remous actuels*, a-t-il déclaré, *ne pourront pas prendre une garnde dimension »*.

Quant à F.O., a indiqué M. Bergeron, elle est en bonne santé : à la différence des autres centrales, ses effectifs se sont accrus en 1981 et si l'accueil des instances locales et départementales fonctionnait mieux, de très nombreux syndicats d'entreprises auraient pu être créés. C'est d'ailleurs pour renforcer F.O. et assurer la continuité — en prévision d'un départ dont M. Bergeron n'a pas voulu fixer la date — que le comité a élu deux membres au bureau confédéral : M. Claude Pitous, né en 1936, secrétaire général de la fédération des P.T.T. ; M. Bernard Paul Mourgues, né en 1929, secrétaire général de la fédération de la métallurgie.

« Il faut que la relève se fasse », a indiqué M. Bergeron, avant de souligner l'homogénéité de la confédération. — J. P. D.

(1) Avec les autres syndicats, la fédération F.O. des travaux publics et portuaires organise une grève de vingt-quatre heures, le 22 janvier, des agents de l'équipement contre la remise en cause du statut de certains salariés.

AGRICULTURE

Après la manifestation d'Annecy

LE CONSEIL GÉNÉRAL CONDAMNE A L'UNANIMITÉ LES MÉTHODES EMPLOYÉES PAR LES AGRICULTEURS

A la suite de la manifestation [...]bre, une polémique s'est engagée (*le Monde* du 2 et du 13 janvier) entre le préfet, M. Jean-Pierre Fougnié, et les organisations syndicales F.O.S.E.A. et C.D.J.A., sur les responsabilités de chacune des parties dans les déprédations commises et la violence exercée au cours de cette journée. Pour clore ici ce débat, voici la réaction unanime du conseil général de Haute-Savoie (8 majorité dont 5 P.S. et 2 P.C., 25 opposition dont 20 U.D.F. et [.] R.P.R.), qui, le 11 janvier, dans une séance publique, *« condamne sans indulgence les méthodes employées par les manifestants contre le patrimoine mobilier et immobilier du département »*. Dans sa motion, le conseil général se dit *« parfaitement conscient des difficultés rencontrées par le monde agricole dont le pouvoir d'achat se dégrade depuis les années »*, mais rappelle aussi que *« les organisateurs de toute manifestation doivent prendre conscience de leurs responsabilités et en assurer un encadrement efficace afin d'éviter tous débordements ou déprédations »*.

● *La cour d'appel de Rennes a confirmé, le jeudi 4 janvier, l'ordonnance d'expulsion de la ferme de Ferrière, à Raillé, en Loire-Atlantique,* prononcée le [.] octobre 1981 par le juge des référés du tribunal de grande instance de Nantes contre M. Michel Bliguet, occupant les lieux sans droit, ni titre. M. Bliguet et les trois organisations, la F.D.S.E.A. de Loire-Atlantique, le M.R.J.C. et les Paysans-Travailleurs, qui le soutenaient activement, sont condamnés chacun mais non solidairement au paiement d'une astreinte définitive de [.]000 F par jour d'occupation des lieux et au versement de 800 F en remboursement des frais de procédure à la société Antravil, propriétaire de l'exploitation, et MM. François de Durfort et Alexandre Cadorel, locataires d'une partie de cette ferme. Le syndicat Paysans-Travailleurs de Loire-Atlantique a décidé de se pourvoir en cassation. Il s'indigne par ailleurs que, *« sous un gouvernement de gauche, l'on continue à maintenir des terres sous-exploitées, alors que des jeunes ruraux sont sans travail »*. (Corresp.)

AFFAIRES

La rupture de société s'effectue dans un état d'anesthésie douce

déclare M. François Ceyrac

Ancien président du Conseil national du patronat français, M. François Ceyrac a pris ses quartiers d'hiver. Il est, paraît-il, résolu à ne pas parler en public avant longtemps. Pourtant, vendredi 15 janvier, il a accepté de rompre le silence en faveur des Cercles de la libre entreprise, dont le président d'honneur est M. Jean-Pierre Prouteau, ancien ministre.

Libéré du poids des responsabilités, M. Ceyrac est apparu plus virulent qu'à son habitude, quelque peu narquois même, mais toujours aussi précis dans la critique. A l'*« économie collective planifiée »* qui transforme le client en consommateur (*« les oies béarnaises qu'on gave sont aussi des consommateurs »*). Il préfère — s'en serait-on douté ? — l'économie libérale où *« l'entreprise dialogue avec le marché par l'entremise du client »*. Placidement, de sa voix rocailleuse, il avertit : *« Le socialisme à la française, c'est le programme du candidat à la présidence de la République. Un programme qui s'applique et qui s'appliquera. »*

Il s'exclame : *« Et on nous dit qu'il n'est pas question de toucher à l'économie de marché. »* Il met en garde : *« La rupture de société s'effectue dans un état d'anesthésie douce »*, grâce à un ministre de l'économie (*« dont je respecte grandement la personne et les qualités »*) qui est le faire-valoir du gouvernement. Et à ceux qui déplorent que les Français n'aiment pas leurs entreprises, M. Ceyrac répond : *« Nous ne sommes pas là pour être aimés, nous sommes là pour être compris. »*

Pour ce faire, M. Prouteau a proposé que soit établie, à la faveur de rencontres patronales qui auront lieu cette année, une déclaration solennelle des droits de la libre entreprise. Il a rappelé le projet de création d'un mouvement de *« consommateurs des banques »*, une sorte de contre-pouvoir bancaire. — F. S.

★ Cercles de la libre entreprise, 21, rue du Rocher, 75008 Paris.

LIP SERA COMMERCIALISÉ DANS LES GRANDES SURFACES

(De notre correspondant.)

Besançon. — Les montres Lip seront désormais commercialisées dans les grandes surfaces par la société horlogère Kiplé, solidement implantée sur ce créneau. Un accord a été signé entre la coopérative ouvrière Les Industries de Palente (LIP) et cette firme installée à Morteau (Doubs).

L'opération s'effectuera en deux temps. Pendant un an Kiplé agira comme un grossiste, achetant les montres Lip pour les distribuer. En 1983, les relations établies se tranformeront et les deux entreprises se partageront les frais commerciaux et le chiffre d'affaires réalisé sur la vente des deux marques.

En 1981, Kiplé a vendu neuf cent mille montres, dont 95 % en France, et réalisé 80 millions de F de chiffre d'affaires. Les produits horlogers vendus par LIP au cours de la même année ont rapporté 19 millions de F de recettes à la société, dont 8,5 millions par le canal des comités d'entreprises.

P. F.

TÉMOIGNAGE

L'exemple de Jan Dessau

par YVES BAREL (*)

Jan Dessau est mort brutalement d'une crise cardiaque, le 10 janvier, à Grenoble (*le Monde* des 12 et 14 janvier), trois jours après la naissance de sa fille Clara. Il avait cinquante-neuf ans, et, jusqu'à la dernière minute, il a mené intensément sa vie d'universitaire, de chercheur et d'homme.

Dessau était un homme vrai, un homme plein, un de ceux qui, à un niveau qu'on dit bêtement modeste, ont vraiment fait l'histoire de la France, pour la génération qui se termine. Nous qui l'avons connu et qui avons travaillé avec lui au centre d'étude des pratiques sociales de l'université de Grenoble, pendant plus de vingt ans pour certains d'entre nous, voulons essayer de faire passer le message : ce sont des hommes comme Dessau qui font que la vie a tout de même du sel et du sens.

Dessau, c'est le jeune homme, presque l'adolescent, qui prend le maquis contre les nazis, est déporté à Buchenwald et Neuengamme, prend sa part à l'organisation de combat du camp de la mort, revient malade, avec les séquelles que l'on imagine, sa vie durant. Il aurait pu faire carrière, comme on dit, se couvrir de diplômes, devenir un de ces grands noms évoqués plus haut. Mais il était de cette génération de l'immédiat après-guerre qui ne concevait sa vie que dans le cadre d'une participation à la libération humaine et sociale.

Dessau, c'était une personnalité très forte, si forte qu'elle ne pouvait pas se passer du retrait et de la modestie, de l'effacement voulu, qui seuls rendent possible une œuvre collective, en lui donnant l'illusion qu'elle n'existe que par elle-même. Pendant longtemps militant politique et syndical, Dessau exerce des responsabilités importantes à la F.S.M. et dirige la revue *Economie et Politique*. Parallèlement, il est la cheville ouvrière de l'Institut de science économique appliquée à Paris.

Plus tard, il devient le directeur de l'Institut de recherches économique et de planification, puis du centre d'études de pratiques sociales, à Grenoble. Professeur associé à l'université de sciences sociales, il se passionne pour son travail pédagogique et des centaines d'étudiants, notamment du tiers-monde, ne sont pas près de l'oublier.

Mais cela, ce sont les os desséchés d'une biographie désincarnée. Dessau, c'est une intelligence suraiguë, capable de comprendre, au sens plein du terme, des attitudes très éloignées les unes des autres, tout en en percevant et en en faisant percevoir les limites ; c'est une pensée en travail sur elle-même, en adaptation permanente, assez forte pour remettre en cause ses vérités sans s'y détruire ; trop vaste pour se complaire dans les univers clos de la discipline et de la « spécialité » universitaires. C'est un homme qui rendait mal à l'aise les institutions, et les petits hommes qui y traînent le lui faisaient savoir. Dessau, c'est une pudeur infinie qui, on ne sait comment, n'arrêtait pas le rapport humain, mais le rendait, comment dire, plus juste et plus intense ; c'est une ironie jamais méchante, et une distance presque imperceptible par rapport à ce dans quoi il s'investissait par ailleurs pleinement, qui tirait en avant ce qu'il était en train de faire avec d'autres.

(*) Maître de recherches au C.N.R.S., codirecteur du Centre d'études des pratiques sociales.

ÉDITION

La réorganisation du groupe Robert Laffont

● M. FRANÇOIS D'ESNEVAL NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL
● DEUX ACCORDS CONCLUS AVEC ALBIN MICHEL ET NATHAN

Poursuivant leur redressement, les éditions Robert Laffont, quatrième ou cinquième maison française, avec un chiffre d'affaires de près de 400 millions de francs, viennent de conclure deux accords. La filiale jeux du groupe est cédée à la Société des jeux Nathan et les éditions Albin Michel acquièrent 30 % du capital de la société Inter-Forum, filiale de Laffont, spécialisée dans la distribution de livres. Enfin, M. François d'Esneval sera proposé, au prochain conseil d'administration de Robert Laffont, comme directeur général.

M. François d'Esneval n'est pas un inconnu dans les milieux de l'édition. Agé de 41 ans, sa carrière l'a conduit du groupe Express à Hachette, puis à l'Institut de développement industriel (IDI) où il assumait la responsabilité du département des industries de la communication. A ce titre, il avait été chargé de venir en aide l'été dernier aux éditions Robert Laffont dont l'I.D.I. détenait 8,6 % du capital. Les éditions Robert Laffont connaissaient alors des difficultés de trésorerie dues aux pertes de sa filiale « jeux », à un investissement trop lourd dans le domaine des encyclopédies avec le *Quid* en particulier. Plus généralement, cette société souffrait d'une insuffisance chronique de fonds propres pour soutenir un développement peut-être trop rapide.

En juillet, une augmentation de capital de 23 millions de francs s'était traduite par une importante modification dans la représentation des actionnaires. L'IDI, organisme public, se retrouvait, avec 54 % des actions, majoritaire dans la société en raison de la défaillance de certains partenaires. Le groupe américain *Time-Life* ne détenait plus que 12 % contre 36 %, Robert Laffont 3,65 % contre 10,48 % et la participation de la société d'étude Marcel Dassault, passait, en revanche, de 6,7 % à 12 %.

Au terme de cette opération, l'IDI décidait d'apporter un « soutien actif » à la maison d'édition. La direction devait être renforcée — ce qui est fait avec la nomination de M. d'Esneval — et des mesures de restructuration furent mises sur pied. Au total, une cinquantaine de licenciements auront été effectués.

La filiale des Jeux Robert Laffont a été cédée à la Société des jeux Nathan. Cette dernière maintient les marques et exploite en commun l'usine Laffont. En échange, la Société des jeux Nathan accorde 10 % de son capital. L'objectif, selon l'IDI, est de *« constituer un ensemble français de taille internationale »* dans le domaine des jeux éducatifs et de société.

Un autre accord a été conclu avec M. Francis Esménard, P.-D.G. des éditions Albin-Michel (75 millions de chiffre d'affaires). M. Esménard entre pour un tiers dans le capital d'Inter-Forum, filiale de Laffont, spécialisée dans la distribution, à qui le P.-D.G. d'Albin Michel confiera la diffusion de ses ouvrages à partir du 1er juillet.

Dans l'ensemble, ces mesures traduisent un recentrage du groupe vers des activités strictement éditoriales, dans une conjoncture particulièrement difficile pour le marché du livre.

Chez Laffont, on se flatte de posséder depuis l'automne quatre ouvrages inscrits au tableau des best-sellers. — B. A.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

La production industrielle a diminué de 2,1 % en décembre

L'année 1981 s'est mal terminée pour l'économie américaine : la production industrielle a baissé de 2,1 % en décembre, la plus forte diminution mensuelle depuis celle de 3 % enregistrée en mai 1980 lors de la récession précédente. L'indice avait déjà reculé de 1,3 % en septembre, de 1,6 % en octobre et de 1,9 % en novembre. Il est inférieur de 6,9 % à son niveau record enregistré en juillet 1981.

La baisse a été particulièrement sensible dans l'industrie automobile (4 %), ainsi que dans le secteur des biens ménagers. En revanche, la production intéressant la défense nationale a continué à s'accroître *« modérément »*. De leur côté, les ventes de détail n'ont augmenté que de 0,4 % en décembre contre 0,7 % en novembre. Pour l'ensemble de 1981, elles se sont élevées à 1 046 milliards de dollars.

Le climat n'est donc pas à l'optimisme : l'indice de confiance des chefs d'entreprise a reculé au dernier trimestre 1981. Toutefois, il demeure au-dessus du niveau enregistré lors de la récession de 1980. Selon le Conference Board, institut économique patronal, cet indice s'établissait à 43 contre 57 au troisième trimestre 1980 et 29 au deuxième trimestre 1980. Les chefs d'entreprise sont plus pessimistes sur la conjoncture actuelle qu'en ce qui concerne les perspectives à six mois.

En l'état actuel des choses les investissements des firmes américaines devraient reculer en 1982 de 0,5 % (en termes réels), malgré la réduction de la pression fiscale. En 1981, les dépenses d'investissement auraient augmenté en volume de 0,3 % contre 0,8 % en 1980 et 7,7 % en 1979. Dans le secteur non agricole, les dépenses d'investissements pour l'année en cours sont estimées à 346,4 milliards de dollars.

Les résultats ont été meilleurs dans le domaine de l'inflation : l'indice des prix de gros de 0,3 % en décembre, portant le résultat pour l'ensemble de 1981 à 7 %. Il s'agit de la plus faible hausse annuelle enregistrée depuis 1977. En 1980 et 1979, l'indice s'était accru respectivement de 11,8 % et 12,8 %. La faible augmentation des prix de gros enregistrée en décembre comme lors des mois précédents (0,5 % en novembre, 0,6 % en octobre et 0,1 % en septembre), est attribuée à la récession, ainsi qu'à la tendance à la baisse des prix agricoles et de ceux des produits pétroliers.

Cependant, pour l'avenir, la centrale syndicale américaine, l'A.F.L.-C.I.O., a proposé la création d'un conseil tripartite gouvernement-patronat-syndicats chargé de coordonner la *« réindustrialisation »* des États-Unis. L'office national, National Reindustrial Board, préconisé par la centrale aurait notamment comme mission de sélectionner les secteurs et les régions nécessitant une aide publique. — *(A.F.P.)*

En Grande-Bretagne

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 12 % EN 1981

(De notre correspondant.)

Londres. — La hausse des prix a été de 12 % en 1981 en Grande-Bretagne. En décembre, elle s'est élevée à 0,6 % seulement (1,1 % en novembre), malgré l'augmentation de la redevance télévision, du gaz et le dérapage des prix de la viande et des légumes. En un an, la hausse a été de 12,5 % dans le secteur public, et 10,8 % dans le secteur privé.

L'indice des prix et des taxes a augmenté, pour sa part, de 15,6 en douze mois. Cet indice permet de mesurer la croissance des revenus bruts nécessaires pour assurer le maintien du pouvoir d'achat, après déduction de la hausse des prix et des impôts. Il a été introduit par le gouvernement britannique au moment où celui-ci espérait pouvoir réduire la pression fiscale.

L'indice aurait dû augmenter moins vite que l'indice des prix, ce qui aurait incité les syndicats à modérer leurs revendications. Il n'en a rien été, mais les résultats de décembre laissent espérer un ralentissement du rythme de l'inflation (qui avait atteint 13,4 % en 1979 et 18 % en 1980). Le gouvernement, qui comptait ramener celle-ci à moins de 10 % à la fin de 1981, s'est maintenant fixé cet objectif pour le dernier trimestre de cette année.

DANIEL VERNET.

C.E.E.

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ

(Suite de la première page.)

L'orientation principale consiste, vu l'équilibre actuel existant sur le marché, à renoncer à imposer, au moins dans l'immédiat, de nouvelles contraintes aux producteurs. A la demande insistante des Français, il sera indiqué dans le texte que les petits producteurs devraient faire l'objet d'un traitement de faveur. Cependant les avantages qui seront prévus à leur profit se réduisent comme neige au soleil : il n'est plus question d'abattements sur la taxe de coresponsabilité, mais seulement d'affecter 20 % du produit de cette taxe (soit 120 millions d'ECU, ce qui est peu de chose) au soutien des petits producteurs.

Les obstacles qui restent à franchir pour parvenir au terme de la négociation agro-budgétaire ne sont pas négligeables. M. Cheysson a réaffirmé, vendredi soir, que, si les Dix n'aboutissaient pas lundi 25 janvier, *« il faudra remettre à plusieurs mois »*. *« On termine*, a-t-il résumé, *ou bien on se donne un certain nombre de mois pour réfléchir et tout reprendre. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

NOMINATIONS

● *M. René Loubert* a été nommé directeur des affaires économiques et internationales du ministère de l'urbanisme et du logement.

Agé de cinquante-quatre ans, polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Loubert était directeur général du bureau d'étude Urba-Technic. Il succède à M. Jacques Bloch.

● *Mme Géraldine Capdebosq* a été nommée directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie.

Agée de trente-sept ans, Mme Géraldine Capdebosq entra au ministère de l'économie et des finances à sa sortie de l'ENA. Depuis novembre 1979 elle était chef du service du financement au commissariat général au Plan. Elle succède à M. Jacques Oudin.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Boom sur les emprunts à « coupon zéro »

C'est une véritable frénésie d'emprunts « coupon zéro » qui s'est emparée du marché international des capitaux cette semaine. Vendredi matin, près de 2 milliards de dollars d'émissions de ce type étaient déjà soit lancés, soit en voie de l'être. Ce ne sont toutefois pas 2 milliards de dollars d'argent frais qui sont demandés au marché. Compte tenu de la technique utilisée, le volume des capitaux recherchés ne dépasse guère les 600 millions de dollars. Par contre, ce sont bien 2 milliards qui, à échéance, seront remboursés par les emprunteurs. En effet, ces emprunts, dont le taux d'intérêt est nul, sont émis à un prix très bas afin de procurer, au moment de leur remboursement au pair, un important gain en capital. C'est précisément pour cette raison qu'ils soulèvent énormément d'enthousiasme. En Allemagne, au Benelux, au Japon et en Suisse, parce que, dans de nombreux cas, ils permettent aux porteurs de passer au travers des mailles du filet fiscal des pays intéressés. Dans le cas du Japon, un changement tout récent du régime de *l'imposition des plus-values pour* certaines institutions, en particulier pour les compagnies d'assurance, explique l'intérêt, pour ne pas dire la ruée, de ce genre d'investisseurs, sur le papier sans coupons. Ailleurs ces euro-émissions sont susceptibles d'intéresser une grande partie des investisseurs domiciliés à l'intérieur des frontières où règne la retenue à la source, ou toute autre forme de « précompte », pour reprendre le terme sous lequel elle est désignée en Belgique.

De leur côté, les emprunteurs préfèrent pour l'instant utiliser la technique des transactions à « coupon zéro », née durant le quatrième trimestre de 1980, parce qu'elle est moins onéreuse dans les conditions actuelles du marché *euro-obligataire que le recours à* des émissions classiques dotées de taux d'intérêt fixes. Par suite de la récente hausse des taux d'intérêt à court terme sur les dépôts en eurodollars, les euro-emprunts à taux fixes devraient être maintenant accompagnés de coupons annuels de l'ordre de 15,50 % à 16 %, s'ils veulent avoir des chances d'intéresser la clientèle. C'est au minimum 1 % de moins que coûtent, pour les débiteurs qui y ont recours, les opérations à « coupon zéro ».

C'est la General Motors Acceptance Corporation (G.M.A.C.) qui a déclenché ce qui devait vite devenir une avalanche en offrant dès mardi 250 millions de dollars d'euro-obligations à dix ans, sur la base d'un prix d'émission de 25,25, *soit de 250,25 dollars* pour chaque titre de valeur nominale de 1 000 dollars qui est également le prix auquel les obligations seront remboursées à échéance. Ceci équivaut pour les porteurs à un rapport de 14,75 % par an. Le succès ne s'est pas fait attendre et l'emprunt a été enlevé comme des petits pains en l'espace d'une journée. Forte d'une performance aussi éclatante que brillante, G.M.A.C. réitérait trois jours plus tard son exploit avec, cette fois-ci, une euro-émission de 150 millions de dollars d'une durée de huit ans, proposée à 34, soit un rapport annuel pour l'investisseur équivalant à 14,45 %.

Tout de suite après la première transaction G.M.A.C., Atlantic Richfield, le pétrolier américain, a mis sur le marché tout d'abord *250 millions de dollars puis*, très rapidement, sous l'effet d'une demande phénoménalement forte, 500 millions d'euro-obligations à dix ans, à partir d'un prix de 25,75, pour donner ainsi un rapport annuel de 14,53 %.

Pepsico, le fabricant américain de la boisson bien connue, s'est alors présenté jeudi sur le marché avec un euro-emprunt de 100 millions de dollars d'euro-obligations à dix ans, émises à 26. Lorsqu'elles seront, à échéance, remboursées à 100, les obligations auront procuré aux porteurs l'équivalent d'un rendement de 14,40 % par an. En même temps, Wells Fargo, la banque américaine de la côte ouest des Etats-Unis, dont le nom est bien connu des amateurs de westerns, est venue offrir 150 millions de dollars de « notes » à six ans, dotées d'un prix de 44,40, pour procurer un rapport annuel de pratiquement 14,50 %.

Le marché comptait alors s'en tenir là. Mais, vendredi matin, Caterpillar, la société américaine dont le nom parle pour lui-même, *annonçait un euro-emprunt* à « coupon zéro » de 300 millions de dollars, d'une durée de dix ans et demi, offert avec un prix d'émission de 24, soit l'équivalent d'un intérêt de 14,55 % par an. Simultanément, Security Pacific Bank, autre grand établissement bancaire de la côte ouest des Etats-Unis, entendait tout d'abord lever 200 millions de dollars d'euro-obligations à huit ans, sur un prix de 33, qui aurait donné, à échéance, l'équivalent d'un rendement annuel de 14,60 %, puis ajournait, provisoirement, le lancement de son opération. La saga des opérations à « coupon zéro » n'en était pas pour autant terminée. Vendredi après-midi, Beneficial Corporation, l'une des plus grandes sociétés américaines de financement, était également attendue avec un euro-emprunt de 150 millions de dollars, d'une durée de huit ans, devant être émis à 32,70, pour représenter un rapport de 15 % par an.

Pourquoi aucun emprunteur français du secteur public n'a-t-il profité de l'enthousiasme général pour drainer des euro-capitaux par le truchement d'émissions à « coupons zéro » ? Toutes celles lancées cette semaine ont été le fait de débiteurs américains. Il est dommage que les Français n'aient pas eu le même réflexe. Sur l'euromarché, il faut réagir vite pour profiter des avantages qu'apporte momentanément ce type d'instrument, une devise ou un secteur. Ils avaient là la possibilité de réaliser, relativement à bon compte, d'excellentes performances. Mais peut-être n'est-ce là que partie remise. Ils devraient toutefois agir rapidement, avant que le marché ne soit saturé.

En attendant, l'emprunt à taux variable de la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.) s'est, jusqu'à la fin, révélé le succès entrevu dès les premiers jours de la souscription publique. Celle-ci a procuré près de 625 millions de dollars, mais le montant, *qui, une semaine plus tôt*, avait été porté de 250 millions à 400 millions de dollars est resté finalement à ce dernier chiffre. Plus de la moitié du volume recueilli a été placé auprès de la clientèle privée et d'institutions non bancaires diverses. La solidité de ce placement a été confirmée par le marché secondaire, où les « notes » de la B.F.C.E. se traitent à 99,20-99,40.

Les opérations en monnaies composites

Les banques françaises étudient actuellement le lancement d'autres euro-émissions à taux variables pour divers débiteurs français. Dans ce domaine, l'éventail des possibilités est étendu. On pourrait, par exemple, renoncer à la générosité dont avait fait preuve la B.F.C.E. en revenant à des conditions plus conformes à ce que la garantie de la République française implique, surtout si, en même temps, le volume recherché est moins élevé et qu'on se tourne vers la clientèle des banques.

Dans l'immédiat, c'est l'ECU qu'a choisi une filiale de l'E.D.F. pour séduire les euro-investisseurs. NERSA, c'est-à-dire la Société centrale nucléaire européenne à neutrons rapides S.A., entend lancer dès lundi, sous la garantie de l'E.D.F., un euro-emprunt de 30 millions d'ECU, d'une durée de huit ans, avec un coupon annuel qui devrait être d'environ 13,875 %. La B.N.P. et la Banque d'Indochine et de Suez seront à la tête du syndicat des banques internationales dirigeant l'opération. Celle-ci va permettre à la devise de la Communauté européenne de s'affirmer davantage sur la scène financière internationale.

Exotisme qu'a opté une autre filiale de l'E.D.F. en choisissant le franc luxembourgeois comme support à un placement privé, qui devrait être réalisé vers la fin du mois. La Société électro-nucléaire des Ardennes, qui appartient pour moitié à l'E.D.F. et pour l'autre à l'Electricité belge, drainera 250 millions de francs luxembourgeois sur une durée de cinq ans. Les deux maisons mères garantiront conjoin*tement et solidairement* la transaction de leurs filiales que, dans la capitale du Grand-Duché, on attend avec un coupon annuel d'environ 15 %.

Les unités composites vont être décidément à l'honneur cette semaine. La ville de Copenhague *va lancer un euro-emprunt libellé* en Unité de compte européenne (U.C.E.), conçue il y a une vingtaine d'années par la Kredietbank luxembourgeoise. D'un montant initial de 12 millions et d'une durée de douze ans, cette émission publique sera dotée d'un coupon annuel de 12,75 %. Elle sera libérable et remboursable en deutschemarks.

Il faut espérer que la présence simultanée sur le marché euro-obligataire de deux emprunts libellés en deux unités composites différentes n'engendreront pas une concurrence négative. A cet égard, les chances sont toutefois faibles. L'U.C.E. de la Kredietbank, qui s'apparente au deutschemark à cause de ses modalités de paiement, s'adressait essentiellement à la clientèle privée belge. L'ECU, en revanche, est surtout destiné aux grands investisseurs institutionnels. Vers la fin janvier, le CECA devrait, elle aussi, utiliser l'ECU, dans le cadre d'une euro-émission de 40 millions. En février, la République italienne va en faire une très forte consommation en lançant sur le plan intérieur, un emprunt de 500 millions d'ECU qui pourrait, éventuellement, si les conditions s'y prêtent, être porté à 1 milliard. Quel que soit le montant final, il est d'ores et déjà arrêté que 50 millions en seront réservés au marché euro-obligataire.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Hausse du dollar et baisse du métal précieux

La hausse du dollar sur les marchés des changes, littéralement pris à contre-pied dès les premiers jours de janvier, s'est poursuivie à vive allure cette semaine, à la faveur d'une remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis (voir en rubrique Marché monétaire). Le cours de l'or, en revanche, a sensiblement fléchi, enfonçant très nettement le palier des 400 dollars l'once, dans un mouvement qui a été très remarqué.

La montée de la monnaie américaine s'est effectuée tout au long de la semaine, au fur et à mesure que la perspective d'une fermeté du loyer de l'argent aux Etats-Unis se précisait. A la veille du week-end, le dollar avait retrouvé, à Paris, son niveau du début de septembre dernier, soit 5,86 F, tandis qu'à Francfort il dépassait à nouveau 2,30 DM malgré les interventions de la Bundesbank et qu'à Tokyo celle de la Banque du Japon ne pouvait l'empêcher de s'élever nettement au-dessus de 220 yens, frôlant 225 yens.

Toutes les prévisions formulées *à la fin de 1981, à savoir un repli* modéré du « billet vert » dans les premières semaines de 1982, sont donc, pour l'instant, infirmées, ce qui oblige de nombreux opérateurs à inverser leurs positions et à se porter acheteurs. La forte hausse de la masse monétaire aux Etats-Unis, rendue publique cette semaine, n'est pas de nature à renverser la tendance.

La livre sterling a nettement fléchi en raison de la grève dans les chemins de fer britanniques et de la crainte d'une extension du conflit aux mines de charbon. Quant au système monétaire européen, le florin y prend la tête, pratiquement *ex aequo* avec le franc français, tandis que le franc belge reste en queue.

En ce qui concerne le franc français, une étude des analystes monétaires londoniens Maxwell Stamps Associates prévoit une stabilité des cours pendant les trois prochains mois, ensuite un raffermissement par rapport au dollar et à la livre et un affaiblissement vis-à-vis du mark, avec un nouveau réalignement à l'automne du même ordre que celui d'octobre dernier. L'étude pronostique, pour janvier 1983, des cours de 2,73 F pour un mark, de 4,86 F pour un dollar et de 10,36 F pour une livre sterling. Elle prévoit, également, une dépréciation accrue de la lire italienne, qui dévaluerait, à l'automne 1982, de 5 % par rapport au franc français et de 10 % par rapport au mark.

Sur le marché de l'or, l'événement de la semaine a été une chute du cours de l'once nettement en dessous du palier de 400 dollars, jusqu'à présent bien défendu. A 371 dollars, puis 377 dollars, à la veille du week-end, ce cours est revenu à son niveau le plus bas depuis plus de deux ans (novembre 1979). Cette chute est attribuée à la reprise des taux d'intérêt et à la hausse du dollar, qui découragent la spéculation et incitent les opérateurs à accélérer leurs ventes pour limiter leurs pertes (« stop-loss »). Selon des sources londoniennes, l'U.R.S.S., qui a vendu beaucoup d'or en fin d'année, se serait abstenue ces derniers jours afin d'éviter de trop peser sur les cours du métal, mais devrait continuer à céder du métal en 1982 pour payer ses achats de céréales et aider ses satellites d'Europe de l'Est. — F. R.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

*Système monétaire européen

COURS MOYEN DE CLOTURE DU 8 AU 15 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8790 1,9200	—	17,1013 17,4825	53,8502 54,7946	43,3651 44,3458	2,5510 2,6068	39,5569 40,4858	0,08096 0,08269
Paris	10,9348 10,9824	5,8475 5,7200	—	314,88 310,42	253,57 253,65	14,9170 14,9113	231,30 231,57	4,7289 4,7382
Zurich ...	3,4725 3,5040	1,8570 1,8250	31,7581 31,906	—	80,5298 80,9312	4,7372 4,7575	73,4372 73,8866	1,5024 1,5091
Francfort .	4,3122 4,3296	2,3060 2,2550	39,4368 39,4244	124,17 123,56	—	5,8826 5,8785	91,2183 91,2955	1,8656 1,8647
Bruxelles	73,304 74,112	39,20 38,36	6,7037 6,7063	21,1093 21,0191	16,9991 17,0110	—	15,5063 15,5303	3,1715 3,1722
Amsterdam	4,7273 4,7424	252,80 2,4700	43,2338 43,1834	136,13 135,34	109,62 109,53	6,4489 6,4389	—	2,0453 2,0425
Milan ...	2311,32 2321,76	1236,00 1289,25	211,37 211,40	665,58 662,60	535,99 536,25	31,5306 31,5237	488,92 489,57	—
Tokyo ...	418,88 424,896	224,00 221,30	38,3083 38,6892	120,62 121,26	97,1379 98,1374	571,42 576,90	88,6075 89,5351	0,1812 0,1830

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 janvier, 2,6104 francs contre 2,5847 francs le vendredi 8 janvier 1982.

Le marché monétaire et obligataire

Le vent glacé d'Amérique

Une fois de plus, c'est le vent d'Amérique qui perturbe les marchés financiers mondiaux. La hausse des taux aux Etats-Unis non seulement fait monter le dollar mais empêche les banques centrales européennes de poursuivre leur politique de baisse prudente du loyer de l'argent.

A l'origine de cette hausse, qui a dépassé un demi-point sur les adjudications de bons du Trésor et sur les taux du marché de l'eurodollar, on trouve la crainte d'un gonflement excessif de la masse monétaire américaine, qui inciterait les responsables de la Réserve fédérale à durcir leur politique restrictive, et donc à faire remonter le loyer de l'argent. Certes, ladite masse s'était bien contractée de 1,4 milliard de dollars au cours de la dernière semaine de décembre. Mais les opérateurs redoutaient un gonflement très sensible pour la première et la seconde semaine de janvier, avec la prise en compte des énormes paiements effectués par la Sécurité sociale au titre de ses pensions et retraites versées en début de trimestre. Les pessimistes avançaient une augmentation de 5 à 7 milliards de dollars, les optimistes ramenant, en fin de semaine, cette estimation au niveau, plus raisonnable, de 3 à 5 milliards. Eh bien, ce sont les pessimistes qui l'ont emporté, avec une augmentation de 9,8 milliards de dollars pour la semaine au 6 janvier, qui dépasse toutes les prévisions et bat le record établi un an auparavant (9,2 milliards de dollars), le gonflement atteignant 17,5 milliards de dollars pour la masse monétaire dans sa définition plus étendue M 2. Sitôt connue, dans l'après-midi du vendredi 15 janvier, à New-York, cette nouvelle a fait baisser les cours des obligations et a été considérée comme très mauvaise pour les valeurs à revenu fixe comme pour les valeurs à revenu variable de Wall Street ; vraisemblablement, les autorités monétaires (le FED) voudront freiner cette nouvelle progression par un regain de sévérité.

Elle relance la controverse sur l'évolution des taux d'intérêt en 1982. Pour M. Henry Kaufman, l'économiste bien connu, la hausse est inévitable en raison de l'accroissement des besoins du Trésor pour combler des déficits budgétaires croissants, et de la politique restrictive du FED. Ceci n'excluant pas une baisse temporaire des taux dans les prochains mois. Pour deux autres économistes, dont l'un appartient à la grande firme de courtage Merrill Lynch, la croissance de la masse monétaire va rendre inévitable un nouveau tour de vis du FED et une hausse du taux d'intérêt à des niveaux records, dès le printemps. L'opinion contraire de M. Weidenbaum, le chef des conseillers économiques de la maison, n'a guère pesé dans la balance.

Par ailleurs, la politique « monétariste » du FED a fait l'objet *d'une violente diatribe du* parlementaire républicain Jack Kemp, grand apôtre du « reaganisme » et très influent au Capitole.

Affirmant que cette politique contribue à entretenir la récession et est erronée, M. Kemp estime qu'il faut la changer, et incite M. Paul Volcker, président du FED, à donner sa démission, à défaut de pouvoir le révoquer, car, nommé par le président, il est inamovible jusqu'au terme de son mandat, en 1983. C'est dire qu'une guerre ouverte pourrait s'installer entre la Maison Blanche, alarmée par la prolongation d ela récession, et les autorités monétaires, cramponnées à leur « monétarisme » restrictif.

Une nouvelle escalade des taux aux Etats-Unis serait de nature à provoquer un désastre en matière d'emploi et *d'investissements* dans les pays industrialisés, comme dans les pays en développement, a déclaré le chancelier Schmidt devant le Bundestag. Cette opinion est partagée en France, où l'on stigmatise à nouveau le comportement de « *ce fou qui s'hypnotise sur les cabrioles de la masse monétaire* » (M. Paul Volcker, « bête noire » de part et d'autre de l'Atlantique).

En haut lieu, on redoute qu'une telle escalade, accompagnée d'une remontée du dollar, ne contraigne l'Allemagne fédérale à remonter son taux et ne stoppe la détente amorcée en France avec prudence.

Sur le marché monétaire de Paris, en tout cas, malgré que la Banque de France ait fourni des liquidités à 14 3/4 %, le loyer de l'argent au *jour* le jour n'est pas descendu en dessous de 15 %.

Sur le front des obligations, le placement de l'emprunt d'Etat de 10 milliards de francs s'est effectué sans fièvre, et sans commune mesure avec l'enthousiasme qui avait entouré le lancement de celui du début septembre. Cette fois-ci, il n'y aura vraisemblablement pas de « rallonge »...

Par ailleurs, les émissions ordinaires reprennent dès la semaine prochaine. Le Crédit commercial de France appelle 100 millions de francs à taux indexé sur celui du marché monétaire et 300 millions de francs avec indexation sur celui du taux moyen des obligations garanties (T.M.O.). De plus, Citroën lève 500 millions de francs à taux indexé sur ce même T.M.O. Sur le marché secondaire, les rendements ont peu varié : 16,02 % contre 16,15 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,93 % contre 15,98 % pour ceux à moins de sept ans et 16,57 % contre 16,60 % pour les emprunts publics, selon les indices Paribas. Il convient de noter que si les obligations à taux variable se placent bien à l'émission, elles seraient *plutôt offertes* en Bourse a uprofit des futures obligations de sociétés nationalisées, dont le rendement sera indexé sur celui des emprunts d'Etat.

Quant aux nouvelles Sicav dites (*le Monde* daté 10-11 janvier 1982), *placement à court terme, nouvellement* autorisées par le Trésor (*le Monde* daté 10-11 janvier 1982) elles se multiplient à vue d'œil : Valréal pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Caisse centrale des banques populaires et la Caisse des dépôts Nation-Epargne *pour la B.N.P., sans compter celles* du C.C.F., du Crédit lyonnais, de la Société générale, etc. On souhaite à ces institutions le succès pharamineux des Money Funds américains, mais, sans aller jusque là, il est permis de penser qu'elles trouveront facilement leur place dans la panoplie proposée par les banques à leurs clients, que ce soient des particuliers ou des P.M.E.

FRANÇOIS RENARD.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1980

Commission paritaire n° 57 437.

Les matières premières

Hausse de l'étain - Baisse de l'argent

La tension des taux d'intérêt, la perspective d'une reprise économique prévue à la fin du troisième trimestre, la crise des métaux qui incite de nouveaux producteurs à arrêter de nouvelles unités, sont autant de facteurs ayant influé sur le comportement des différents marchés.

La chute des cours de l'or s'est répercutée sur l'argent et le platine sous l'effet de ventes soviétiques et pourrait être appelée à se poursuivre, voire même à s'amplifier au cours de l'année.

METAUX. — *Les cours du cuivre ont enregistré une légère progression au Metal Exchange de Londres. Mais une révalorisation des prix du métal risque encore de se faire attendre tant que le réveil de l'activité économique ne se sera pas produit.*

Le marché de l'étain est-il manipulé comme ce fut le cas pour celui de l'argent à New-York il y a quelques années ? On pourrait le penser, car une hausse des cours s'est produite, assez sensible sur le marché de Londres. D'ailleurs une enquête est en cours à ce sujet en Grande-Bretagne sur certaines opérations répétées prêtées à certains négociants. Dans quel but ? Veut-on amener les pays consommateurs à accepter une nouvelle majoration des prix d'intervention du directeur du stock régulateur. En attendant la hausse atteint près de 40 % en un an.

Si les cours du plomb ont été soutenus, ceux du zinc, en revanche, se sont encore affaiblis. La production mondiale de plomb a diminué de 160 000 tonnes environ durant les onze premiers mois de l'année 1981 par rapport à la même période de 1980. Celle de zinc s'est légèrement accrue. Mais la consommation de ces métaux a diminué de 2 %.

Fléchissement des cours de l'argent à Londres revenu pratiquement à ses niveaux les plus bas depuis deux ans et demi.

CAOUTCHOUC. — *Légère avance des cours du naturel. L'accord international de stabilisation a déjà été signé par des pays représentant 70 % de la consommation et 79 % de la production mondiale. Mais pour être ratifié, il doit être approuvé par 80 % des consommateurs et des producteurs. Le délai de ratification expire le 28 février. L'U.R.S.S. et la C.E.E. devraient y adhérer.*

DENREES. — *Dans l'attente de la publication des broyages de fèves du dernier trimestre 1981, les cours du cacao ont fluctué étroitement sur les différents marchés.*

TEXTILES. — *Sur le marché de New-York, les cours du coton, malgré une récolte excédentaire, ont fluctué de façon étroite. Evaluée à 71 millions de balles, la récolte mondiale surpassera de 3,5 millions de balles la consommation, conséquence : au 1er août prochain le report s'élèvera à 26,8 millions de balles.*

CEREALES. — *Repli des cours du blé à Chicago. La récolte australienne atteindra 16,2 millions de tonnes, soit 5,2 millions de tonnes de plus que la précédente affectées par la sécheresse.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours du 15 janvier 1982

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 857,50 (849), à trois mois, 885,50 (875) ; étain, comptant, 8 620 (8 380), à trois mois, 8 100 (7 970) ; plomb, 330 (328) ; zinc, 414 (416) ; aluminium, 590 (576) ; nickel, 2 980 (2 905) ; argent (en pence par once troy), 421,85 (437,50). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,80 (71,70) ; argent (en dollars par once), 7,87 (8,22) ; platine (en dollars par once), 360,20 (377) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch (75,50) ; mercure (par bouteille de 76lbs), 410-425 (405-420). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 34,80 (34,90).

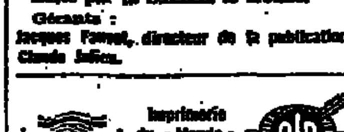
TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, mars, 65,70 (65,90) ; mai, 67,55 (67,55). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mars, 372 (370) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch (265). — Roubaix (en francs par kilo), laine, 41,60 (41,90).

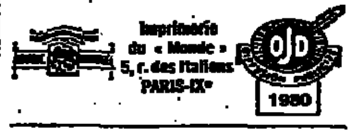
CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant), 51,60-51,70 (49,75-51,25). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 206-207 (203,50-204,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne), cacao, mars, 2 094 (2 148) ; mai, 2 085 (2 142) ; sucre, mars, 13,32 (12,98) ; mai, 13,60 (13,24) ; café, mars, 137,75 (139,62) ; mai, 131,85 (133,86). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 176,80 (177,65) ; mai, 179,60 (173,20) ; café, mars, 1 147 (1 130) ; mai, 1 128 (1 116) ; cacao, mars, 1 185 (1 193) ; mai, 1 195 (1 191). Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 292 (1 299), mai, 1 298 (1 306) ; café, mars, 1 253 1 263) ; mai, 1 254 (1 243) ; sucre, (en francs par tonne), mars, 1 940 (1 880) ; mai, 1 987 (1 925) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mars, 193,80 (189,10) ; mai, 194,20 (191,10). — Londres (en livres par tonne), févr., 140,40 (129,30) ; avril, 137,30 (130,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 390 (401 3/4) ; mai, 399 1/4 (409) ; maïs, mars, 372 1/4 (376 3/4) ; mai, 281 1/2 (285 3/4).

Indices. — Moody's, 1 002,70 (998,60) ; Reuter, 1 624 (1 604,70).





LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 11 AU 15 JANVIER 1982

Regain de vitalité

LEVEE du pied gauche à l'aube de la nouvelle année, la Bourse de Paris s'est efforcée, ces derniers jours encore, d'effacer les ultimes traces que son accès initial de mauvaise humeur avait pu laisser. Pour témoigner de ses bonnes dispositions retrouvées, elle a non seulement renforcé les positions avancées acquises au cours de la précédente semaine, mais repris sa progression après chaque étape de consolidation, faisant tant et si bien qu'en fin de parcours un nouveau gain de 3,5 % venait couronner ses efforts.

Par rapport au niveau du 31 décembre dernier, la hausse moyenne des valeurs françaises atteint 6,2 % environ. Elle est plus forte encore (7,1 %) si l'on prend comme référence l'ultime liquidation de l'année écoulée, qui a eu lieu le 22 décembre.

D'entrée de jeu, le marché allait prouver qu'il n'avait rien perdu de son dynamisme, absorbant, dès lundi, avec une relative aisance, la première vague de ventes bénéficiaires provoquée par sa récente et rapide ascension. Il eut un peu plus de mal à le faire le lendemain et la séance devait s'achever sur un score à peu près nul. Ce n'est que mercredi qu'il donna la pleine mesure de ses moyens en s'élevant d'un seul coup de 1,5 %. L'effort avait-il été trop violent ? Quelques-uns se posèrent la question quand, jeudi, après un bon départ, la Bourse rétrocéda peu à peu tout le terrain gagné. Le léger malaise causé allait être toutefois rapidement dissipé vendredi. Une assez forte reprise, en effet, se produisait, et à la clôture, derechef, l'indicateur instantané de tendance affichait une hausse de 0,7 %.

Mais d'où la Bourse de Paris tire-t-elle son étonnante vitalité ? Les professionnels sont unanimes : « Les liquidités sont abondantes », disent-ils. Mais est-ce suffisant dans l'environnement actuel, dont le moins que l'on puisse en dire est qu'il n'est pas très réjouissant, pour expliquer ce regain d'intérêt pour les achats d'actions ? Pour beaucoup, la réponse est « oui ». Il y a à cela, selon eux, quatre bonnes raisons. La première est que les sources de placement se raréfient. Ni l'or ni le diamant ne font plus recette et la méfiance est grande à l'égard de l'immobilier comme à l'égard des obligations. La seconde est d'ordre technique. Sur ce plan, le marché éclate de santé et il n'a même plus à redouter un reflux de la clientèle étrangère, qui a depuis longtemps fui ses rivages. La troisième raison est que, sur un plan général, les valeurs françaises ne sont pas jugées trop chères. Enfin, quatrième raison, le marché de Paris, tout comme ses concurrents étrangers, a profondément modifié ses méthodes de travail. On n'y spécule plus désormais qu'à court terme, nul ne voulant se hasarder à regarder au-delà de six mois tant l'horizon apparaît bouché. Or qu'observe-t-on à cette distance ? D'abord que les chances d'une reprise économique pour le premier semestre ne sont pas négligeables en France. Si des mesures de relance étaient prises en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis, comme beaucoup le croient, elles donneraient, par effet induit, un ballon d'oxygène aux firmes exportatrices. Ajoutons à cela les possibles mesures en faveur de l'épargne que les pouvoirs publics seraient amenés à prendre pour la mobiliser, en tenant compte des recommandations de la commission « ad hoc », et sur lesquelles beaucoup parient, comme d'autres continuent à le faire sur une amélioration des conditions d'indemnisation des valeurs nationalisables.

Toutes les conditions paraissent donc réunies pour faire de la Bourse de Paris le lieu de rencontre des capitaux en quête de placement. Ce que cette dernière paraît bien être effectivement redevenue.

De l'avis des professionnels, la Bourse est actuellement entraînée vers l'avant par un double courant d'achats, l'un créé par les investisseurs soucieux de renforcer leurs positions sur les bonnes valeurs traditionnelles appelées à remplacer les « nationalisables » après leur disparition ; l'autre, par la spéculation, qui parie sur les actions « volatiles » des entreprises mal en point, mais peut-être conduites à profiter, dans leur sphère d'activité, des restructurations que les pouvoirs publics feront pour mieux adapter la nouvelle industrie d'Etat à la concurrence internationale.

De fait, les opérateurs ne se cantonnent plus sur tel ou tel endroit particulier de la cote. Ils patrouillent inlassablement, attentifs à débusquer tous les oiseaux rares qui auraient échapper à la fouille. Leurs cibles se déplacent tous les jours, ou presque, assurant ainsi un relais à la hausse. La preuve en est : depuis la dernière liquidation, P.M.-Labinal a monté de 52,1 %, Générale de fonderie de 34 %, Bis de 31 %, D.M.C. de 30 %, Leroy-Sommer de 28,2 %, Manurhin de 27,8 %, Vallourec de 25 %, Sommer de 24 %, Radiotechnique de 22 % et Valeo de 21 %.

« C'est un marché à tiroirs », s'exclamait gaiement un gérant de SICAV. S'il est sain, le phénomène en tout cas est significatif d'un certain retour en grâce. Reste à savoir jusqu'à quand la Bourse conservera la faveur des investisseurs français. « Si la clientèle étrangère reprenait ses positions, que l'élection du 10 mai dernier lui avait fait abandonner, notre marché pourrait envisager l'avenir avec une plus grande tranquillité d'esprit », nous confiait un important gérant de portefeuille.

Un fait est certain cependant : actuellement les mentalités sont en train d'évoluer autour de la corbeille.

ANDRÉ DESSOT.

PAS DE NATIONALISATION POUR ROUSSEL-UCLAF ?

Roussel-Uclaf échappera-t-il à la nationalisation ? Le président de son directoire, le docteur Edouard Sachiz, donne l'impression d'y croire et penche pour la solution d'une minorité de blocage.

Au cours d'une visite faite dans un laboratoire lyonnais du groupe, il a en effet précisé qu'une solution acceptable devrait être trouvée d'ici à deux mois entre l'Etat français et Hoechst, la firme chimique allemande de Francfort, actionnaire majoritaire de Roussel-Uclaf, « qui, en tout état de cause, souhaite conserver la majorité ». « Un compromis devra être trouvé en ce qui concerne la minorité de blocage étatique », a encore ajouté le docteur Sachiz.

Selon lui, la solution pourrait éventuellement passer par un « arrangement » au niveau du conseil de surveillance.

« Quoi qu'il en soit, a-t-il conclu, il ne s'agira pas d'une nationalisation de Roussel-Uclaf. » On ne saurait être plus clair. Mais, quand même prudent, le docteur Sachiz a mis un bémol à ses déclarations en indiquant que « toutes les hypothèses restent possibles » dans la mesure où aucune réunion au sommet n'a encore eu lieu.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Le vif repli du cours de l'or sur les marchés mondiaux, et même français, a entraîné un recul important des emprunts indexés sur le métal, que ce soit le 4,50 % 1973 ou le 7 % 1973.

	15 janv.	Diff.
4 1/2 1973	1924	— 78
7 % 1973	6585	— 485
10,30 % 1975	82,90	Inch.
10 % 1976	80,50	+ 0,20
P.M.E. 10,6 % 1976	81,80	+ 0,30
P.M.E. 11 % 1977	83	— 0,30
8,80 % 1977	91,40	— 0,30
10 % 1978	79	Inch.
9,80 % 1978	78,25	+ 0,25
9,45 % 1978	76,36	+ 0,21
8,80 % 1978	78,10	+ 0,30
9 % 1979	73,45	+ 0,35
10 % 1979	76,70	+ 0,40
10,80 % 1979	79,25	+ 0,50
12 % 1980	85,95	— 0,05
C.N.E. 3 %	2895	+ 85

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	15 janv.	Diff.
Bail Equipement	189	— 1
B.C.T.	83,80	— 0,70
Banque Rothschild	218,50	+ 2,00
Cetelem	143	+ 1
Chargeurs Réunis	185	— 1
Cie Bancaire	182,20	+ 6,20
C.C.F.	162	+ 6
C.F.F.	325,50	+ 5,70
C.F.I.	183	+ 5
Crédit du Nord	98,10	+ 2,10
Eurafrance	285	— 5
Paris-Pays-Bas	210	+ 2,50
La Hénin	325	+ 25
Locafrance	154	+ 1,50
Locindus	325	— 4
Midi	656	Inch.
Prétabail	425	— 7
Schneider	108	+ 15
Suez	331	+ 2
U.C.B.	138	— 3,80

Alimentation

Les actionnaires de « Moët-Hennessy » encaisseront à compter du 1er février prochain, un acompte sur dividende de 7 F net (+ 16,6 %), qui donnera droit à un avoir fiscal de 3,50 F.

	15 janv.	Diff.
Beghin-Say	297	+ 4
B.S.N.-G.-Danone	1305	— 4
Carrefour	1605	— 10
Casino	1260	— 10
Gén. Occidentale	401,50	— 15,50
Guy et Gasc.	400	+ 1,50
Martel	796	+ 42
Moët-Hennessy	581	+ 6
Mumm	314,50	— 25,50
Olida Caby	202,80	— 0,20
Pernod-Ricard (1)	294	+ 10,50
Source Perrier	145,50	— 3,90
Radar	539	— 15
St Louis-Bouchon	175	+ 4
C.S. Saupiquet	289,50	+ 1,50
Vve Clicquot	975	— 10
Viniprix	685	+ 5
Nestlé	11900	+ 160

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,50 F.

Bâtiment et travaux publics

La « Générale d'entreprises » (groupe « C.G.E. ») a pris le contrôle de « Cochery » en rachetant à la Lyonnaise des eaux » la participation de 51,9 % qu'elle détenait dans le capital de cette entreprise. Par cette acquisition, la « Générale d'entreprises » devient le numéro un de l'industrie routière en France et le numéro trois en Europe avec plus de 4 milliards de francs de chiffre d'affaires dans cette branche d'activité. L'opération s'est faite au prix de 95 F par action. Les autres actionnaires de « Cochery » auront la possibilité de revendre leurs titres à la « Générale d'entreprises ». Mais cette dernière ne les leur rachètera pas à ce prix. Néanmoins, l'offre qui leur sera faite sera d'un montant très supérieur au dernier cours coté en Bourse (56,30 F). Lundi 11 janvier, l'action « Cochery » avait été demandée sans contrepartie à 69,20 F.

La « Générale d'entreprises » s'attend, pour sa part, à une forte augmentation de ses résultats pour 1981. Son dividende sera majoré (15 F net pour 1980).

	15 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	829	+ 45
Bouygues	1078	+ 53
S.C.R.E.G.	120	+ 4,50
Ciments Franç.	151	+ 2,50
Dumez	1365	+ 37
J. Lefebvre	218	— 18
Gén. d'Entrep.	281	+ 7
G.T.M.	443	— 6
Lafarge	279,40	— 8,10
Maisons Phénix	283	+ 15
Poliet et Chausson	358	+ 28

Filatures, textiles, magasins

	15 janv.	Diff.
F. Fin. Ag.-Willot	86,50	Inch.
B.H.V.	117	— 1
C.F.A.O.	598	+ 18
Darty	861	+ 31
D.M.C.	32,80	+ 4,85
Galeries Lafayette	115	+ 11
La Redoute	861	+ 38
Printemps	119	+ 2,50
André Roudière	116,80	+ 1,30
S.C.O.A.	45,20	— 1,70

Matériel électrique, services publics

D'après une étude réalisée par le C.C.F., « Leroy-Sommer » enregistrerait une augmentation de 5 à 10 % de son bénéfice pour 1981, alors que les dirigeants de l'entreprise prévoyaient en octobre dernier une légère contraction de profits.

L'établissement bancaire prévoit que l'exercice 1982 sera encore plus favorable pour l'entreprise.

Le bénéfice net comptable de « Matra » pour 1981 serait inférieur de moitié au précédent (un peu plus de 100 millions de francs contre 211 millions). Cette baisse de profits est imputable à la constitution d'importantes provisions, rendues nécessaires pour éponger les pertes de plusieurs filiales, notamment « Matra Automobile », « Matra Horlogerie », « Jaeger » et « Solex ».

Suspendue le 9 septembre dernier, la cotation de l'action « Matra » reprendra le 22 janvier.

Le même jour, le droit à répartition d'une action « Multi Médias Beaujon » (« M.M.B.) pour une action « Matra » sera détaché de cette dernière et coté au comptant comme à terme ce même jour.

Les actions « M.M.B. » seront introduites le 25 janvier sur le marché hors cote.

Le 25 janvier également, un avis sera publié, annonçant le lancement de l'O.P.E. qui permettra à l'Etat de porter sa participation au capital de « Matra » à hauteur de 51 %.

Pour 1981, le dividende global de « Matra » sera d'environ 82,50 F contre 75 F.

« Legrand » versera, le 18 janvier, un acompte sur dividende de 22 F (33 F avec l'avoir fiscal).

	15 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	137	+ 9,90
C.E.M.	36,50	— 0,50
CIT-Alcatel	780	+ 80
Electricité (Cie g.)	333	+ 8
Crouzet	213,80	+ 25,80
Thomson-C.S.F.	196	— 2
Génér. des Eaux	304	+ 19
Legrand	1535	+ 21
Lyonn. des Eaux	397	+ 19
Machines Bull	27	— 0,80
Matra	N.C.	N.C.
Mot. Leroy-Somer	480	+ 63
Moulinex	58	— 1
P.M. Labinal	212	+ 27
Radiotechnique	225	— 2
S.E.B.	198,10	+ 14,10
Signaux	490	+ 12
Télémec. Electr.	975	+ 68
Thomson-Brandt	252	+ 5,50
I.B.M.	407	+ 25
I.T.T.	195	— 4
Schlumberger (1)	356	+ 9,10
Siemens	594	— 10

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,10 F.

Métallurgie, constructions mécaniques

Afin de financer le développement de ses activités dans le secteur des énergies nouvelles, notamment les pompes à chaleur, le groupe *Générale de fonderie* procèdera dans les mois à venir à une double augmentation de capital dont le montant global atteindrait 185 millions. La première, de 100 millions, se ferait par émission d'actions ordinaires, la seconde, de 75 millions, par émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

	15 janv.	Diff.
Alspi	89	+ 1,90
Av. Dassault-Breg.	513	— 7
Fives-Lille	126,50	+ 2,50
Chiers-Chatillon	10,40	+ 0,15
Creusot-Loire	61,50	+ 7
De Dietrich	350	+ 24
F.A.C.C.M.	507	+ 26,50
Valéo	220	+ 31
Fonderie (Gén.)	93,50	+ 19,50
Marine-Wendel	48,20	— 0,30
Métal-Normandie	19,50	— 0,35
Penhoët	320	+ 18
Peugeot S.A.	178,20	+ 1,20
Poclain	146,50	+ 8,60
Pompey	104,50	— 3,50
Sacilor	6,50	— 0,35
Sagem	810	+ 30
Saulnes	32,50	+ 3,50
Saunier-Duval	59	+ 2
Usinor	5,20	— 0,60
Vallourec	115	+ 3

Mines, caoutchouc, outre-mer

	15 janv.	Diff.
Imetal	84	+ 4,50
Kléber	28,35	— 0,15
Michelin	680	+ 4
M.M. Penarroya	52	+ 0,50
Charter	30,30	— 1,75
INCO	91,60	— 1,90
R.T.Z.	52,70	— 2,30
Union minière	160,10	+ 7,60
/.C.I.	2,50	— 0,09

Produits chimiques

Le groupe chimique allemand *Hoechst* augmente son capital de 228 millions de D.M. par émission à 95 D.M. d'une action nouvelle de 50 D.M. pour dix anciennes. Les porteurs de warrants sont intéressés à cette opération. Les actions nouvelles seront créées jouissance au 1er janvier 1982.

Roussel-Uclaf atteindra la barre des 10 milliards de francs de chiffre d'affaires e n1984. Pour 1982, l'objectif est fixé à 7,6 milliards de francs (+ 26,66 %). S'agissant des investissements, 350 millions de francs (+ 29,6 %) seront dépensés à cet effet durant l'exercice en cours et 700 millions pendant les deux suivants.

	15 janv.	Diff.
Institut Mérieux	690	— 5
Labort. Bellon	245	— 11
Nobel-Bozel	20,40	+ 0,40
Rhône-Poulenc	123,60	+ 4,60
Roussel-Uclaf	239,50	+ 4,50
B.A.S.F.	395	— 16,80
Bayer	359	+ 1
Hoechst (1)	339	— 18,20
I.C.I.	40,10	+ 1,30
Norsk-Hydro.	463	+ 2

(1) Compte tenu d'un droit de 4,80 F.

Pétroles

	15 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	160	+ 1,50
Esso	217	+ 8
Franç. Pétroles	133	+ 5,70
Pétroles B.P.	15,20	+ 0,40
Primagaz	285	— 7
Raffinage	105	+ 3
Sogerap	390	— 14
Exxon	212	+ 5,20
Petrofina	688	— 12
Royal Dutch	224	— 5

Mines d'or, diamants

L'année 1981 a été franchement mauvaise pour le groupe *De Beers*, dont les ventes de diamants, en valeur, ont chuté de 46 % pour revenir à 1 472 millions de dollars.

La politique de stockage menée par la Compagnie pour stabiliser le marché est responsable de cette forte baisse du chiffre d'affaires.

Pour le dernier trimestre de 1981, le bénéfice net du groupe *Goldfields* a progressé de 11,6 %, à 164 millions de rands. Cette meilleure rentabilité est imputable à la hausse du prix de l'or exprimé en rands. La production a diminué d'un peu plus de 1 %.

	15 janv.	Diff.
Amgold	511	— 56
Anglo-American	82,90	— 2,30
Buffelsfontein	218	— 22,50
De Beers	44,25	— 0,75
Free State	200	— 3,10
Goldfields	56,15	— 4,15
Harmony	76,60	— 4,80
Presid. Brand	219	— 20
Randfontein	387	— 13
Saint-Helena	198	— 26
Gencor	119	— 3
Driefontein	156	— 4,10
Western Deep	263	— 15
Western Hold.	280	— 15,60

Valeurs diverses

L'année écoulée aura encore été un bon cru pour « Majorette ». Son P.-D.G. table sur une augmentation des résultats (bénéfice d'exploitation, marge brute, bénéfice) supérieure à celle du chiffre d'affaires (+ 34,6 % à 235,15 millions de francs). Pour 1980, le bénéfice net consolidé du groupe avait dépassé 19 millions de francs.

Le dividende sera majoré d'un taux égal (21 F net pour l'exercice précédent). Pour 1982, les prévisions portent sur un chiffre d'affaires de 285 millions de francs (+ 22 %). Une augmentation de capital en numéraire aura lieu. Après quoi, les actions seront divisées par deux. Reprise le 17 juillet 1981, la société « Solido » se porte mieux.

Le « Club Méditerranée » ne connaît pas la récession. Pour l'exercice 1980-1981, clos le 31 octobre dernier, il annonce une progression de son bénéfice net non consolidé de 26,43 % à 134,36 millions de francs pour un chiffre d'affaires t.t.c. accru de 23,44 % à 2,33 milliards de francs.

	15 janv.	Diff.
A.D.G.	167,90	+ 2,80
L'Air Liquide	459	— 6
Arjomari	103,50	— 6,50
Bic	384	+ 2
Club Méditerranée	514	+ 29
Essilor	427	+ 33
Europe 1	610	— 15
Gle Ind. Part.	162	+ 3
Hachette	405	Inch.
J. Borel Int.	136,10	+ 9,60
L'Oréal	755	+ 10
Navigation Mixte	158	+ 8
Nord-Est	39,60	— 0,70
Presse de la Cité	499	+ 17
P.U.K.	101,70	+ 2,70
St-Gob.-Pont-à-M.	152,50	+ 2,60
Skis Rossignol	544	+ 39
Sanofi	310,50	— 1,50
U.T.A.	139	+ 11,90

La dernière opération de M. Ambroise Roux

M. Naudo, P.-D. G. de la Société générale d'entreprises (S.G.E.), filiale de travaux publics de la C.G.E., a exposé à la presse cette semaine les détails du rachat à la Lyonnaise des eaux de sa participation majoritaire dans la société de travaux routiers Cochery. Insistant sur la bonne rentabilité de la S.G.E., en pleine expansion avec un chiffre d'affaires qui pourrait passer de 10,3 milliards de francs en 1981 à 15 milliards de francs en 1982, M. Naudo a précisé que le coût de l'acquisition, 80 à 80 millions de francs pour un peu plus de 80 % du capital de Cochery, serait assez aisément couvert par sa société. Cette dernière avait, en effet, au début de 1981, cédé à sa maison mère la C.G.E., 32 % du capital de C.G.E.E.-Alsthom pour 100 millions de francs, ce qui lui permet, en partie, de poursuivre son expansion.

M. Ambroise Roux, P.-D. G. de la C.G.E., qui a « chapeauté » toutes ces opérations et assistait à la conférence de presse, en a profité pour faire remarquer, avec une satisfaction discrète, que la filiale S.G.E. se portait bien, et que la maison mère se portait mieux encore, avec une progression du chiffre d'affaires de 41 % en 1981, cet exercice « se présentant très bien ».

S'apprêtant à quitter la présidence de la C.G.E., bientôt officiellement nationalisée, il estime la laisser à l'Etat dans une situation financière satisfaisante, ajoutant, perfidement, que ce n'était pas le cas pour d'autres groupes nationalisés. Sans doute pensait-il à PUK, à Rhône-Poulenc ou même à Thomson-Brandt, qui auront bien besoin de capitaux frais cette année et les suivantes...

F. R.

Bourses étrangères

NEW-YORK
Le plongeon

La crainte d'une récession plus sévère que prévue mais aussi les tensions observées sur les taux d'intérêt à court terme ont provoqué cette semaine une brutale chute des cours à Wall Street et, malgré une reprise technique survenue au cours des deux dernières séances, l'indice des industrielles a perdu 18,93 points (— 2,2 %) à 847,60.

Les déclarations apaisantes du président Reagan sur une rapide reprise de l'expansion n'ont pas réussi à apaiser complètement les appréhensions, pas plus du reste que le ralentissement de la hausse des prix de gros en 1981 (+ 7 %), la plus faible enregistrée depuis 1977. L'attention a surtout été retenue par la baisse de la production industrielle en décembre (— 2/1 %), la plus forte depuis mai 1980, et l'accroissement du chômage (le cap des neuf millions de sans-emplois est proche). Beaucoup redoutent autour du « Big Board » de nouvelles et sévères restrictions de crédit.

L'activité hebdomadaire a porté sur 237,08 millions de titres contre 222,23 millions.

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
Alcoa	25 1/2	24 3/8
A.T.T.	58 5/8	58 3/4
Boeing	22 3/8	21
Chase Man. Bank	54 1/4	54
Du Pont de Nem.	37	35 7/8
Eastman Kodak	73 1/4	70 1/8
Exxon	30 1/4	30
Ford	18 1/4	17 1/2
General Electric	57 5/8	56
General Foods	30 1/8	29 1/8
General Motors	40 1/8	39 5/8
Goodyear	19 1/8	18 1/8
I.B.M.	N.C.	59 7/8
I.T.T.	30 1/2	27 5/8
Mobil Oil	24	23
Pfizer	53 3/4	51 3/4
Schlumberger	51 1/8	50 3/4
Texaco	32	31 7/8
U.A.L. Inc.	17	15 5/8
Union Carbide	48	48
U.S. Steel	28 3/4	27 1/8
Westinghouse	25 7/8	24 7/8
Xerox Corp.	40 3/8	38 1/2

LONDRES
Toujours irrégulier

Cette semaine encore les cours ont évolué de façon très irrégulière, mais finalement, hausses et baisses se sont compensées et l'indice des industrielles n'a virtuellement pas varié.

Le climat de tension sociale, la chute de Wall Street, la remontée des taux d'intérêt américains à court terme ont constitué autant d'éléments de dissuasion pour les acheteurs potentiels.

Indices « F.T. » du 15 janvier : industrielles, 531,6 (contre 531,4) ; mines d'or, 273,8 (contre 298) ; Fonds d'Etat, 62,37 (contre 62,24).

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
Bowater	227	220
Brit. Petroleum	298	298
Charter	250	240
Courtaulds	76	78
De Beers *	6,75	6,50
Free State Geduld *	30	29 1/4
Gt Univ. Stores	451	459
Imp. Chemical	304	316 1/2
Shell	390	380
Vickers	151	149
War Loan	26 5/8	26 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT
Baisse

Déprimé par la chute de Wall Street et la réescalade des taux aux Etats-Unis, le marché allemand a baissé de 1,8 % en moyenne. Les valeurs automobiles et chimiques ont particulièrement souffert.

Indice de la Commerzbank du 15 janvier : 668,4 contre 680,2.

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
A.E.G.	45,10	43
B.A.S.F.	135	134,90
Bayer	117	114,60
Commerzbank	131,70	129
Hoechst	122,50	113,80
Mannesman	152	142,90
Siemens	294	280,80
Volkswagen	134	129,80

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Rhône-Poulenc	944 500	117 762 960
4 1/2 % 1973	28 300	55 257 500
P.U.K.	412 700	41 496 330
Elf Aquitaine	201 925	34 993 911
Saint-Gobain	209 500	31 712 572
B.S.N.-G.-D.	23 775	31 325 150

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	11 janvier	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier
Terme	168 609 788	180 198 175	273 496 414	243 225 580	218 256 197
Comptant					
R. et obl	330 684 341	414 847 732	327 416 245	575 246 191	425 074 495
Actions	91 012 953	130 711 989	104 276 443	106 498 805	104 822 993
Total	590 307 082	725 757 896	705 189 102	924 970 576	748 153 685

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

Franç.	102,5	102,7	104,3	103,6	104
Etrang.	101,1	99,3	99,8	99,8	101,4

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

Tendance.	104	104,1	105,6	105,3	106,2

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	92,9	93	94,2	94,2	94,2

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

CULTURE

ÉCONOMIE

Le numéro du « Monde » daté 16 janvier 1982 a été tiré à 535 260 exemplaires.

UN TRAIN DÉRAILLE A VALENCE (DROME)

Cinq blessés

Le train 5002 C le Rhodanien, effectuant le trajet Marseille-Paris a déraillé samedi 16 janvier vers 9 h 30 à l'entrée nord de la gare de Valence (Drôme). Le wagon grill-express a pris feu. Cinq voyageurs ont été légèrement blessés, indique-t-on à la S.N.C.F. La totalité des usagers de ce tarin avaient été évacués en fin de matinée. La S.N.C.F. ajoute que l'ensemble des opérations de dégagement de la voie était en cours ce samedi matin, et que les convois étaient détournés sur la ligne qui suit la rive droite du Rhône.

On ne connaissait toujours pas, en fin de matinée, les causes précises de l'accident.

A B C D É F G

L'assassinat de Marcel Francisci

Les enquêteurs ne privilégient aucune piste

La brigade criminelle, qui enquête sur l'assassinat, le vendredi 15 janvier, à Paris, de Marcel Francisci, conseiller général (R.P.R.) de Haute-Corse et patron du cercle de jeux Haussmann, ne disposait, ce samedi en fin de matinée, d'aucun élément précis permettant de privilégier une piste. Les enquêteurs examinent les activités, récentes et anciennes, de M. Francisci dont le nom avait été associé, dans les années 60, à la « guerre des jeux » et, plus tard, à des affaires de drogue.

Marcel Francisci avait une confiance aveugle en ce qu'il appelait sa « baraka », cette chance qui lui avait permis d'échapper à deux attentats, le plasticage de sa villa de Bougival, le 15 décembre 1967, et un mitraillage à l'arme automatique, moins d'un an plus tard, à Ajaccio.

La chance l'a lâché, dans la nuit de jeudi à vendredi, probablement vers deux heures du matin, selon le témoignage d'un habitant de la rue de la Faisanderie à Paris (16e arrondissement) qui se souvient d'avoir entendu des détonations assourdies. Mais ce n'est qu'au matin, après 9 heures, qu'un chauffeur de maître a découvert, dans le parking souterrain du n° 11 de la rue, le corps de Marcel Francisci, la face contre terre, entre le mur et sa voiture, un coupé Jaguar blanc à toit noir.

Selon toute vraisemblance, « le roi des jeux » dans la capitale, a été victime d'un « contrat » exécuté par des professionnels : une balle, peut-être deux, dans le thorax, tirées à moins de 5 mètres, puis le coup de grâce, une balle dans le front, presqu'à bout portant. Trois douilles éjectées d'un pistolet automatique de calibre 11.43 ont été retrouvées à côté de la voiture.

Un « contrat », vraiment, dans la plus pure tradiiton du « milieu » : l'assassin, qui attendait dans l'obscurité, a, sans doute, laissé le temps à Marcel Francisci de sortir de sa voiture, de rabattre son siège pour saisir une malette retrouvée à l'arrière, puis de se retourner face à l'arme.

Contrairement à ce que les policiers ont d'abord cru, Marcel Francisci ne s'apprêtait pas à quitter le parking au volant de sa Jaguar quand il a été tué. Il rentrait à son domicile, un appartement de 300 m2 au 22, rue de la Faisanderie, sans doute vers 2 heures, car il dérogeait rarement à ses habitudes. L'un de ses frères, Roland, affirme en effet l'avoir vu quitter une demi-heure plus tôt aun cercle du quartier des Champs-Elysées, l'Aviation Club de France.

Des voisins se souviennent, eux, d'avoir entendu des coups de feu beaucoup plus tard, vers 7 h 40 mais, en attendant les résultats de l'autopsie, les policiers privilégient la thèse d'un meurtre nocturne, le corps de Marcel Francisci présentant déjà une certaine rigidité lors de sa découverte.

Pour la recherche d'un mobile, les enquêteurs de la brigade criminelle n'ont que l'embarras du choix. Le monde secret des jeux, bien sûr, mais aussi la drogue, les investissements tous azimuts, les amitiés au Moyen-Orient et les liens politiques dans l'ancienne majorité (1). Paris, bien sûr, mais également Marseille et la Corse, Marcel Francisci est soupçonné d'avoir traversé trente ans de la chronique mouvementée du grand banditisme.

« *La mémoire policière* », selon la formule d'un commissaire, concernant Marcel Francisci, est volumineuse, les rapports abondants, les certitudes sans preuves établies, mais le portrait tracé date de plus de dix ans. Depuis « *la guerre des jeux* », le propriétaire du cercle Haussmann, rue de la Michodière, à Paris (2e), présentait toutes les apparences de l'honorabilité. Intouchable ou presque, dans le rôle de l'homme d'affaires en règle. Ainsi, contrairement à la légende, il n'avait plus de gardes du corps, n'était pas armé, n'approchait jamais les malfaiteurs trop visés par la justice.

« *Son meurtre est très certainement lié à ses activités*, nous a déclaré samedi le commissaire Marcel Leclerc, *mais nous ne les connaissons pas toutes.* » Selon lui, on peut exclure, *a priori*, la politique, les affaires liées au passé lointain du « milieu », concernant les trafics de piastres, de drogue ou d'influence. Restent les cercles de jeux. Mais dans quelle direction chercher ? Si les policiers sont persuadés que « *la grande truanderie détient toujours les ressorts des jeux d'argent* », ils savent aussi que ces sociétés discrètes ont, plus que d'autres, besoin d'honorabilité et de paix, soumises qu'elles sont à des contrôles draconiens.

Le « cercle Haussmann »

Marcel Francisci l'avait appris à ses dépens, en juillet 1981. Refusant de se plier à une nouvelle réglementation sur la répartition des bénéfices des salles et le statut des « fermages » des cercles, il avait vu le Cercle Haussmann suspendu par M. Gaston Defferre, après des menaces répétées de l'ancien ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, dit-on. Il s'apprêttait à solliciter une nouvelles autorisation. Le « *roi des jeux* » avait sans doute perdu quelques solides soutiens du côté de la place Beauvau. Mais cela justifie-t-il une mise à mort ?

Bien sûr, on murmure déjà dans les cercles de la capitale que ce meurtre annonce une nouvelle « *guerre des jeux* » (1962-1969). Une sorte de « *remake* » pour cause de changement de régime. Le négoce du hasard à Paris procure toujours des profits substantiels (52 millions de francs en 19818) et M. Jean-Baptiste Andreani, propriétaire du « Grand Cercle », reste le concurrent direct de la famille Francisci. Les éléments, un peu vieillis, sont en place. Mais où se trouve le détonateur actuel de ce règlement de comptes ?

« *S'il s'agit d'une nouvelle guerre des gangs, nous le saurons vite*, estime M. Marcel Leclerc. *Nous découvrirons d'autres cadavres dans les semaines ou les mois à venir.* » Une logique un peu rétro qui, subitement, détourne les policiers des affaires de terrorisme et de la délinquance sauvage auxquels ils étaient habitués.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Bien que R.P.R., M. Francisci avait, en mai 1981, pris position en faveur de M. Giscard d'Estaing.

Un « gros bonnet »

Un « gros bonnet », assurément. Mais de quoi ? Le sexagénaire cossu qui est tombé vendredi au pied de sa Jaguar était-il un notable corse ou un notable du « milieu » corse ?

A parler de lui, on s'exposait naguère à naviguer dans l'entre-deux-mers qui sépare le vrai du diffamatoire, le réel du fantasmatique, l'honorabilité de la crapulerie, la politique de la truanderie. L'apparence ou la (mauvaise) réputation ?

L'apparence d'abord, genre « *who's who* ». Né dans le petit village de Clamannacce, en Corse-du-Sud, dans le canton de Zicavo, Marcel Francisci, après des études au lycée d'Ajaccio, s'engage en juillet 1939. Fait prisonnier en juin 1940, il parvient à s'évader et rentre en Corse. En 1942, il débarque en Afrique du Nord avec les alliés puis, en 1944, il débarque en Provence. Il quitte l'armée le 19 septembre 1945. Il obtient la médaille militaire, la croix de guerre, la médaille des évadés, la croix du combattant volontaire de la Résistance.

Homme d'affaires, il crée, en 1946 à Tanger, une société d'exploitation maritime qui fonctionnera jusqu'en 1953. Il milite au R.P.F., le mouvement gaulliste. En 1958, il crée la S.A.R.L. Hygrotechnique pour l'étude d'économiseurs d'essence. Il est devenu entre-temps gérant de la société Baryfluor. En 1959, il oriente ses activités vers le domaine des jeux (il est membre de plusieurs cercles depuis l'après-guerre). Il prend des intérêts dans un casino de Beyrouth et en Grande-Bretagne. En novembre 1966, il « achète » à M. Lucien Barrière le Cercle Haussmann à Paris, cercle fondé par François André, l'oncle de M. Barrière.

Parallèlement à ses activités professionnelles, Marcel Francisci mène une carrière politique. Gaulliste, il est conseiller général du canton de Zicavo (Corse-du-Sud) sans interruption depuis sa première élection en 1967. Maire de Clamannacce depuis 1978, il était jusqu'à sa mort deuxième vice-président du conseil général de la Corse-du-Sud. Il avait été conseiller régional de 1974 à 1976.

Une biographie, mais aussi un destin. Des activités mal éclaircies de l'époque de Tanger, des profits peut-être tirés du trafic des piastres à son assassinat le 15 janvier 1982, un écheveau de rumeurs, de portraits peu flatteurs, une réputation horrible. Il sort de l'ombre, bien malgré lui, lorsque, en décembre 1967, deux Corses se tuent en faisant exploser devant son domicile à Bougival (Yvelines) une bombe qui lui était destinée. Il ne comprend pas : « *Rien de mes activités professionnelles ou politiques ne peut expliquer cet acte.* »

On l'oublie. 1971 : M. John Cusack, ancien directeur en France du bureau américain des narcotiques, fait une déclaration fracassante — c'est l'époque « faste » de la *French Connection* — sur la passivité de la police française. On cite les noms de cinq « gros bonnets » de la drogue dont celui du conseiller général gaulliste de Zicavo. On découvre l'existence d'un rapport rédigé par deux membres de la Chambre des représentants des Etats-Unis, MM. Morgan Murphy et Robert Steele, désignant nommément Marcel Francisci. « *Je n'ai rien à voir, ni de près ni de loin, avec cette histoire de drogue* », déclare l'intéressé. On murmure pourtant qu'Interpol l'avait à l'œil depuis le début des années 60. La presse américaine puis la presse française font écho aux accusations portées contre lui. *Diffamation !* proteste M. Francisci. Il dépose plainte sur plainte. Las : aucun journal ne sera jamais condamné. L'hebdomadaire américain *Time*, reconnu coupable de diffamation par le tribunal de Paris, ne sera pas condamné, au bénéfice de la « *bonne foi* ». Pis : l'élu gaulliste, débouté, doit indemniser *Time* pour « *procédure abusive* ». L'hebdomadaire *Politique-Hebdo*, qui l'avait appelé « *le parrain français* », n'est pas condamné non plus. De même que James Sarazin, l'auteur du livre *M... comme Milieu*, où Marcel Francisci est abondamment cité. Quant au quotidien américain de Long Island *Newsday* qui, sur toute sa « une » l'avait baptisé « *Mr Heroin* », il ne semble pas avoir fait l'objet de poursuites judiciaires.

Respectabilité

Alors, M. Francisci égale gros bonnet ? Ce n'est pas si simple. Nul n'a jamais pu prouver sa participation au moindre trafic de drogue. Nulle poursuite, nulle condamnation, nul délit. Marcel Francisci n'a jamais été entendu dans aucune affaire de drogue.

Il n'a d'ailleurs, semble-t-il, jamais connu les rigueurs de la loi que pour des peccadilles. Un port d'armes à Marseille en 1946, un autre en 1948. Une bagarre sur le champ de courses d'Auteuil en 1951, une condamnation par défaut à huit jours de prison avec sursis pour violences.

Quoi d'autre ? Une garde à vue de vingt-quatre heures en octobre 1968 après une vaste rafle dans les cercles de jeux parisiens. Il n'est pas question de drogue, mais de cadavres. D'une accumulation de cadavres, d'une succession de meurtres dont les victimes sont tantôt des amis ou des employés de M. Francisci, tantôt des amis ou des employés de M. Jean-Baptiste Andreani, patron du Grand Cercle de la rue de Presbourg à Paris (16e) et son rival dans la conquête du marché parisien des jeux.

Qui a tiré en août 1963 sur J.-B. Andreani à la sortie de son cercle, le blessant gravement ? Qui a tué, le 4 mai 1965, l'ancien commissaire Robert Blémant, ami de Francisci ? Qui a tué, le 6 février 1966, Pierre Colombani, membre du clan Guérini, soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de Blémant, Et ses complices supposés : Etienne Carrara (1966), Antoine Mondoloni (décembre 1969) et Antoine Guérini (juin 1967), qui les a tués ? Allez savoir. Qui a mitraillé — vainement — Francisci à Ajaccio en juin 1968 ? Etc., etc. Allez savoir.

Toutes les guerres s'arrêtent. Celle des jeux à la fin des années 60. Trêve, armistice, partage du territoire, chacun chez soi et les cercles seront bien gardés. Pourquoi, comment ? Les intéressés n'organisent pas de conférences de presse.

Bien sûr, la police surveille. Marcel Francisci a des appuis. Le 25 octobre 1968, il est sous le coup d'une interdiction de pénétrer dans les salles de jeux. Un comble pour le patron du Cercle Haussmann ! Une consolation : la même mesure frappe son rival Jean-Baptiste Andreani. Le 15 septembre, la mesure est levée. On dit que M. Jean Bozzi, alors député U.D.R., ami de Marcel Francisci a obtenu que les « guerriers » deviennent pacifiques dans l'intérêt de chacun.

Il faut terminer sur une note de fraîcheur. M. Francisci, dit un intime, était « *très intelligent et séduisant* ». Il avait un grand souci de respectabilité, et il voulait la Légion d'honneur. Il n'avait pas la Légion d'honneur, mais il avait la « respectabilité ». En Corse, où il était le « bienfaiteur » de ses concitoyens. A Clamannacce, où cet homme, qu'une relation décrit comme « *d'une exquise courtoisie* », ne manquait pas un banquet d'anciens combattants. Dans le canton où il était efficace (pour la remise en état des routes, notamment) et utile (une trentaine de jeunes du canton avaient trouvé un emploi dans ses cercles).

Au début de janvier, il était revenu dans son village pour y embrasser sa mère, âgée de quatre-vingt-sept ans. — Br. F.

● *M. Henri Lopes*, ancien premier ministre congolais et sous-directeur général à l'UNESCO, a été chargé d'assurer, par intérim, la direction de l'office de l'information du public et l'office de presse de l'UNESCO. Il remplace M. Hervé Bourges récemment nommé directeur de Radio-France internationale.

LE RACHAT DU « POINT »

Une affaire bien menée

Les dirigeants de l'hebdomadaire *le Point*, dont la société Gaumont a acquis, jeudi soir 14 janvier, une participation majoritaire de 51 %, ont réussi à mener à bien les démarches entreprises dès mars-avril 1981, c'est-à-dire peu après la prise de contrôle de Hachette par Matra. Pour M. Olivier Chevrillon et ses collaborateurs du *Point*, magazine né en 1972 d'une rupture avec *l'Express*, il fallait renouveler le capital d'une entreprise essentiellement possédée par la librairie Hachette et portée sur les fonts baptismaux par son directeur général d'alors, M. Simon Nora.

Le premier des actionnaires pressentis fut M. Théo Braun, P.-D.G. du puissant Crédit mutuel, qui a déjà manifesté son intérêt pour la presse en contrôlant le quotidien *l'Alsace*, édité à Mulhouse.

La prise de contrôle majoritaire de l'État dans la branche armement de Matra était assortie d'un accord conclu entre l'État et Matra garantissant le maintien dans le domaine privé de Hachette, donc du *Point*. Pourtant, le 28 septembre, dans les colonnes du *Point*, l'équipe de rédaction exprimait son inquiétude : « *La singularité du* Point *dicte, sans ambiguïté possible, sa résolution : il sera lui-même — indépendant — ou il ne sera pas.* »

M. Braun ayant finalement renoncé, en novembre 1981, à prendre une participation, l'équipe du *Point* — avec l'assentiment de M. Jean-Luc Lagardère, P.-D.G. de Hachette — n'en continuait pas moins à rechercher le ou les partenaires espérés. La personnalité de M. Nicolas Seydoux, comme sa qualité de président de la Gaumont, allait faire le reste. En tant qu'actionnaire majoritaire avec 51 % des actions, il devient le chef de file d'un groupe qui recherche des acquéreurs pour les 36 % restants du capital détenu par Hachette. En revanche, les 13 % d'actions contrôlés par la douzaine de fondateurs (dont MM. Olivier Chevrillon, Claude Imbert, Georges Suffert, etc.) ne changent pas de mains. Aucun chiffre n'a été fourni sur le montant de la transaction.

L'hebdomadaire le Point a été diffusé, en 1981, à plus de 335 000 exemplaires en moyenne. Il emploie quelque 200 personnes dont 80 journalistes professionnels. Les résultats bruts du dernier exercice s'élèveraient à environ 27 millions de francs.

Rappelons également que la Sebdo, société éditrice du *Point*, a pris l'an dernier une participation majoritaire dans *l'Echo républicain*, quotidien édité à Chartres, dont M. Dominique Ferry, ancien directeur général de *France-Soir*, est devenu récemment le président-directeur général.

CLAUDE DURIEUX.

LES OBJECTIFS DU PARTI RÉPUBLICAIN

« Remettre les compteurs à zéro » et secouer « la mollesse de l'opinion »

Depuis quelques mois, le parti républicain apprend à être un parti d'opposition. L'effort de réflexion engagé devrait, selon M. Jacques Blanc, son secrétaire général, lui permettre de devenir « *un parti neuf, à la pointe du combat des idées, ouvert sur lextérieur, prêt à accueillir tous ceux qui n'avaient pas dengagement politique* ».

La réunion de son conseil national, samedi 16 janvier, était, pour le R.P.R., l'occasion de lancer sa campagne nationale d'adhésions d'en préciser les objectifs, et d'ouvrir le débat à partir de ce qui n'est encore qu'une première esquisse de programme, mais deviendra le « manifeste républicain ».

Aucune référence au passé ne figure dans cet avant-projet. Si ce texte s'intitule : « *Résistance et progrès* », déclare M. de Charette, secrétaire général adjoint, c'est parce que « *nous entendons, dune part, nous opposer aux dangers de l'action du gouvernement, à la façon socialiste de diriger la France* » et, d'autre part, « *de défendre notre idée du progrès, qui est de croire en l'aventure humaine* ».

Le texte préparé par la commission nationale, que préside M. Hervé de Charette, avec les contributions des différentes fédérations sordonne autour de trois chapitres : « la République, le libéralisme social et le droit à la vie privée ».

Dès la semaine prochaine, le parti républicain lancera une campagne nationale d'adhésions : trois cent mille affiches, un million de tracts inviteront les Français qui veulent réagir à rejoindre le P.R.

« *Il s'agit d'une opération de conquête*, précise M. Roger Chinaud, conseiller politique aux élections, *et non d'une tentative de sauvetage ou de restauration de l'ancienne majorité.* » « *Il faut remettre les compteurs à zéro* », poursuit-il en précisant qu'il n'est pas persuadé que tous les militants républicains aient compris cette nécessité. Peu importe ! « *Notre objectif*, affirme-t-il, *est de trouver des hommes et des femmes capables de se battre et d'affronter les prochaines échéances. Nous voulons des patrons d'équipes et non des présidents d'amicale.* »

Le parti républicain est prêt au combat. Mais il devra affronter une opinion publique qui, selon M. de Charette, « *est entrée dans l'ère de la mollesse et dont la volonté de réagir, face au pouvoir socialiste, semble affadie...* ». — C. F.-M.

L'armée française commence à recevoir son nouveau char de combat

Le premier char de combat AMX-30 B 2, destiné aux régiments blindés du corps de bataille français, a été remis, jeudi 14 janvier, à Mourmelon (Marne), au 503e régiment de chars de combat, en présence du chef d'état-maor de l'armée, le général Jean Delaunay. En qualifiant ce blindé de « char de transition » entre les AMX-30, actuellement en service, et le char des années 90, le général Delaunay a souhaité que ce prochain engin soit de conception franco-ouest-allemande.

Reprenant l'architecture générale de son prédécesseur, l'AMX-30 B2 est la version modernisée de l'AMX-30, avec un groupe motopropulseur amélioré et avec une conduite de tir automatique (télémètre laser, système tachymétrique et calculateur de corrections de tir) qui doit lui permettre d'atteindre, de jour comme de nuit, des cibles fixes ou mobiles. Il est armé d'un canon de 105 millimètres qui pourra tirer des munitions flèches.

Le programme d'armement de l'armée de terre prévoit la construction de deux cent soixante et onze AMX-30 B2 et la refonte de sept cent cinquante AMX-30 pour les transformer en version B2. Après le 503e régiment de chars de combat, ce sont les trois régiments blindés des forces françaises en Allemagne fédérale qui recevront les AMX-30 B2.

A ce jour, cent soixante-douze B2 ont été commandés et ils seront livrés entre 1982 et 1984. Le reste le sera à raison de cinquante exemplaires par an. Au total, il s'agit d'un programme de l'ordre de 8 milliards de francs, le coût d'un AMX-30 B2 étant estimé à 3 millions de francs et celui d'un AMX-30 transformé à 6 millions de francs.

Le général Delaunay a évalué à mille cinq cents le nombre de chars de combat que devrait avoir l'armée de terre pour objectif. Elle en a, actuellement, environ un millier. Le chef d'état-major a indiqué que le futur blindé des années 90 devrait avoir un canon de 120 millimètres et être doté d'un moteur plus puissant, ayant un rapport de trente entre le nombre de ses chevaux et son tonnage (ce rapport est de dix-huit pour l'AM -30).

Un diplomate américain est assassiné

• Le gouvernement
une nouvelle
• le P.C. met



Science ouverte